



# Convention TERRITORIALE Globale



## Communauté de communes du Mont des Avaloirs & 25 communes du territoire

2025-2029







## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de la Mayenne représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Evelynne GILLOT et par sa Directrice, Madame Magali JACQUET, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes du Mont des Avaloirs, dont le siège est situé 1 rue de la Corniche de Pail, 53 140 Pré-en-Pail-Saint-Samson, représentée par Madame Diane ROULAND, Présidente, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La commune de Averton, dont le siège est situé 16 rue de Villaines, 53700 Averton, représentée par Monsieur Jean-Paul PICHONNIER, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Boulay-les-Iffs, dont le siège est situé 1 Place de la Mairie, 53370 Boulay-les Iffs, représentée par Monsieur Yves LEGAY, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Champfrémont, dont le siège est situé 1 Le Bourg, 53370 Champfrémont, représentée par Monsieur Patrick PIQUET, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;



- La commune de Chevaigné-du-Maine, dont le siège est situé 17 rue des Cèdres, 53250 Chevaigné-du-Maine, représentée par Monsieur Claude ROULLAND, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Couptrain, dont le siège est situé 89 rue Chevallerie, 53250 Couptrain, représentée par Monsieur Pascal FRANÇOIS, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Courcité, dont le siège est situé 4 rue de la Mairie, 53700 Courcité, représentée par Monsieur Yves DAUVERCHAIN, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Crennes-sur-Fraubée, dont le siège est situé 7 rue de Pré en Pail, 53700 Crennes-sur-Fraubée, représentée par Monsieur Loïc DE POIX, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Gesvres, dont le siège est situé 14 rue Alpes Mancelles, 53370 Gesvres, représentée par Monsieur Denis DUVALLET, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Javron-les-Chapelles, dont le siège est situé Place de la Mairie, 53250 Javron-les-Chapelles, représentée par Monsieur Didier LEDAUPHIN, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de La Pallu, dont le siège est situé 2 rue de la Croix Coupard, 53140 La Pallu, représentée par Monsieur Sylvain LEBLANC, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;



- La commune de Le Ham, dont le siège est situé 5 rue de la Grotte, 53250 Le Ham, représentée par Madame Diane ROULAND, Maire, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Lignières-Orgères, dont le siège est situé 19 rue de Caen, 53140 Lignières-Orgères, représentée par Monsieur Raymond LELIÈVRE, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Loupfougères, dont le siège est situé 11 rue de Normandie, 53700 Loupfougères, représentée par Monsieur Dominique BOURGAULT, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Madré, dont le siège est situé 2 rue du balai, 53250 Madré, représentée par Monsieur Bernard BLANCHARD, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Neuilly-le-Vendin, dont le siège est situé 79 rue de Normandie, 53250 Neuilly-le-Vendin, représentée par Monsieur Daniel CHESNEAU, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Pré-en-Pail-St-Samson, dont le siège est situé 2 place de la République, 53140 Pré-en-Pail-St-Samson, représentée par Monsieur Denis GESLAIN, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Ravigny dont le siège est situé 106 Route de Champfrémont, 61420 Ravigny, représentée par Monsieur Guy MAIGNAN, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;



- La commune de Saint-Aignan-de-Couptrain, dont le siège est situé 3 place de l'Eglise, 53250 Saint-Aignan-de-Couptrain, représentée par Madame Geneviève BLANCHARD, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Aubin-du-Désert, dont le siège est situé 4 rue des blés d'or, 53700 Saint-Aubin-du-Désert, représentée par Monsieur Samuel RAGOT, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Calais-du-Désert, dont le siège est situé 16 rue de la Mairie, 53140 Saint-Calais-du-Désert, représentée par Monsieur Henri GUILMEAU, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Cyr-en-Pail, dont le siège est situé 16 place de l'Eglise, 53140 Saint-Cyr-en-Pail, représentée par Monsieur Jean-Luc LECOURT, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint-Germain-de-Coulamer, dont le siège est situé 16 rue de la Forge, 53700 Saint-Germain-de-Coulamer, représentée par Monsieur Alain DILIS, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de St Pierre des Nids, dont le siège est situé 21 rue du Docteur Poirrier, 53370 Saint Pierre des Nids, représentée par Monsieur Dominique SAVAJOLS, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Villaines-la-Juhel, dont le siège est situé 10 rue Gervaiseau, 53700 Villaines-la-Juhel, représentée par Monsieur Daniel LENOIR, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;



- La commune de Villepail, dont le siège est situé 1 rue de l'église, 53250 Villepail, représentée par Monsieur Alain BLOTTIÈRE, Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « La communauté de communes ou les communes » ;

Partenaire financeur :

- La mutualité sociale agricole Mayenne-Orne-Sarthe représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean Grimbert et par sa directrice Madame Véronique Pilette, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « La Msa » ;



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne en date du 18 novembre 2024 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêté entre l'Etat et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole ;

Vu les orientations de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe fixées par sa convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration MSA Mayenne-Orne-Sarthe du 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu les délibérations des 25 conseils municipaux des communes signataires figurant en annexe 6 de la présente convention



## PREAMBULE

### **La branche famille du régime général de la sécurité sociale : La Caf**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.



Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...



En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- De ses caractéristiques territoriales ;
- De l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Des champs d'intervention prioritaires ;
- Des objectifs communs de développement et de coordination des actions qui concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;
- Des degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention.

### **Le régime agricole de la sécurité sociale : La MSA**

La politique de l'Action Sanitaire et Sociale de la Mayenne-Orne-Sarthe couvre l'ensemble des périodes de la vie en accompagnant les adhérents sur les territoires. Ainsi les principales orientations sont :

- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie et contribuer à leur cadre de vie
- Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux.
- Accompagner les actifs fragilisés et prévenir les situations de mal être et d'épuisement professionnel.
- Favoriser l'accompagnement des seniors et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles.

Ces objectifs assumés tiennent compte des réalités des territoires, notamment grâce à la concertation entre les adhérents, les élus et les professionnels de terrain.



Conformément à la mission « accompagner les familles dans leur parcours de vie » inscrite dans les orientations fixées par sa convention d’objectif et de gestion 2021-2025, la MSA initie le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR). Il a pour but de contribuer au développement de nouveaux projets ou actions et favoriser l’amélioration des structures ou services existants, en répondant aux besoins enfance-jeunesse des familles agricoles ou rurales considérés comme prioritaires en finançant et/ou en favorisant l’émergence de projets innovants, par le biais d’un dispositif de contractualisation dédié.

C’est pourquoi, dans la perspective d’intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Mayenne, La Communauté de communes du Mont des Avaloirs, et les 26 communes ainsi que la MSA Mayenne-Orne-Sarthe souhaitent s’engager dans une collaboration au projet de territoire par la signature de la présente convention incluant la convention territoriale globale de services aux familles (CTG) et le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR)

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d’intervention partagés par la Caf, la Communauté de Communes, les communes et la MSA.

C’est pourquoi, dans la perspective d’intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Mayenne, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, la communauté de communes du Mont des Avaloirs et 25 communes du territoire souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d’intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l’égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.



Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 et 5).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes ou des communes concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.



## ARTICLE 2 BIS - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA

L'offre Grandir en Milieu Rural a pour objectif de répondre aux besoins Enfance - Jeunesse des familles agricoles ou rurales considérés comme prioritaires en finançant et/ou en favorisant l'émergence de projets innovants, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. L'offre est structurée en cinq thématiques de besoins.

Les thématiques répondant aux besoins dits « socles »

- ❖ Accueil petite enfance
- ❖ Loisirs / vacances
- ❖ Parentalité

Le développement et l'adaptation de l'accueil de la petite enfance aux besoins et au quotidien des parents agricoles et en milieu rural constituent des besoins majeurs pour les territoires et implique le positionnement de la MSA. Les thématiques des loisirs/vacances et de la parentalité nécessitent d'être davantage développées.

Les thématiques répondant à des besoins qualifiés « d'émergents » :

- ❖ Mobilité
- ❖ Numérique (accessibilité, équipement, usage, prévention)

Ces deux thématiques transverses sont identifiées comme prioritaires et nécessitent d'être développées davantage sur les territoires ruraux.

La MSA a retenu le territoire de la communauté de communes Mont des Avals comme un territoire prioritaire pour développer l'offre GMR.



- Cette offre permet aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse, de développer et mettre en place des projets en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux pour :
  - Développer et diversifier des services
  - Améliorer la qualité et favoriser l'innovation des services existants
- GMR a vocation à soutenir l'action innovante de la collectivité dans ses thématiques cibles.

L'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (ex : horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

- GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :
  - Un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de GMR.
  - Un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.

C'est dans ce contexte et pour ce territoire que la MSA a choisi de soutenir, de 2021 à 2025, plusieurs projets d'importance pour le territoire.



### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OU DES COMMUNES

La communauté de communes et les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés selon leur compétence respective en vigueur.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse,
- La parentalité,
- L'accès aux droits et aux services,
- L'animation de la vie sociale,

Les champs d'intervention suivants n'ont pas été approfondie dans le cadre du diagnostic.

Ils pourront être travaillé sur la durée de la présente convention. Il s'agit :

- L'inclusion numérique,
- Le handicap.
- Le logement
- L'accompagnement social

### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.



- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont identifiés dans les annexes de cette Convention Territoriale Globale.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Pour la Caf, des Conventions d'objectifs et de financements (Cof) dédiées à chaque équipement (EAJE, ALSH, RAM, Ludothèque, etc...) prendra en compte l'ensemble des financements octroyés (prestations de service et bonus territoire).



## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Mayenne, la MSA Mayenne Orne Sarthe, La communauté de communes du Mont des Avaloirs et les 25 communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

### Concernant la MSA :

Dans le cadre de la mise en œuvre de GMR sur le territoire de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe met à disposition un

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



référent. L'engagement de la MSA se tient uniquement dans le cadre de la durée de sa Convention d'Objectif et de Gestion qu'elle passe avec l'Etat. La MSA Mayenne-Orne-Sarthe s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires (humains, techniques, matériels) pour atteindre les objectifs fixés, veiller au respect des objectifs afférents à la mise en œuvre de GMR, représenter la MSA lors des comités de pilotage et favoriser le développement du partenariat et le travail en réseau.

#### ARTICLE 6 – GOUVERNANCE ET MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de la Mayenne, de la Msa Mayenne-Orne-Sarthe, de la communauté de communes et des communes ainsi que tous les partenaires associatifs et institutionnels concernés par la CTG (à minima signataire d'une Convention d'Objectifs et de Financements).

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;



- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes du Mont des Avaloirs. Il se réunira à minima une fois par an.

Le suivi de la démarche et des projets seront assurés par la Caf de la Mayenne (chargé de conseil et de développement sur le territoire) et par la communauté de communes ou les communes en intégrant les chargés de coopération CTG. Ainsi, Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### La MSA :

- Mobilise les moyens internes MSA nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions, en lien avec les thématiques du dispositif « Grandir en milieu rural »,
- Participe aux différents groupes de travail prévus au plan d'actions,
- Assure le suivi et l'accompagnement de la CDC dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions du dispositif « Grandir en milieu rural ».

#### ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles



demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions (comité de pilotage, comité technique, comité de suivi...). Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions, constituant l'annexe 3 & 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.



A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.



## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### - Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.



### ARTICLE 13 : LES RECOURS

#### - **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

### ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Pré en Pail St Samson, le 17 décembre 2024.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne  Magali JACQUET	La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne  Evelynne GILLOT
La Directrice de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe  Véronique PILETTE	Le Président du conseil d'administration de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe  Jean GRIMBERT



<p>La Présidente de la CC du Mont des Avaloirs</p> <p>Diane ROULAND</p>	<p>Le Maire de la commune de Averton</p> <p>Jean-Paul PICHONNIER</p>
<p>Le Maire de la commune de Boulay-les-Ifs</p> <p>Yves LEGAY</p>	<p>Le Maire de la commune de Champfrémont</p> <p>Patrick PIQUET</p>
<p>Le Maire de la commune de Chevaigné-du-Maine</p> <p>Claude ROULLAND</p>	<p>Le Maire de la commune de Couptrain</p> <p>Pascal FRANÇOIS</p>
<p>Le Maire de la commune de Courcité</p> <p>Yves DAUVERCHAIN</p>	<p>Le Maire de la commune de Crennes-sur-Fraubée</p> <p>Loïc DE POIX</p>



<p>Le Maire de la commune de Gesvres</p> <p>Denis DUVALLET</p>	<p>Le Maire de la commune de Javron-les-Chapelles</p> <p>Didier LEDAUPHIN</p>
<p>Le Maire de la commune de La Pallu</p> <p>Sylvain LEBLANC</p>	<p>Le Maire de la commune de Le Ham</p> <p>Diane ROULAND</p>
<p>Le Maire de la commune de Lignières-Orgères</p> <p>Raymond LELIÈVRE</p>	<p>Le Maire de la commune de Loupfougères</p> <p>Dominique BOURGAULT</p>
<p>Le Maire de la commune de Madré</p> <p>Bernard BLANCHARD</p>	<p>Le Maire de la commune de Neuilly-le-Vendin</p> <p>Daniel CHESNEAU</p>



<p>Le Maire de la commune de Pré-en-Pail-St-Samson</p> <p>Denis GESLAIN</p>	<p>Le Maire de la commune de Ravigny</p> <p>Guy MAIGNAN</p>
<p>Le Maire de la commune de Saint-Aignan-de-Couptrain</p> <p>Geneviève BLANCHARD</p>	<p>Le Maire de la commune de Saint-Aubin-du-Désert</p> <p>Samuel RAGOT</p>
<p>Le Maire de la commune de Saint-Calais-du-Désert</p> <p>Henri GUILMEAU</p>	<p>Le Maire de la commune de Saint-Cyr-en-Pail</p> <p>Jean-Luc LECOURT</p>
<p>Le Maire de la commune de Saint-Germain-de-Coulamer</p> <p>Alain DILIS</p>	<p>Le Maire de la commune de St-Pierre-des-Nids</p> <p>Dominique SAVAJOLS</p>



<p>Le Maire de la commune de Villaines-la-Juhel</p> <p>Daniel LENOIR</p>	<p>Le Maire de la commune de Villepail</p> <p>Alain BLOTTIÈRE</p>
--	---



# LISTE DES ANNEXES

**ANNEXE 1** : DIAGNOSTIC PARTAGE

**ANNEXE 2** : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR CHAQUE COLLECTIVITE LOCALE SELON LEUR COMPETENCES ET LA CAF DE LA MAYENNE

**ANNEXES 3 ET 5 REGROUPEES** : - PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES – INDICATEURS D' EVALUATION.

**ANNEXE 4** : MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

**ANNEXE 6** : DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L' ENSEMBLE DES SIGNATAIRES.





# ANNEXE 1

## - Diagnostic partagé





# CTG CCMA-CAF-MSA

Méthodologie de travail – données état des lieux 2024



## SOMMAIRE

1. Rappel définition et méthodologie de la CTG
2. Données générales Caf et Msa
3. La Communauté de communes du Mont des Avaloirs : carte d'identité du territoire
4. Etat des lieux et diagnostic – Petite enfance
5. Etat des lieux et diagnostic – Enfance
6. Etat des lieux et diagnostic – Jeunesse
7. Etat des lieux et diagnostic – Soutien à la parentalité
8. Etat des lieux et diagnostic – Logement
9. Etat des lieux et diagnostic – Animation vie sociale
10. Etat des lieux et diagnostic – accès aux droits et accompagnement social des familles
11. La fonction de chargée de coopération CTG

## 1. RAPPEL DEFINITION ET METHODOLOGIE DE LA CTG

### POURQUOI UNE CTG SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMA ?

La Communauté de Communes s'est lancée en 2021 dans le projet de convention territoriale globale (CTG) pour donner suite à la sollicitation de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne.

Depuis de nombreuses années, un partenariat privilégié s'est instauré entre la Caf et le territoire. Les élus ont su être à l'écoute des besoins des familles, en ayant la conviction que l'attractivité du territoire rural passait par **la présence et la qualité des services proposés aux habitants**, d'où l'intérêt porté notamment aux structures petite enfance, Relais Petite Enfance, Accueils de loisirs...

Forte de cette ambition, c'est tout naturellement que la CCMA a **engagé une CTG sur son territoire pour saisir les enjeux du territoire en matière de services aux familles, et favoriser un travail en transversalité au sein de la collectivité. Suite à cette première, celle-ci est à renouveler pour la prochaine période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029.**

# RETOUR SUR LA CTG 2021-2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMA

Thème	Axe	Action	Atteinte des objectifs	Qu'avez-vous vu ? Les actions ont-elles été proposées - mises en place ?	Demain, cette action est à ? : - Abandonner - Continuer - Renforcer
Transversal	Grandir et s'épanouir tous ensemble	Elaboration du projet Educatif de Territoire	☹️	Rien, le projet n'a pas été retravaillé	Continuer / Renforcer
		Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures	☹️	convention de partenariat signée avec l'Epnak	continuer et renforcer
		Développer la pratique sportive sur le territoire	☹️	cours enfants et ados à la piscine / cours natation synchronisée / accueils de tous les élèves de la GS à la 6ème pour 10 séances chaque année pour le "Savoir nager" à la piscine de VLI	Continuer / renforcer
	Développer l'information et la communication	Proposer des temps d'information auprès des secrétaires de mairies et des élus du territoire	☹️	COPIL	Renforcer
		Développer l'information valorisant l'ensemble des services aux familles existants sur le territoire	☹️	site internet CCMA pas à jour (mise à jour à venir janvier 2025)	Renforcer
		Organiser un temps fort « FAMILLE »	☹️	Non réalisé / questionner l'intérêt, pourquoi faire ?	Continuer / Abandonner
		Doter la collectivité d'un Portail numérique pour les familles – « Portail Familles »	😊 ☹️	logiciel Bel enfance acquis et utilisation complexe pour les familles et les agents	Continuer
	Développer les pratiques autour du jeu	Valoriser le service Ludothèque PAYASO LOCO sur le territoire	☹️	interventions de la Ludothèque à l'EVS de SPDN notamment	renforcer
Développer les actions tout au long de la CTG	Coordonner la Convention Territoriale Globale	☹️	Depuis le 1er Juin, 5 chargés de Coop CTG dont 3 financés par la CAF	Renforcer	
Thème	Axe	Action	Atteinte des objectifs	Qu'avez-vous vu ? Les actions ont-elles été proposées - mises en place ?	Demain, cette action est à ? : - Abandonner - Continuer - Renforcer
Petite Enfance	Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance	Poste d'animateur de Relais de la Petite Enfance	😊	1 ETP maintenu, poste divisé en 2 0,5 ETP depuis 1/09/2024	Continuer / renforcer
		Présenter les métiers de la Petite Enfance auprès des élèves des collèges et de la MFR.	😊	2023-2024: présentations dans 4 établissements	continuer
		Accompagner les porteurs de projet de création de structure collective (EAJE) et de MAM (en amont du projet et le suivi ensuite).	😊	mission de coordination petite enfance	continuer
	Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance	Développer des actions professionnalisantes (Formations soirées d'information, échanges, analyse de la pratique, accompagnement à la préparation du CAP AEPE...)	😊	de nombreuses sessions de mises en place	continuer
		Créer un kit « matériel d'éveil moteur et sensoriel » avec support pédagogique pour tout-e-s les assistant-e-s maternel-le-s.	😊	rien de fait	Renforcer (à travailler)
		Proposer un service de prêt de matériel de motricité et jeux atypiques, de mailles à thème pour les professionnels de la Petite Enfance	😊	prêt déjà opérationnel	continuer
		Mise en place d'actions de formation au Baby-sitting	😊	1 session tous les 2 ans	continuer
Renforcer l'attractivité du métier d'assistant-e- maternel- le.	😊	communiquer, présence aux clés pour réussir...	continuer		
Thème	Axe	Action	Atteinte des objectifs	Qu'avez-vous vu ? Les actions ont-elles été proposées - mises en place ?	Demain, cette action est à ? : - Abandonner - Continuer - Renforcer
Enfance (3-11 ans)	Pérenniser et développer les services existants	Renforcer le poste de coordinateur Enfance	😊 ☹️	poste redéfini au 1er juin 2024 pour un 0,5 ETP avec l'intitulé: Responsable service Enfance	continuer / renforcer
		Favoriser et renforcer la formation des jeunes aux fonctions d'animateur	😊	Présentation du BAFa auprès des collégiens (3ème et 4ème) en 2023-2024	continuer / renforcer idée: proposer une session BAFa sur le territoire (MFR)
		Mener des diagnostics participatifs avec les familles pour connaître leurs besoins	😊	un questionnaire aux familles 2023	renforcer idée: refaire un questionnaire auprès des familles en vue de la réflexion sur l'organisation
		Proposition d'une organisation « multisite sud »	😊 ☹️	un fonctionnement multisites existe mais suite aux constats de l'été de 2024, une réflexion est à mener pour l'améliorer	renforcer
		Coordonner et développer les garderies des communes en ACM périscolaire	☹️	travail non abouti, à revoir	Continuer / abandonner
		Coordonner et mettre en réseau tous les ACM extra scolaires du territoire	😊 ☹️	Journée inter-centres avec l'accueil Familles Rurales et l'accueil de Saint Germain de Coulamer, camps en commun	continuer en retravaillant la forme

Thème	Axe	Action	Atteinte des objectifs	Qu'avez-vous vu ? Les actions ont-elles été proposées - mises en place ?	Demain, cette action est à ? : - Abandonner - Continuer - Renforcer
Jeunesse (12 - 17 ans)	Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA	Dynamiser la Coordination jeunesse	😊	poste redéfini au 1er juin pour un IETP coordination jeunesse et 0,5 ETP animateur jeunesse	Continuer
		Réaliser des temps de concertation auprès des jeunes et connaître leurs besoins	😊 😊		Continuer/renforcer
		Développer les projets pour et avec les jeunes	😊	Projet voyage avec AV JUNIOR / projets mercredis / ACM Action à l'initiative des délégués cantonaux MSA de Villaines la Juhel en faveur des jeunes collégiens (4ème- 3ème) et de leurs familles en collaboration avec les collèges : Les Garettes, Saint Nicolas, les Avalois et la MFR de Pré en Pail Saint Samson et en partenariat avec la communauté de communes du Mont des Avalois et la Communauté de Professionnels Territoire Santé (CPTS) du Nord-Est Mayenne. 2018, une conférence sur « les jeunes, internet et les mondes virtuels : quel impact identitaire ? » animé par Stéphane Blocoquax, docteur en sciences de l'information et de la communication ; 2019, une conférence sur « les jeunes et internet : amour, sexe et pieu » animé par Stéphane Blocoquax et Renaud Hétiér, 2022, une conférence sur « Savoir dire non : l'autorité à l'heure du numérique » animé par Renaud Hétiér, docteur en sciences de l'éducation 2024, une conférence théâtralisée « Quand je parle de sexualité, je me mouille » avec la Compagnie du savon noir et une soirée projection du film de Vanessa Filho « le Consentement » suivi d'un débat animé par le médecin généraliste Madame desbrais et madame chevreul, sage-femme au pôle santé de Villaines le 5 juin 2025, conférence pour sensibiliser sur les risques des pratiques numériques « excessives » auprès des collégiens et de leurs familles; animé par Stéphane Blocoquax, docteur en sciences de l'information et de la communication ;	Continuer/renforcer
		Créer et développer des lieux d'accueil des jeunes sur le territoire – développer l'itinérance des actions	😞		Continuer / Renforcer
		Créer des actions passerelles pour le 10-12 ans	😊 😊		Continuer
		Développer les pratiques autour de la citoyenneté	Favoriser l'engagement des jeunes au travers d'un conseil communautaire de jeunes	😞	
	Développer les pratiques autour de la citoyenneté	Développer les chantiers citoyens sur l'ensemble des 26 communes.	😊	Faible implication des communes sur le dispositif Argent de poche	Continuer / Renforcer
		Relancer et développer la Coopérative jeunes « Coop du Mont des Avalois »	😞	souci de recrutement d'un animateur	Abandonner
		Développer les interventions dans les 3 collèges du territoire.	😊	effectif depuis 1 an	Continuer
		S'inscrire dans le dispositif « Promeneur du Net »	😊		Continuer / Renforcer

Thème	Axe	Action	Atteinte des objectifs	Qu'avez-vous vu ? Les actions ont-elles été proposées - mises en place ?	Demain, cette action est à ? : - Abandonner - Continuer - Renforcer
Parentalité	Communiquer et coordonner	Réaliser des temps de concertation auprès des familles afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins	😞		Renforcer
		Coordonner et faire connaître les actions existantes ainsi que les nouvelles à développer	😊		Renforcer
	Développer des dispositifs spécifiques	Proposer des lieux d'accueil Enfants/Parents (LAEP)	😞	des temps parent-enfants ont été proposés et sont très attendus par les familles, mais pas sous le dispositif LAEP	abandonner l'idée du LAEP mais renforcer les temps parents enfants
		Proposer des collaborations avec la Maison des Adolescents	😞	2025 avec possibilité de permanences hebdomadaire sur le territoire	Renforcer
		Proposer de l'accompagnement à la scolarité (CLAS)	😞		abandonner, pas de moyen humain

# UNE GOUVERNANCE DE PROJET

Une COG 2023-2027 (convention d'objectif et de gestion entre l'état et la CNAF) affirme sa volonté :

- D'agir pour toutes les familles
- D'agir pour le développement des services aux allocataires
- De garantir la qualité et l'accès aux droits.

Cette convention d'objectif se décline sur les territoires en Convention Territoriale Globale avec pour objectif de :

- Développer la logique globale de projet de territoire : sortir de la logique de dispositifs
- Accentuer les cohérences et les priorités d'objectifs
- Favoriser la continuité des services dans le parcours de vie des usagers
- Simplifier les circuits et les articulations administratives.

Afin d'engager la démarche CTG, la commission FAMILLE de la CCMA a proposé la création d'un Comité de Pilotage qui aura à établir le cadre structurant sur des champs d'actions en référence au parcours de vie des familles.

Ce Comité de Pilotage est composé de :

- D'élus de la CCMA ou leur représentant,
- D'élus des communes ou leur représentant,
- Du ou des chargé(s) de coopération de la CTG,
- Des partenaires institutionnels (Caf, MSA, Cd53, etc.)
- D'associations partenaires

La gouvernance de la CTG est d'avantage détaillée dans l'annexe 4 de cette convention.

## Calendrier de renouvellement :

Quand ?	Quoi ?
Jeudi 19 septembre 2024 à 14h00 :	1er comité de pilotage CTG CCMA : travaux collectifs sur le bilan CTG 2021-2024 et état des lieux.
Jeudi 19 septembre 2024 à 17h30 :	Rencontre des communes au titre des actions qui les concernent
Mardi 15 octobre 2024 à 14h00 :	2ème comité de pilotage CTG CCMA : travaux collectifs sur l'élaboration du plan d'actions 2025-2029.
Mercredi 6 novembre 2024 à 19h15 :	Intervention Caf pour présentation priorités COG 2023-2027 et pour appuyer la démarche CTG.
Courant novembre :	Délibération de chacune des communes qui souhaitent signer la CTG
28 novembre 2024	Présentation du plan d'actions CCMA 2025-2029 au bureau communautaire et échanges
5 décembre 2024	Validation du plan d'actions CCMA 2025-2029 au conseil de communauté
17 décembre 2024 à 18h00	Signature de la CTG avec l'ensemble des collectivités (+ partenaires ayant une action inscrite ?)

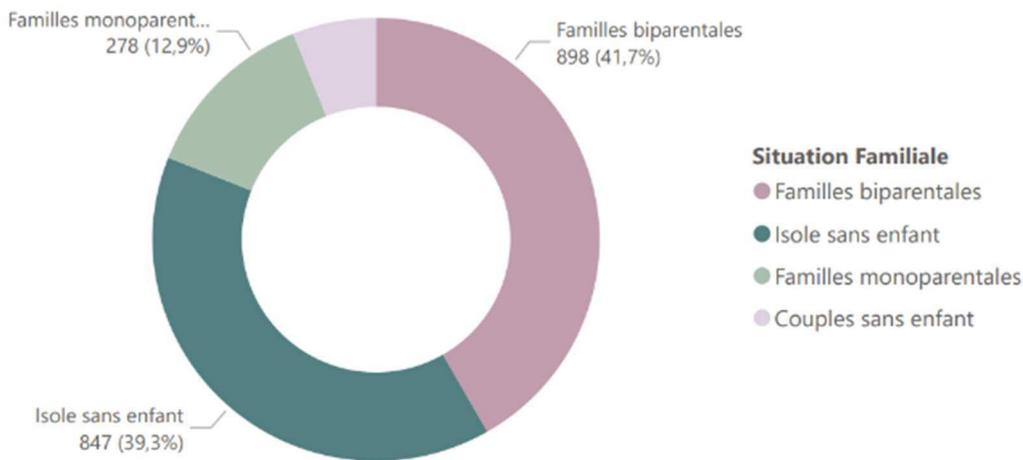
## 2. DONNEES GENERALES CAF ET MSA

### Données CAF sur la CCMA

Données générales au 31/12/2021 CCMA / DEP 53 Démographie, population et prestations allocataires

		Taux
NOMBRE PERSONNES COUVERTES	5 526	
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	2 158	
RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	16 022	

#### Structure familiale des foyers allocataires



Les familles CCMA avec au moins un enfant à charge représentent **54 %** des foyers allocataires Caf (*identique : dép. 53*)

#### Démographie, population et prestations allocataires

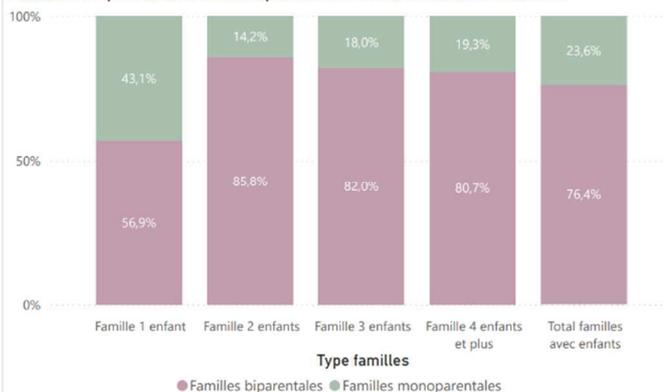
##### Nombre de familles allocataires et enfants

Familles allocataires	Nombre de familles	En %
Famille 1 enfant	348	29,6 %
Famille 2 enfants	571	48,6 %
Famille 3 enfants	200	17,0 %
Famille 4 enfants et plus	57	4,8 %
Total familles avec enfants	1 176	100,0 %

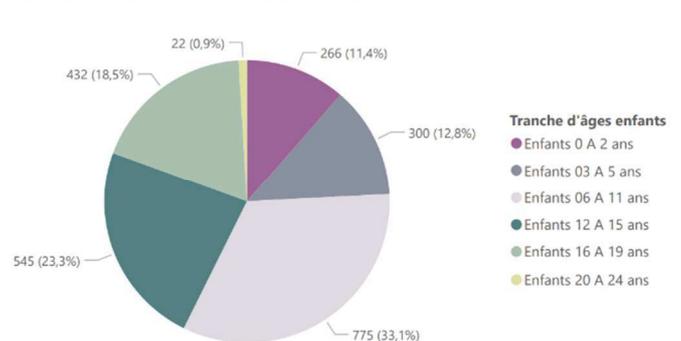
##### Nombre d'enfants selon les tranches d'âges

Tranche d'âges enfants	Nombre d'enfants
Enfants 0 A 2 ans	266
Enfants 03 A 5 ans	300
Enfants 06 A 11 ans	775
Enfants 12 A 15 ans	545
Enfants 16 A 19 ans	432
Enfants 20 A 24 ans	22
<b>Total</b>	<b>2 340</b>

##### Familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants



##### Répartition des enfants selon les tranches d'âges



Parmi les **1 196 familles Caf** avec au moins un enfant à charge, 4 familles sur 5 ont 1 ou 2 enfants à charges. **La monoparentalité est plus marquée** dans les familles avec 1 enfant (37,6%). (41,7 % : dép. 53).

#### Nombre de foyers allocataires et population INSEE

Foyers allocataires	2 158
Foyers allocataires à bas revenus	684
Personnes couvertes	5 526
Personnes couvertes à bas revenus	1 500
Population INSEE moins de 65 ans	11 507

#### Foyers allocataires et population à bas revenus (en %)

Part des foyers allocataires à bas revenus	31,7 %
Part des personnes couvertes CAF à bas revenus	27,1 %
Taux de bas revenus (population moins de 65 ans)	13,0 %

ANNEE	SEUIL	Définition
2021	1135	

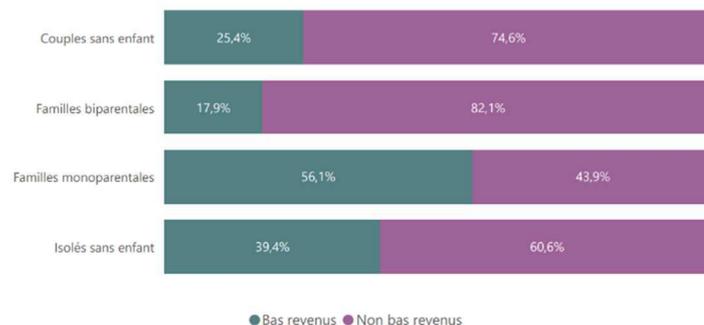
#### Structure familiale des foyers allocataires

Structure familiale	Total foyers allocataires	Dont à bas revenus
Couples sans enfant	130	33
Familles biparentales	898	161
Familles monoparentales	278	156
Isolés sans enfant	847	334

#### Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	266	58	21,8 %
03-5 ans	300	66	22,0 %
06-11 ans	775	190	24,5 %
12-15 ans	545	150	27,5 %
16-17 ans	272	94	34,6 %
TOTAL	2 158	558	25,9 %

#### Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



Au **31/12/2021 684** (2019 = 613) foyers allocataires Caf (soit 1 500 personnes couvertes) ont des ressources financières inférieures au seuil de bas revenus. (31.7 % des foyers et 27.1 % des personnes couvertes / Soit +5 points que le Dép 53)

Le seuil des bas revenus est défini par l'INSEE et il correspond aux revenus par unité de consommation (RUC)

**La part des bas revenus** est nettement plus marquée dans les **familles monoparentales**

**Cette part est plus importante que sur le département 53.**

Sur la CCMA, **2 158 enfants et jeunes** étaient connus de la Caf au 31/12/2021

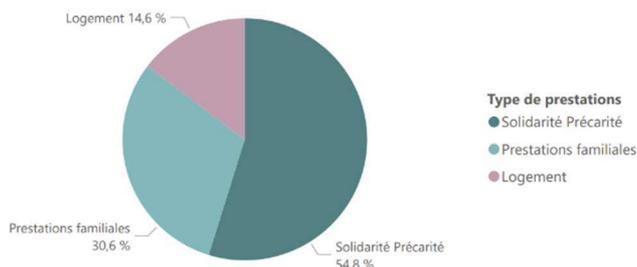
Parmi les 2 158 enfants Caf, **558** (2019 = 529) **enfants et jeunes** Caf vivaient dans un foyer à bas revenus. **CCMA = 25.9 %**

Les prestations versées aux allocataires Caf au 31/12/2021

#### Nombre d'allocataires par groupe de prestations versées au 31 décembre N

Prestations versées	EFFECTIF	En %
AAH	206	9,5 %
AEEH	84	3,9 %
Allocations familiales	838	38,8 %
Logement	715	33,1 %
PAJE	274	12,7 %
PPA	781	36,2 %
RSA	231	10,7 %
RSO	0	0,0 %
Solidarité enfance jeunesse	675	31,3 %

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [Cafdata](#)



## Le département de la Mayenne et situation par EPCI :

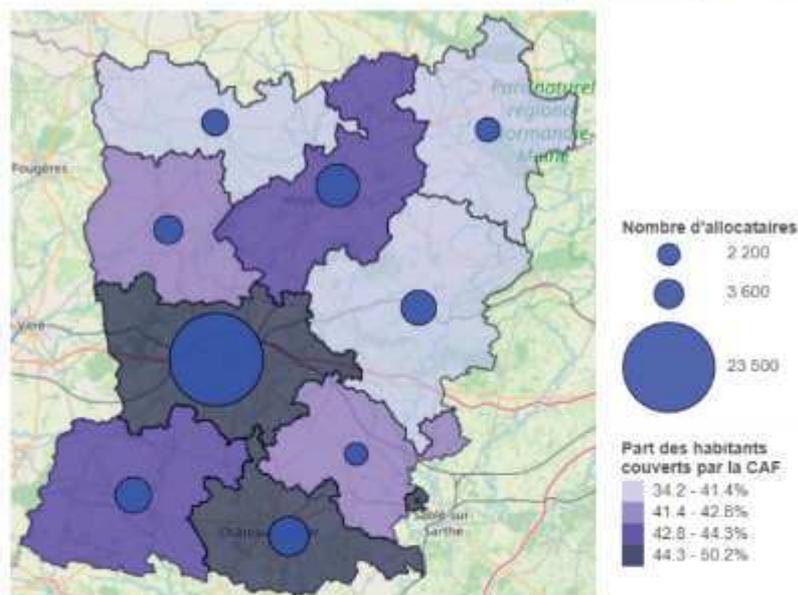


En Mayenne, **136 700 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 45 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 34 % à 50 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (53 % en Mayenne, 49 % au niveau national) dont 24 % sont des familles monoparentales (30 % pour la France hexagonale). 1 580 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 9 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national). **13 900 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 14 500 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.  
Insee RP 01/01/2021  
© IGN © GeoInfo 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://data.caf.fr/expose/datasets.html?com=514616>

Portrait social

Caf de la Mayenne



Petite enfance



Enfance et parentalité



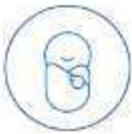
Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



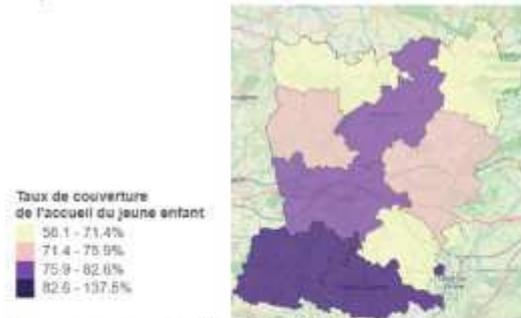
Zoom EAJE



## Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

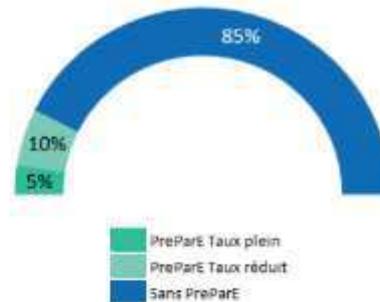
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Chaf, Acoass, Dress, Msa 2021 © IGN © GeoPa 2.0 2021

La Caf de la Mayenne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2023, **7 400 places sont disponibles pour les familles**. La Mayenne, avec **78,6 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 5 700 places, soit **77 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Pour les familles souhaitant réduire ou interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée avec la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : en 2023, près de **1 140 enfants de moins de 3 ans en bénéficient, dont 2/3 à taux partiel**.



## Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'éducation des enfants :

- > **41 %** des allocataires bénéficient des Allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 8 % d'un complément familial,
- > **20 %** reçoivent l'Ars, qui aide à assumer le coût de la rentrée scolaire,
- > **5 %** bénéficient de l'Asf, pour soutenir l'éducation d'un enfant privé de l'aide financière d'un ou de ses deux parents,
- > **4 %** perçoivent l'Aeeh, soutien financier à l'éducation d'un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN  
[https://data.caf.fr/explore/dataset/tauxcov\\_pe\\_epci/table/?digueactive=none](https://data.caf.fr/explore/dataset/tauxcov_pe_epci/table/?digueactive=none)

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf soutient la parentalité, par des actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de favoriser leurs initiatives. Elle a notamment financé l'accompagnement de 424 enfants dans le cadre de Clas (année scolaire 2023/2024), 191 séances de médiation familiale. Dans le cadre du Reaap, 15 porteurs de projets ont reçu un financement pour 45 actions.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Lieap : Lieu d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

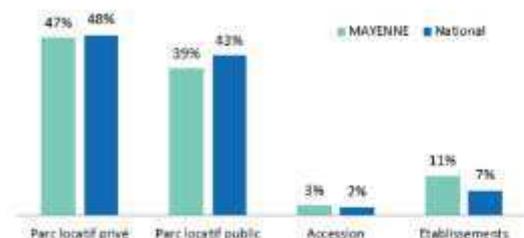




## Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

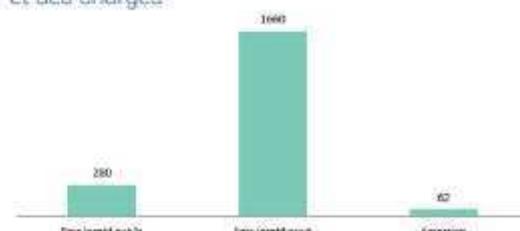
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2023

Au mois de juin 2023, **18 600 foyers mayennais** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **35 800 personnes, soit 12 % de la population totale** du département. En Mayenne, la part des bénéficiaires en établissement est de 11 % et figure parmi les plus élevées de France. Ce taux est caractéristique des départements ruraux vieillissants.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2023

Après perception des aides au logement **2 000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature du logement est déterminante. En Mayenne, où le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est 6 fois plus important dans le parc privé que dans le parc social.



## Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La Branche famille lutte contre les exclusions ; cette mission se traduit notamment par :

- > le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à **3 600 foyers** sur le département,
- > **4 700 personnes**, souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles, bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) ; 50 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein.

> **20 000 allocataires** mayennais bénéficiaires de la Prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au Rsa pour 880 foyers, et à l'Aah pour 530 allocataires.

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

**3 600**  
BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA

**23 %**  
DES BÉNÉFICIAIRES  
ONT MOINS DE 30 ANS

**55 %**  
SONT BÉNÉFICIAIRES  
RSA / SOLÉS

**17 %**  
SONT DES FAMILLES  
BÉNÉFICIAIRES DE LA  
MAJORATION ISOLEMENT\*

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explorer/dataset/af\\_a\\_type\\_parc\\_com\\_01](https://data.caf.fr/explorer/dataset/af_a_type_parc_com_01)



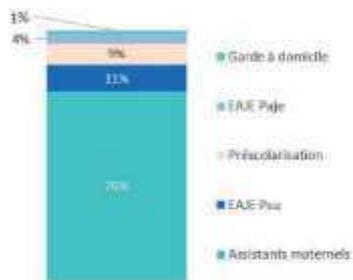


## L'accueil des enfants de moins de 3 ans

Le **taux de couverture** rapporte le nombre de places offertes pour tous les modes d'accueil formels à la population des enfants de moins de 3 ans. En 2022, le taux de couverture départemental est de 78,6 % ; 3 places sur 4 sont proposées par un assistant maternel.

Le taux de couverture résulte du cumul de l'offre d'accueils collectif et individuel.

- collectif :
  - 14,4 % en EAJE\* (10,8 % par les EAJE PSU),
  - 8,6 % par les classes en préscolarisation à 2 ans
- individuel :
  - 75,8 % par les assistants maternels agréés
  - 1,2 % par les services d'accueil à domicile



\* EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

Hors préscolarisation, le recours effectif des familles à un mode d'accueil formel pour leurs enfants de moins de 3 ans est mesuré annuellement grâce aux données administratives de la Cnaf (assistant maternel, garde à domicile, PreParE, EAJE financé par la Paje). Elles sont complétées par des données recueillies auprès des EAJE financés par la PSU (Filoué).

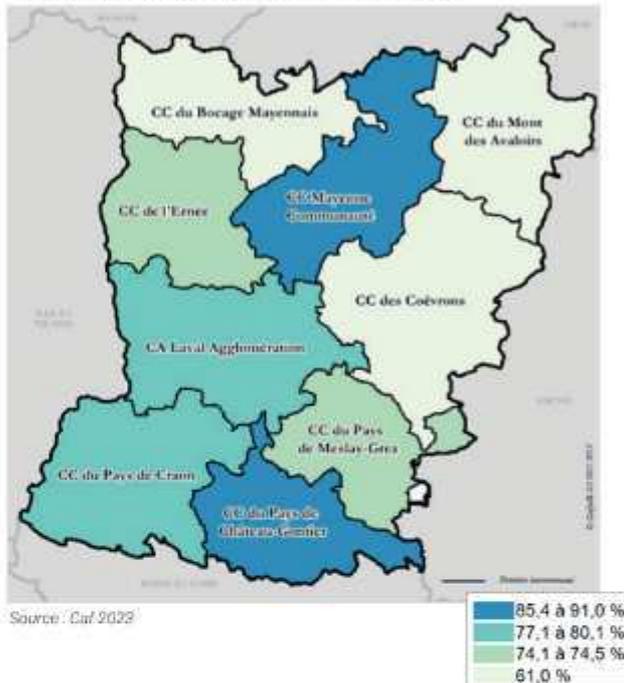
En 2021, 84 % des familles ont eu recours à un mode de garde financé par la Caf.

### Recours aux dispositifs de garde par les familles allocataires selon leurs caractéristiques socio-économiques



Source : Caf 2023

Taux de couverture par intercommunalités



Source : Caf 2023

**Filoué** – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits.

**Indicateur de bas revenu** – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 135 euros en 2021, 1 253 euros en 2023).

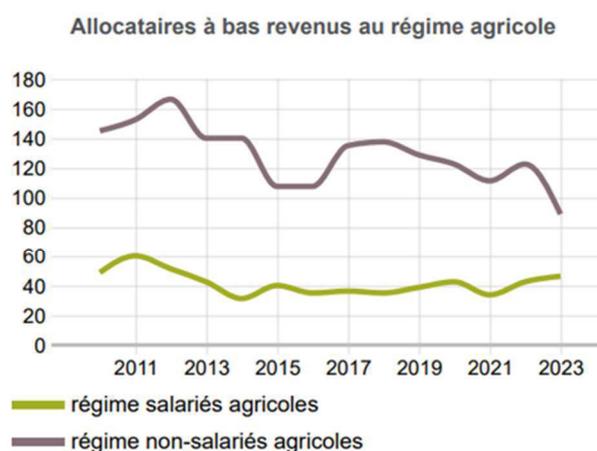
## Données MSA

- **815 personnes couvertes en prestations familiale** (Dénombrement des personnes couvertes (allocataires et ayants droits) par des prestations familiales en décembre de l'année n.) en 2023
- **309 allocataires bénéficiaires d'au moins une prestation famille** (Dénombrement des familles bénéficiaires d'au moins une prestation famille en décembre pour l'année n) en 2023
- **191 allocataires prestations familiales** (Dénombrement des familles allocataires des prestations familiales en décembre de l'année n.) en 2022
- **135 allocataires à bas revenus en 2023** (Foyers allocataires d'une prestation familiale au cours du mois de décembre et considérée comme percevant de bas revenus).
  - Le foyer est considéré comme percevant de bas revenus si son revenu mensuel total, somme des ressources brutes mensuelles et des montants de prestations familiales perçues pour un mois donné, est inférieur à un certain seuil par unité de consommation)

**Allocataires à bas revenus**  
régime agricole

Indicateurs	Communauté de communes du Mont des Avaloirs	Mayenne
Allocataires à bas revenus	135	1 990
Pt. alloc. à bas revenus (%)	43,7 ▲	42,8

Source : CCMSA - SISPREFAL - 2023



Source : CCMSA - SISPREFAL

- **14 allocataires RSA en 2023** (Le foyer allocataire ayant un droit versable au revenu de solidarité active (RSA) est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur.) contre 12 en 2020

**RSA au régime agricole**

Indicateurs	Communauté de communes du Mont des Avaloirs	Mayenne
Nombre de personnes couvertes par le RSA à la MSA	12	241
Part de la population couverte par le RSA à la MSA	1,2 ▼	1,6

Source : MSA, SISPREFAL + MSA, SISPREFAL, INSEE - 2020

- 238 personnes couvertes par l'aide au logement en 2020

#### Aide au logement au régime agricole

Indicateurs	Communauté de communes du Mont des Avaloirs	Mayenne
Nombre de personnes couvertes par une aide au logement à la MSA	238	3 623
Part de la population couverte par une aide au logement à la MSA (%)	24,3	24,1

Source : MSA, SISPREFAL - 2020

- 2797 patients (volet santé) au régime agricole en 2019.
- 34 bénéficiaires de la CMUC en 2020

#### CMUC au régime agricole

Indicateurs	Communauté de communes du Mont des Avaloirs	Mayenne
Nombre de bénéficiaires de la CMUC à la MSA âgés de moins de 62 ans	34	665
Part des bénéficiaires de la CMUC (âgés de moins de 62 ans) à la MSA (%)	2,6 ▼	3,4

Source : MSA + CCMSA, Flux RAAMSES - 2020

- 25.7 de part des femmes au sein de la population des chefs d'exploitation sur la CCMA contre 24.4 en France

### 3. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS : CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

#### Un territoire rural vaste, maillé de bourgs et villages...

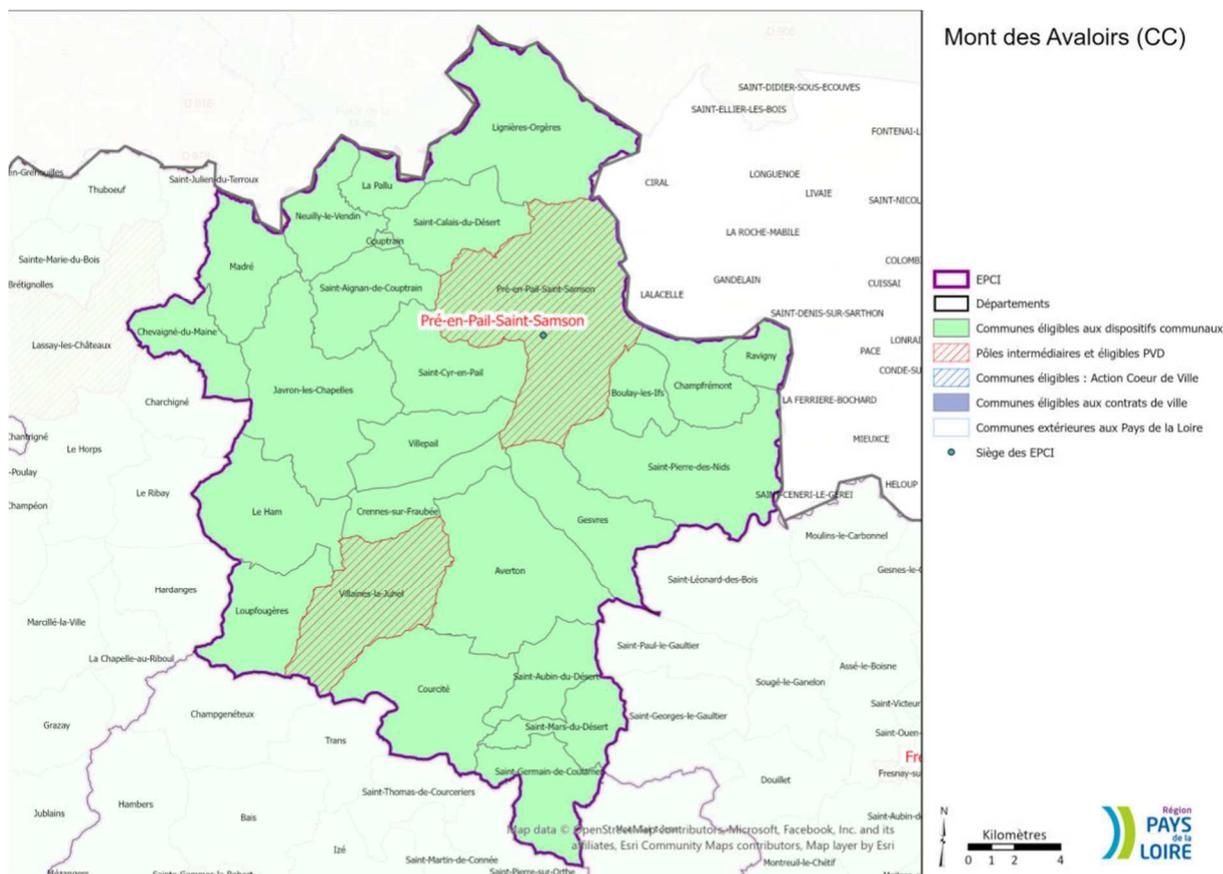
La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est située au Nord-Est du département de La Mayenne, en limite avec les départements de l'Orne et de Sarthe. Elle bénéficie d'un positionnement stratégique au sein de la Mayenne, à la jonction de plusieurs aires urbaines, notamment Mayenne, Alençon et Le Mans

L'intercommunalité est traversée par un axe important de circulation, la RN12. Cet axe permet notamment des liaisons facilitées avec les différentes aires urbaines.

Ce territoire est composé de 16 022 habitants, répartis sur les 26 communes et 548 km<sup>2</sup>. Deux pôles structurants : Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson et deux pôles secondaires : Saint-Pierre-des-Nids et Javron-les-Chapelles qui concentrent à elles seules 55 % de la population de l'EPCI.

Trois communes relais : Courcité, Lignéres-Orgères et Averton totalisent chacune moins de 1000 habitants et proposent également des équipements et services de proximité.

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs conserve un caractère rural et une identité urbaine propre au centre-bourg des communes. Son patrimoine paysager et naturel contribue à son attractivité résidentielle et au développement du territoire communautaire.



- Communes de moins de 5000 habitants : toutes les communes
- Pôles intermédiaires et pôles éligibles Petites Villes de Demain : Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la-Juhel
- Villages d'avenir : Javron-les-Chapelles, Le Ham

# Une dynamique démographique inégale selon les communes

## Une légère baisse de population

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	17 014	100,0	16 519	100,0	15 590	100,0
0 à 14 ans	2 978	17,5	2 754	16,7	2 282	14,6
15 à 29 ans	2 276	13,4	2 037	12,3	1 927	12,4
30 à 44 ans	3 052	17,9	2 683	16,2	2 226	14,3
45 à 59 ans	3 571	21,0	3 579	21,7	3 400	21,8
60 à 74 ans	2 905	17,1	3 100	18,8	3 463	22,2
75 ans ou plus	2 233	13,1	2 366	14,3	2 291	14,7

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP T1 - Population en historique depuis 1968								
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	17 962	17 321	17 251	16 845	16 758	17 014	16 519	15 590
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	32,8	31,6	31,5	30,7	30,6	31,0	30,1	28,4

- (\*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

## Typologie des ménages

FAM T1 - Ménages selon leur composition									
Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	7 596	100,0	7 529	100,0	7 416	100,0	16 719	16 200	15 299
Ménages d'une personne	2 458	32,4	2 520	33,5	2 738	36,9	2 458	2 520	2 738
Hommes seuls	1 154	15,2	1 175	15,6	1 425	19,2	1 154	1 175	1 425
Femmes seules	1 304	17,2	1 345	17,9	1 313	17,7	1 304	1 345	1 313

### FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Autres ménages sans famille	101	1,3	112	1,5	105	1,4	235	261	229
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 036	66,3	4 897	65,0	4 573	61,7	14 026	13 420	12 331
Un couple sans enfant	2 697	35,5	2 715	36,1	2 572	34,7	5 417	5 513	5 163
Un couple avec enfant(s)	2 034	26,8	1 793	23,8	1 550	20,9	7 827	6 884	5 975
Une famille monoparentale	306	4,0	389	5,2	450	6,1	782	1 023	1 193

• Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

### FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	5 036	100,0	4 910	100,0	4 578	100,0
Couples avec enfant(s)	2 034	40,4	1 793	36,5	1 550	33,9
Familles monoparentales	306	6,1	397	8,1	455	9,9
Hommes seuls avec enfant(s)	45	0,9	85	1,7	109	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	261	5,2	312	6,4	346	7,6
Couples sans enfant	2 697	53,5	2 720	55,4	2 572	56,2

• Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

### FAM T3bis - Composition détaillée des familles composées de couples avec enfant(s)

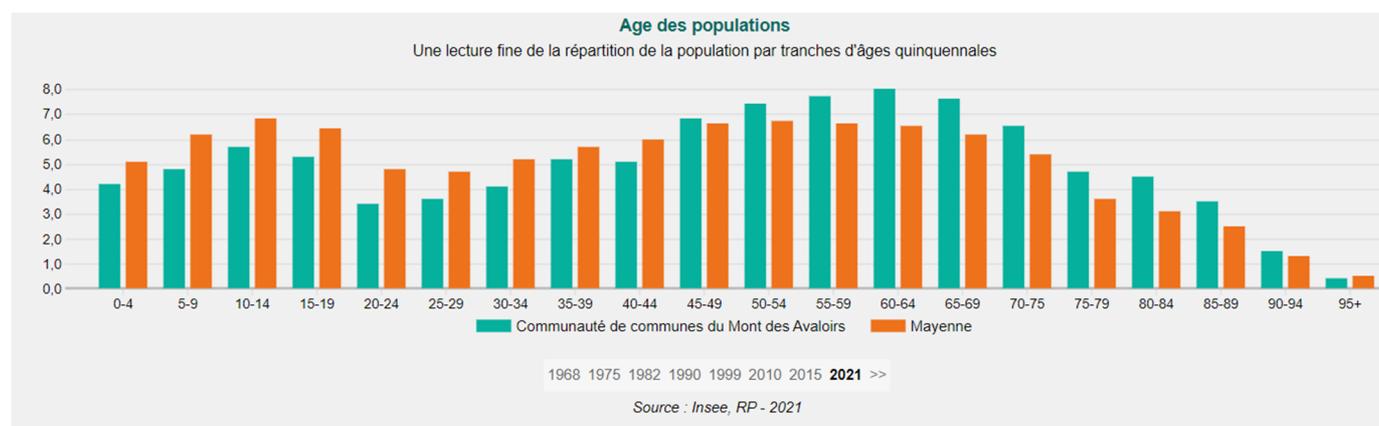
Couples avec enfant(s)	2021	%
Ensemble	1 550	100,0
Famille traditionnelle	1 360	87,7
Famille recomposée	190	12,3

- Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

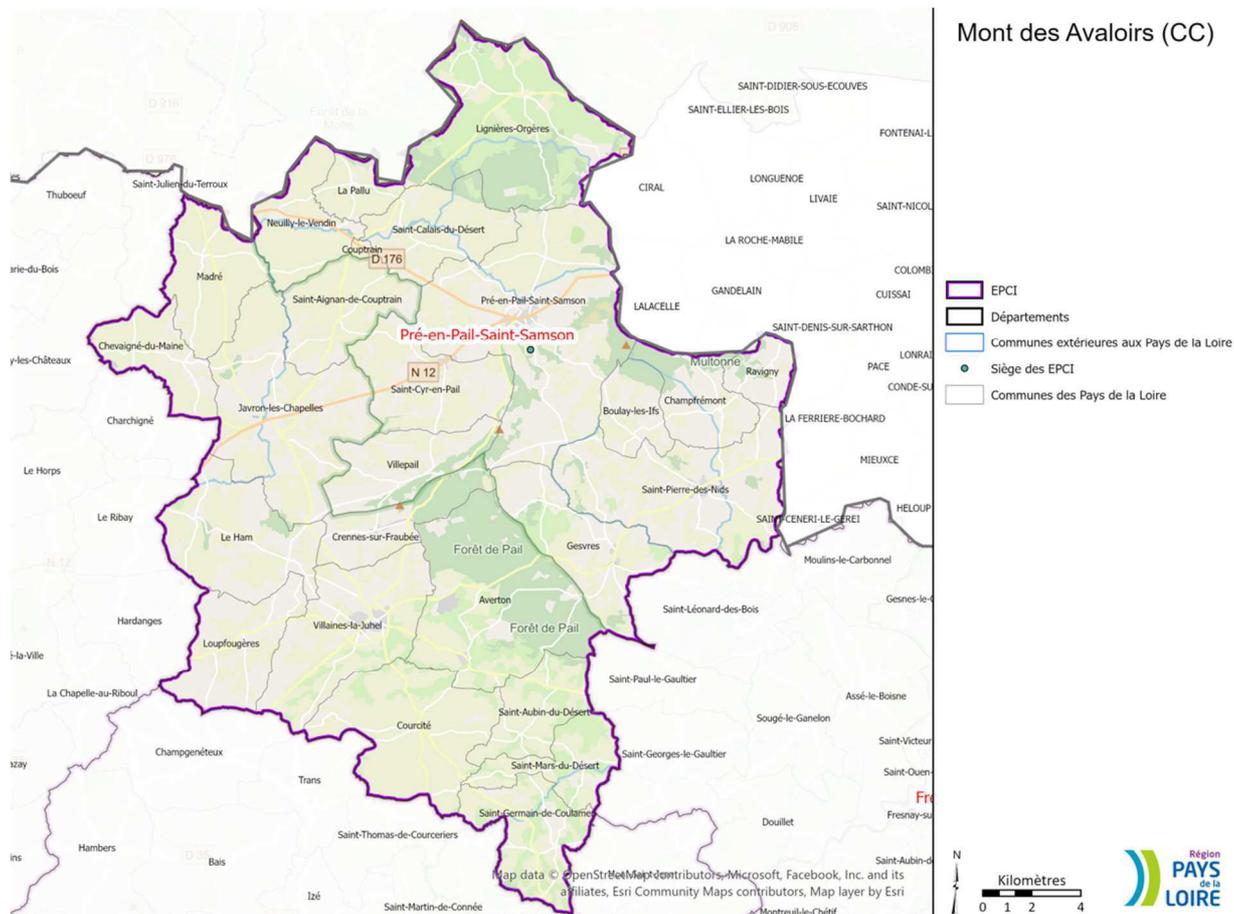
FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans						
Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	5 036	100,0	4 910	100,0	4 578	100,0
Aucun enfant	2 940	58,4	2 935	59,8	2 755	60,2
1 enfant	817	16,2	784	16,0	695	15,2
2 enfants	870	17,3	833	17,0	790	17,2
3 enfants	328	6,5	264	5,4	261	5,7
4 enfants ou plus	83	1,6	94	1,9	77	1,7

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

## Une population vieillissante



# La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs : un EPCI



**Diane ROULAND**

Maire de Le Ham

Présidente de la CC du Mont des Avaloirs



**26 communes,**

dont 26 communes de moins de 3 500 hab.



**15 590 hab**

(Population municipale 2021 - Source INSEE)

## Les démarches engagées par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Contrat de Transition Écologique (CTE) signé le 5 mai 2021

Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE) signé le 15 juillet 2021

Plan de Mobilité Simplifié adopté en décembre 2021

Conventions d'adhésion Petites Villes de Demain de Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la-Juhel signées le 15 juillet 2021

Protocole Territoires d'industrie signé le 8 mars 2022

Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 9 mars 2022

Contrat Local de Santé (CSL) signé le 12 juillet 2022

Convention Écoquartier (ancienne gare de Pré-en-Pail-Saint-Samson) signée le 15 décembre 2022

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 20 décembre 2022

Feuille de route Énergie adoptée en septembre 2023

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (+ volet Renouvellement Urbain + Guichet unique de l'Habitat) signée le 27 septembre 2023

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique adoptée le 7 décembre 2023

Plan Local d'Urbanisme (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté le 22 février 2024

Projet culturel de territoire signé le 28 mars 2024

## **Orientation stratégique 1 : Accompagner le développement d'une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi**

### **Axe 1 : Favoriser le développement durable de l'espace économique**

- Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois
- Faire de la transition écologique un levier de développement économique en accueillant des nouvelles activités spécialisées et en accompagnant les entreprises implantées dans la prise en compte de ces enjeux
- Favoriser l'économie circulaire sur le territoire
- Développer et renforcer une économie diversifiée sur le territoire, tout en favorisant les secteurs à haute-valeur ajoutée
- Favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité
- Accompagner les entreprises à recruter sur le territoire :
  - o Adapter la main d'œuvre aux besoins de l'économie locale par la formation
  - o Accompagner l'installation des employés sur le territoire

### **Axe 2 : Soutenir une agriculture de qualité, durable, à haute qualité paysagère et économiquement viable**

- Maintenir le paysage bocager
- Accompagner les transitions climatiques et environnementales
- Promouvoir la commercialisation des produits agricoles du territoire
- Accompagner la transmission des exploitations agricoles
- Soutenir le développement des circuits courts et de proximité, en lien avec la restauration collective

### **Axe 3 : Renforcer une économie touristique de qualité équilibrée permettant l'accueil de séjours**

- Renforcer la richesse touristique, la randonnée, les paysages pour renforcer son rayonnement, l'attractivité
- Favoriser la création d'offre de séjours : hébergement, hors saison, tourisme d'affaires
- Favoriser le développement du cyclotourisme

## **Orientation stratégique 2 : Revitaliser le territoire, développer et renforcer son attractivité – cadre de vie**

### **Axe 1 : Adapter l'offre de logement aux besoins et ambitions du territoire**

- Moderniser le parc de logements par la rénovation thermique et énergétique
- Traiter la vacance, source de logements dégradés et indignes, par des travaux de réhabilitation globaux
- Adapter l'offre de logement aux parcours des familles et de vie des habitants : du jeune apprenti aux personnes âgées en passant par les familles
- Promouvoir une offre locative adaptée dans des rapports de confiance
- Encourager la construction de logements neufs par des personnes privées et publiques

### **Axe 2 : Faciliter la mobilité, en réduisant ses impacts sociaux et environnementaux**

- Soutenir et développer la mobilité des acteurs locaux (entreprises et salariés, accès aux commerces et services de proximité)
- Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour les déplacements (mobilités évitées, actives, partagées, motorisations alternatives, transport collectif et intermodalité)
- Permettre à chacun de se déplacer : lutter contre la précarité des déplacements, associer les habitants et faciliter les déplacements internes et externes

## **Orientation stratégique 3 : Organiser – optimiser une offre de services (marchands, non marchands) – qualité de vie**

### **Axe 1 : Garantir un accès aux équipements et aux services pour tous, tout en prenant en compte les**

### **spécificités territoriales (ruralité – bourgs)**

- Améliorer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire
- Offrir aux parents des modes de garde adaptés à leurs besoins et moyens
- Valoriser l'accueil de la petite enfance à la jeunesse
- Maintenir et développer les services enfances péri et extra-scolaires
- Maintenir et communiquer davantage sur les accueils de la petite enfance
- Développer le service jeunesse
- Développer l'accompagnement à la parentalité

### **Axe 2 : Développer des pratiques sportives et culturelles en lien avec les équipements intercommunaux, pour les scolaires**

- Soutenir la qualité de l'offre culturelle avec pour référence le projet culturel de territoire : réseau lecture / troisième lieu, enseignements artistiques, cinéma, programmation culturelle, festivals...
- Des équipements sportifs et culturels à réhabiliter et développer

### **Axe 3 : Développer globalement le territoire via les réseaux numériques**

- Assurer une desserte numérique complète aux opérateurs pour les structures médicalisées, les centre-bourgs, les établissements scolaires
- Favoriser la mobilité évitée par le développement de services de proximité, le coworking et le télétravail
- Favoriser l'inclusion numérique auprès des populations : accompagner la population aux démarches dématérialisées

## **Orientation stratégique 4 : Faire de la transition écologique un levier de développement, d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux**

### **Axe 1 : Revitaliser le territoire par la transition écologique**

- Développer les services de proximité sur le territoire
- Intégrer l'écologie dans les aménagements des centres-bourgs
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

### **Axe 2 : Développer les activités et services en lien avec la transition écologique**

- Soutenir les activités économiques et associatives en lien avec la transition écologique
- Développer et soutenir l'agroécologie et la consommation de proximité
- Développer l'économie circulaire

### **Axe 3 : Tendre vers l'autonomie énergétique**

- Réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles
- Développer la production d'énergie renouvelable
- Développer les mobilités actives et durables

### **Axe 4 : Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire**

- Protéger et valoriser les paysages et le bocage
- Connaître et préserver la biodiversité
- Protéger la ressource en eau

## Les compétences de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

### **Environnement et cadre de vie :**

- Eau (traitement, adduction, distribution)
- Assainissement collectif et non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI
- Autres actions environnementales
- Fauchage, élagage et entretiens, des chemins ruraux inscrits au PDIPR et inscrits à une boucle de randonnée

### **Sanitaires et social :**

- Relais assistance maternelle
- Maisons de santé pluridisciplinaires
- Enfance
- Jeunesse
- Portage de repas

### **Développement et aménagement économique :**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

### **Développement et aménagement social et culturel :**

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs à destination des collèges
- Activités culturelles ou socioculturelles

### **Aménagement de l'espace :**

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire exclusivement dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle et vers la piscine
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Mise en place d'un SIG

### **Voirie :**

- Entretien de la voirie hors agglomération

### **Développement touristique :**

- Promotion du tourisme dont la création et gestion d'offices de tourisme

### **Logement et habitat :**

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social et social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Création, gestion et entretien de logements locatifs

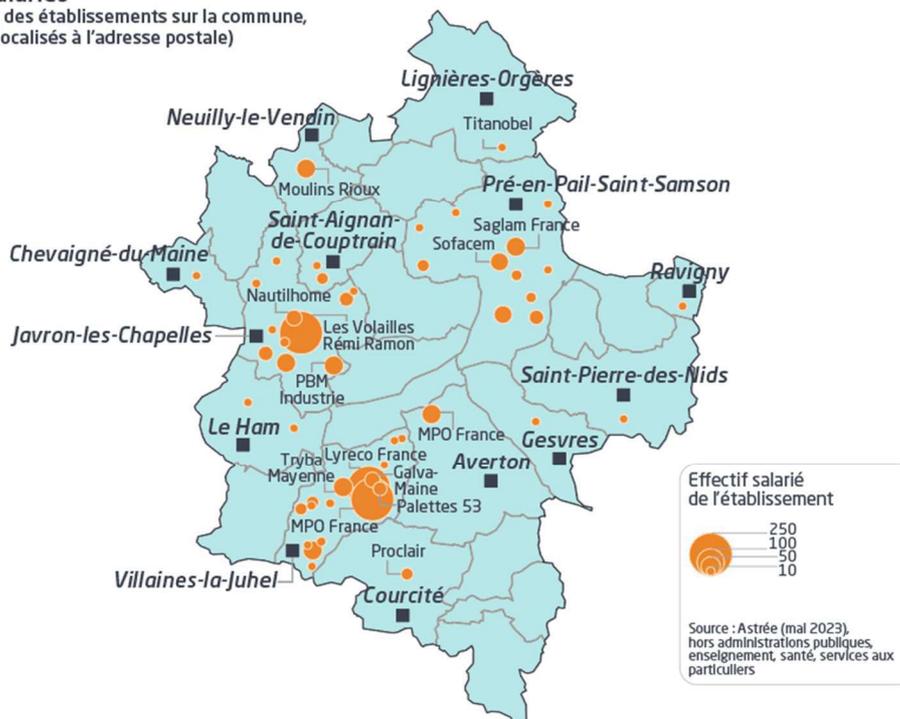
### **Autres :**

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres

## LES DONNEES ET ENJEUX ECONOMIQUES DU TERRITOIRE



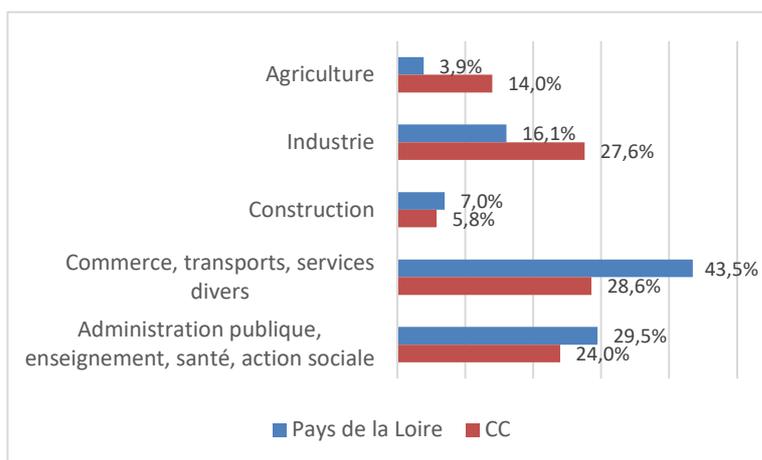
### Les établissements de la CC du Mont des Avaloirs de plus de 10 salariés (placement aléatoire des établissements sur la commune, établissements non localisés à l'adresse postale)



**5 222 emplois sur le territoire**

La CC abrite 5 222 emplois dans les secteurs privé et public. L'emploi salarié y est nettement moins développé qu'en région : 78,4 % des emplois sont des emplois salariés contre 88,4 % en Pays de la Loire. Territoire agricole, la CC se caractérise par la plus forte présence d'agriculteurs exploitants. Les ouvriers sont aussi bien représentés du fait de l'implantation d'entreprises industrielles.

## Répartition des emplois par grand secteur d'activité en 2019



Comparativement à la région, les emplois se localisent très largement dans l'agriculture et dans l'industrie.

En contrepartie, le commerce et les services sont moins développés.

L'emploi dans la construction est également un peu moins présent qu'en moyenne en Pays de la Loire.

Source : Insee, RP 2019

## 1 835 établissements actifs au 31/12/2020

La CC compte 1 835 établissements employeurs et non employeurs. La présence de l'agriculture sur le territoire se lit au regard du poids de ces établissements dans l'économie du territoire. Cependant, la quasi-totalité des établissements agricoles de la CC n'ont pas de salariés (87 %). La CC accueille 17 établissements industriels de plus de 10 salariés. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), champ total, données définitives

Agriculture	807
Industrie	109
Construction	144
Commerce, transports, hébergement et restauration	272
Services	503

## Une baisse de l'emploi salarié privé

### Evolution de l'emploi entre 2011 et 2021 par grand secteur d'activité (en %)

	CC	Pays de la Loire
Industrie	+3,3	+2,5
Construction	-19,9	-1,9
Commerce	-10,4	+10,4
Hôtellerie-restauration	+4,1	+24,1
Autres services	-3,2	+16,4
<b>Total</b>	<b>-4,9</b>	<b>+10,5</b>

Source : Acoess

Au cours des dix dernières années, l'emploi salarié diminue, à contre-courant de la forte dynamique régionale.

Les évolutions sont contrastées selon les secteurs d'activités. L'industrie gagne 38 postes mais surtout le commerce en perd 100 et la construction, 71. Les services perdent aussi quelques salariés (-21).

### 473 demandeurs d'emploi inscrits fin 2022, une présence plus marquée des ouvriers

#### Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A au 4<sup>e</sup> trimestre 2022

	CC	Pays de la Loire
Part des moins de 26 ans	18 %	18 %
Part des plus de 50 ans	27 %	27 %
Part des longues durées (>1 an)	36 %	36 %
Part des ouvriers non qualifiés	<b>20 %</b>	11 %
Part des ouvriers qualifiés	<b>10 %</b>	9 %
Part des employés non qualifiés	26 %	24 %
Part des employés qualifiés	35 %	40 %
Part des agents de maîtrise, techniciens et cadres	9 %	17 %

S'agissant de l'âge des demandeurs d'emploi, la CC ne se différencie pas de la tendance régionale.

Le point le plus marquant est la forte part des ouvriers, notamment non qualifiés. Toutefois, les ouvriers représentent près de 38 % de la population active du territoire, ce qui explique cette forte présence parmi les demandeurs d'emploi. Pour comparaison en Pays de la Loire, les ouvriers totalisent 26 % des actifs.

Source : Pôle emploi, demandeurs d'emploi de catégorie A, demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

## Les enjeux identifiés dans le protocole « Territoires d'industrie »

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire du Mont des Avaloirs a été labélisé « Territoire d'industrie » lors du Bureau Industrie du futur du 6 octobre 2021.

### Axe 1 – Recruter

Fiche Action 1.1 : Identifier et promouvoir les besoins de recrutement des entreprises

Fiche Action 1.2 : Favoriser la mobilité des salariés et des entreprises (déplacements domicile travail, mobilité professionnelle, nouvelles énergies, partage de compétences)

Fiche action 1.3 : Disposer de solutions d'hébergements pour l'accueil des salariés (tous types de contrats)

### Axe 2 – Innover

Fiche Action 2.1 : Animer et développer l'Ampère au service du développement économique

Fiche Action 2.2 : Développer un fablab à destination des artisans et des industriels (Manufacture de proximité)

Fiche Action 2.3 : Etude d'opportunité à l'ouverture d'une école de production puis le cas échéant ouverture d'une école de production

Fiche Action 2.4 : Accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition écologique (efficacité énergétique, économie circulaire, déplacements...)

### Axe 3 – Attirer

Fiche Action 3.1 : Développer et faciliter l'accueil de nouveaux salariés, dirigeants

Fiche Action 3.2 : Développer une offre immobilière : Locaux à destination des entreprises, village d'artisans

### Axe 4 – Simplifier

Soutenir et renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises.

Accompagner les entreprises dans leur développement (réseau de proximité et travaille avec l'agence régionale Solutions &Co.

## Expérimentation du dispositif « Hébergement Temporaire chez l'Habitant » (HTH)

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs s'engage avec « Le Nymphéa » pour mettre en place un premier dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant.

Au travers de sa politique générale, et notamment dans le cadre de ses orientations en faveur de l'habitat, le CCMA souhaite favoriser l'habitat et le logement des jeunes. La collectivité soutient ainsi les actions qui peuvent aider les jeunes et jeunes adultes, quelles que soient leurs situations personnelles, professionnelles (apprentis, étudiants, travailleurs, stagiaires, jeunes en situation d'alternance, formation professionnelle ...) ou financières, pour l'information, l'accès ou le maintien dans son logement.

Les objectifs sont multiples :

- Favoriser l'attractivité du territoire en facilitant l'accès au logement
- Protéger et développer les emplois de l'économie rurale
- Participer au développement durable du territoire en limitant l'impact des trajets domicile-travail
- Soutenir l'activité économique
- Renforcer la solidarité
- Lutter contre l'isolement

Pour une durée de 3 ans, le dispositif HTH vise à mettre en relation des jeunes demandeurs de logement (de 15 à

30 ans) avec des habitants hébergeurs. En 2024, le programme est lancé à Villaines-la-Juhel et Javron-les-Chapelles, puis à Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids en 2025 pour une pérennisation sur l'ensemble du territoire en fin de convention.

Des démarches d'identification d'actions sont mises en œuvre pour constituer une liste d'habitants intéressés par le projet. La mobilisation partenariale est essentielle pour faire connaître le dispositif et élargir la liste des hébergeurs potentiels.

Le dispositif HTH est basé sur l'intermédiation qui consiste à faire le lien entre l'hébergeur et l'hébergé et faciliter ainsi l'accueil du jeune. Les différentes phases de l'intermédiation sont :

- La rencontre avec les hébergeurs à la résidence ou chez eux
- L'accueil des demandes centralisées, le diagnostic et l'orientation
- La signature du contrat tripartite
- Le contrat simplifié et géré par l'association
- La médiation entre le jeune et l'hébergeur si besoin
- La rencontre des hébergeurs une fois par an

En contrepartie de son hébergement, le jeune règle 15€ à 17€ la nuitée dans la limite de 270€ à 290€ par mois (augmentation du tarif l'hiver en lien avec les charges d'énergie). L'hébergeur reverse 1€ par nuitée réalisée, dans la limite de 20€ par mois. Hébergeur et jeune adhèrent à l'association par une cotisation annuelle de 6€.

## Autres projets économiques mis en œuvre

- Développement de la voirie des Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de leur signalétique
- Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Partenariat avec « Solutions & Co »
- Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), en lien avec l'Agende de l'Eau et la Chambre d'Agriculture
- Déploiement d'un Plan Alimentaire de Territoire (PAT) porté par le GAL Haute Mayenne

## Projets de développement touristique

- Développement de l'accueil vélo
- Partenariat avec la Véloscénie
- Partenariat avec Mayenne Tourisme pour le déploiement de la marque « Slowlydays »
- Partenariat avec la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, Alençon Destination Normandie et Alpes Mancelles Tourisme pour le déploiement de la marque « Alpes Mancelles »
- Projet de Camping Car Park à Neuilly-le-Vendin (en cours d'étude)

## Bourse aux apprentis et Bourse à la reprise/création

Depuis 2006, les élus se sont donnés pour objectif de favoriser les liens entre les entreprises locales et les jeunes. La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) verse ainsi chaque année une bourse de 1000€ à ceux qui débutent un apprentissage dans une entreprise ou structure publique du territoire. Distribuée en 2 ou 3 fois (200 € au démarrage de l'apprentissage, 400 € en début de 2ème année et 400 € à la remise du diplôme), cette somme permet aux apprentis de subvenir, en partie, aux frais engendrés par leur situation professionnelle : trajets, loyers ou autres. A celle-ci peut s'ajouter le soutien du dispositif Créavenir du Crédit Mutuel.

Pas toujours perçu à sa juste valeur, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est persuadée de l'avantage que représente l'apprentissage, autant pour le territoire et ses entreprises que pour les jeunes. Concrètement ce sont aujourd'hui plus de 400 jeunes qui ont été accueillis dans les entreprises et collectivités du territoire et ont bénéficié de la bourse aux apprentis. Ces expériences variées : hôtellerie, restauration, artisanat, horticulture, coiffure, vente, ingénierie, paramédical... ont été des atouts dans le parcours de ces jeunes puisque 81% d'entre eux déclarent ne pas avoir eu de difficultés à trouver un emploi par la suite.

La CCMA a aussi mis en place la Bourse à la reprise/création d'entreprise. Les personnes ayant bénéficié de la « Bourse aux apprentis » versée par la CCMA en sont éligibles. Cette bourse d'une valeur de 10 000€ doit être demandée dans les 10 années qui suivent l'apprentissage, à la création ou la reprise d'une entreprise sur le territoire.

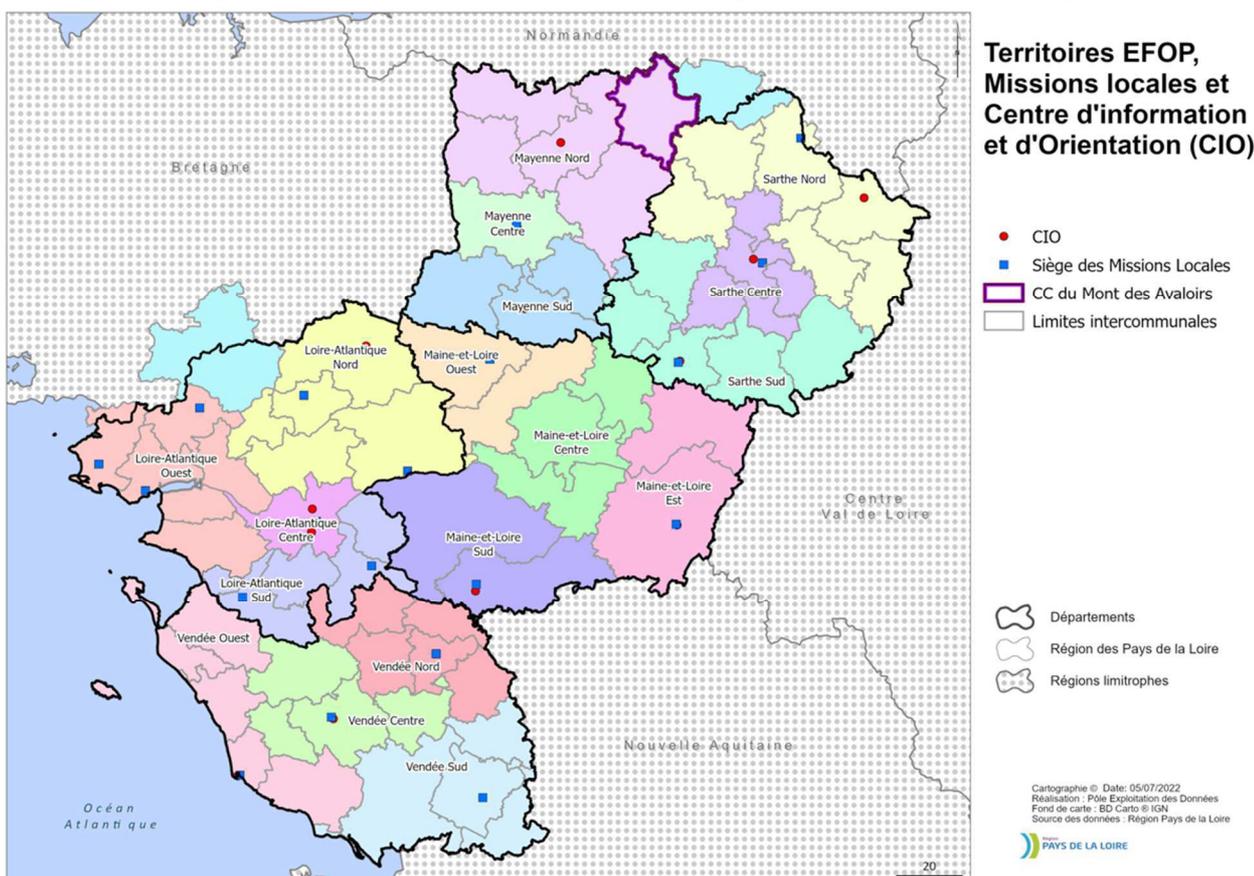
## Relancer les rencontres collèges-entreprises

Pendant plus de 15 ans, la CCMA a invité des élèves du 4<sup>ème</sup> des 3 collègues et de la MFR du territoire (environ 200 élèves par année) à visiter les coulisses des entreprises. L'objectif est de se rendre compte de la réalité du travail, renforcer les liens entre le secteur économique et les jeunes et, pourquoi pas, susciter des vocations. Entre 15 et 20 visites avaient lieu chaque année. Cette initiative n'a pas repris depuis 2020 mais la CCMA a la volonté de relancer ces rencontres.

### Autres actions

- Participation aux Rencontres de l'Emploi (avec les intercommunalités du Nord Mayenne)
- 

## La formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi



## La coopération entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Le Plan de bataille pour l'emploi vise la création des conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels, pour assurer le lien entre emploi, formation et orientation à l'échelle de 18 territoires de solution (bassins d'emploi). Pour chaque territoire, un Conseil local emploi, formation, orientation professionnelles (CLEFOP) organise, avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les EPCI, l'offre de solutions aux besoins en compétences des entreprises. Celle-ci est formalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions, co-animés par les Délégués Territoriaux Orientation Emploi (DTOE) de la Région et leurs homologues de l'Etat, et associant étroitement les services économie et emploi des EPCI.



Le nombre de résidents de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs ayant suivi une formation professionnelle continue financée par la Région (2016 - 2021) est de 296.

## **ENJEUX**

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs comprend essentiellement des petites et très petites entreprises. Ses moteurs économiques sont l'agriculture et l'industrie. En comparaison avec la moyenne nationale, la collectivité compte peu d'emplois dans le secteur tertiaire, toutefois ce déficit est en train d'être comblé par les nouvelles entreprises créées. Si le taux de chômage est relativement faible sur le territoire de la collectivité, le nombre d'emplois locaux est en baisse. L'enjeu est donc à la fois de maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et d'en développer de nouvelles afin de conserver un niveau d'emploi satisfaisant sur le territoire de façon à ce que celui-ci ne tende pas à devenir résidentiel.

## LES ENJEUX DE MOBILITES

La communauté de communes du Mont des Avaloirs a choisi de prendre la compétence Mobilités en 2021. Elle est intégrée au bassin de mobilité Mayenne Nord qui regroupe aussi :

- La communauté de communes du Bocage Mayennais
- La communauté de communes Mayenne Communauté
- La communauté de communes de l'Ernée.

### Un territoire à la croisée de différents pôles

La RN12 traverse l'intercommunalité en son centre. Elle permet de relier la collectivité à trois bassins d'emplois et de rejoindre rapidement Alençon et Mayenne notamment.

En dehors de cet axe routier, de nombreuses routes départementales permettent de desservir les autres communes de l'intercommunalité.

Il n'existe aucune gare sur la CCMA, obligeant alors les habitants à se rendre sur le pôle urbain le plus proche, via la RN12 ou les départementales.

Le positionnement du territoire de la CCMA en Région de Loire et aux portes de la Région Normandie fait coexister deux services de transport en commun régulier :

- Aléop, de la Région Pays de Loire ;
- Cap' Orne, de la Région Normandie.

La Région Pays de Loire, à travers son service Aléop, gère également le service de Transport à la Demande, bien utilisé, et le service de transport scolaire.

Deux lignes de transport interurbain sont principalement utilisées par les scolaires :

- N°20 du réseau Cap Orne, reliant Pré-en-Pail-Saint-Samson à Flers au Nord et à Alençon à l'est ;
- N°13 du réseau Aléop, permettant une desserte des principaux pôles du territoire : Pré-en-Pail-Saint-Samson, Javron-les-Chapelles, Saint-Pierre-des-Nids et Villaines-la-Juhel, vers Alençon à l'est et Mayenne à l'Ouest.

Javron Mayenne Pré-en-Pail Alençon

Depuis 2017, un service d'autopartage intercommunal est installé sur deux communes de la CCMA : Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson.

Les habitants font toutefois le constat d'une offre de transport insuffisante.

Les services de transports régionaux sont présents sur le territoire. En effet, la communauté de communes est traversée par la ligne suivante :

Ligne 113 : Saint Pierre des Nids – Alençon – Villaines la Juhel – Mayenne – Laval (LR, AD)

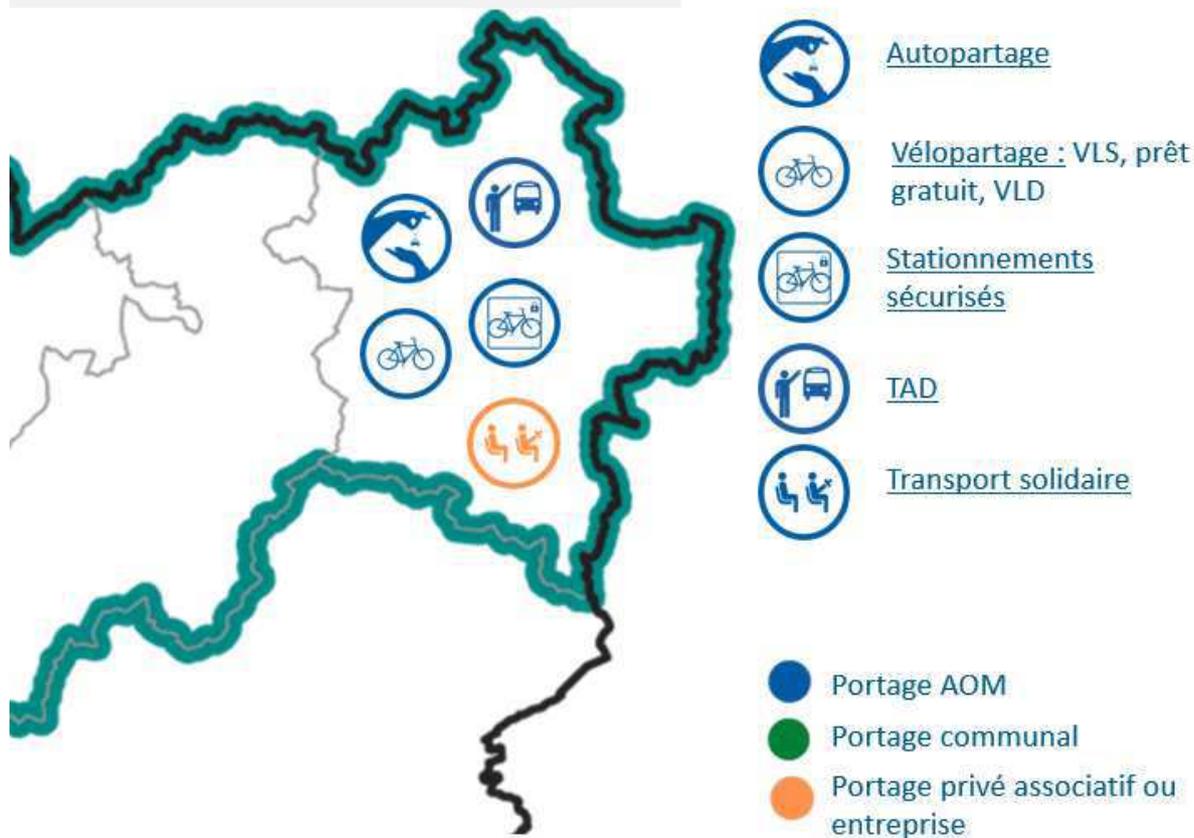
## // Services de mobilités



La Région met aussi en œuvre un Transport à la Demande sur le périmètre de la communauté de communes du Mont des Avaloirs.

A ce jour, la communauté de commune du Monts des Avaloirs offre un certain nombre de services sur son territoire :

## // Services de mobilités



A ce jour, 8 aires de covoiturage sont recensées sur le site de l'observatoire national du covoiturage.

## // Services de mobilités



### Enjeux identifiés du Plan de Mobilité Simplifié (PMS) 2021-2026

#### Axe 1 – Développement local – Soutenir et développer la mobilité des activités

- Accompagner les acteurs économiques et les salariés aux mobilités durables.
- Faciliter l'accès à l'emploi.
- Favoriser les commerces de proximité et itinérants.
- Développer les activités en lien avec la mobilité.
- Favoriser l'accès aux loisirs, aux commerces, aux services.

#### Axe 2 – Transition énergétique – Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour se déplacer

- Favoriser la mobilité évitée.
- Développer les mobilités actives (marche et vélo) et partagée (covoiturage, autopartage ...).
- Développer les énergies propres et décarbonées.
- Optimiser les transports collectifs.
- Favoriser l'intermodalité.

#### Axe 3 – Solidarité – Permettre à chacun de se déplacer

- Favoriser les déplacements des jeunes et des personnes âgées.
- Développer et rendre accessibles les services aux publics en situation de précarité.
- Développer les liaisons avec les territoires voisins, notamment vers les gares ferroviaires.

#### Axe 4 – Gouvernance partagée et exemplarité

- Répondre aux enjeux de mobilité en collaborant avec les partenaires et les acteurs locaux
- Consulter les parties prenantes grâce au comité des partenaires
- La CCMA, acteur exemplaire en matière de mobilité durable

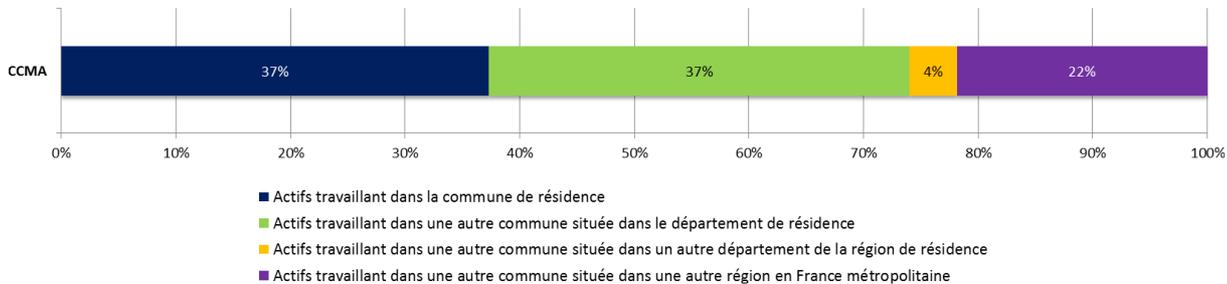
### Projets mis en œuvre

- Adoption d'un Plan Vélo en décembre 2020
- Avélo, service de location de Vélos à Assistance Électrique (parc de 64 VAE)
- Prêt d'un vélo cargo
- 2 véhicules électriques en autopartage (à Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la-Juhel)
- Convention avec Réso'Ap pour lutter contre l'isolement des personnes et leur mobilité

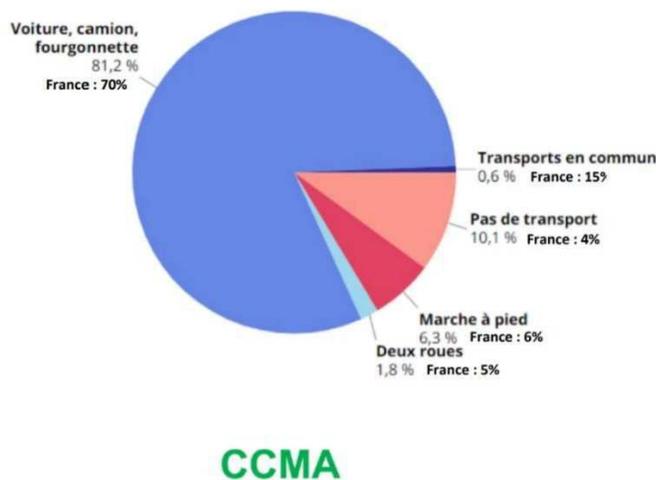
## Une mobilité conditionnée par la desserte routière

### L'automobile : le moyen de transport prédominant

L'automobile est le moyen de déplacement privilégié sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs. Alors que 37% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, 82% (chiffre INSEE 2017) des déplacements domicile-travail sont faits en voiture.



Source : diagnostic stratégique CCMA, 2019



Source : Diagnostic « Tous à bicyclette », 2019

### Une offre de transports en commun limitée

Le territoire du Mont des Avaloirs n'est pas desservi par le train.

Le positionnement du territoire de la CCMA en Région Pays de la Loire et aux portes de la Région Normandie fait coexister deux services de Transport en commun régulier :

- Aléop, de la Région Pays de la Loire
- Cap'Orne, de la Région Normandie.
- La Région Pays de la Loire, à travers son service Aléop, gère également le service de Transport à la Demande, bien utilisé, et le service de transport scolaire

Deux lignes de transport interurbain sont principalement utilisées par des scolaires :

- N°20 du réseau Cap Orne, reliant Pré-en-Pail-Saint-Samson à Flers au Nord et à Alençon à l'est.
- N°13 du réseau Aleop, permettant une desserte des principaux pôles du territoire : Pré-en-Pail, Javron, Saint-Pierre-des-Nids et Villaines-la-Juhel, vers Alençon à l'est et Mayenne à l'ouest.

### L'autopartage et le covoiturage en développement

Pour les personnes ayant le permis de conduire, un service d'autopartage est installé depuis 2017 sur les communes de Villaines-la-Juhel et de Pré-en-Pail-Saint-Samson. Ce service comprend deux voitures Renault Zoé électrique, d'une autonomie de 300 kilomètres chacune, rechargée sur chaque site grâce aux bornes de recharges dédiées et réservées au service.

Dans son projet de Transition Énergétique, la CCMA a installé des panneaux solaires (car port à Pré en Pail Saint Samson et bâtiments communautaires) produisant l'équivalent de 90 000 km parcourus en voiture électrique.

Le service présente les résultats suivants (données 2018) :

- 15 utilisateurs différents en moyenne chaque mois
- 523 réservations en 2019, 50% à la journée ; 37% l'après-midi ; 13% le matin ; 80% du temps disponible réservé.
- Utilisation réelle des véhicules de l'ordre de 50% du temps réservé (optimisation possible)
- 100 km/réservation en moyenne

Une enquête de satisfaction et d'évaluation qualitative a également été conduite en 2020 :

- 16% des utilisateurs n'ont pas de voiture.
- Le service est perçu comme une solution de mobilité « sociale » mais également comme alternative économique et écologique de se déplacer.
- Un utilisateur sur deux habite à moins de 5 km
- Les usages sont divers : santé, courses, loisirs, travail ...
- Les utilisateurs sont satisfaits du service.

### La mobilité électrique et les bornes de recharges

Depuis 2017, un réseau de 50 bornes de recharges électriques normales est déployé sur tout le département, dont bénéficie le Mont des Avaloirs. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du plan de déploiement départemental des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) mené par Territoire d'énergie Mayenne. Un maillage départemental mis en place afin d'accompagner le développement de l'électromobilité sur le territoire. 4 bornes ont été installées sur la collectivité, à Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids et Javron-les-Chapelles.

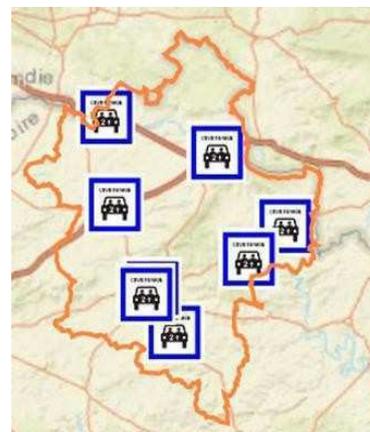
Pour ces bornes, il suffit de s'abonner et de se procurer une carte d'abonnement (badge) Territoire d'énergie Mayenne sur le site Alizecharge ; une application sur smartphone est également disponible. Chaque borne est équipée de deux points de charge, soit une possibilité de recharger deux véhicules en même temps (s'ils n'utilisent pas la même prise).

### Le covoiturage

Le co-voiturage se développe, avec 9 aires dédiées mises en place en 2014 et qui contribuent à la politique d'autopartage initiée dans le cadre du label Territoire Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV).

La CCMA a souhaité adhérer et faire la promotion du projet Ouest Go, plateforme web de covoiturage créée par les collectivités du grand ouest, dédiée au covoiturage du quotidien et événementiel et dont l'utilisation est (et restera) entièrement gratuite. La pratique réelle un covoiturage sur le territoire est cependant difficile à mesurer.

Source : site [covoiturage.lamayenne.fr](http://covoiturage.lamayenne.fr), 2017



### Des modes de déplacement actifs peu développés

Les modes actifs sont peu utilisés mis à part actuellement pour des activités sportives et de loisirs.

Suite à sa candidature à l'AMI « French Mobility », le territoire a lancé en 2019 le projet « Tous à Bicyclette ! ». Il s'agit, d'aménager le territoire pour le rendre cyclable, développer les services vélo (location ...) et inciter les habitants à se déplacer à vélo, dans une démarche volontariste.

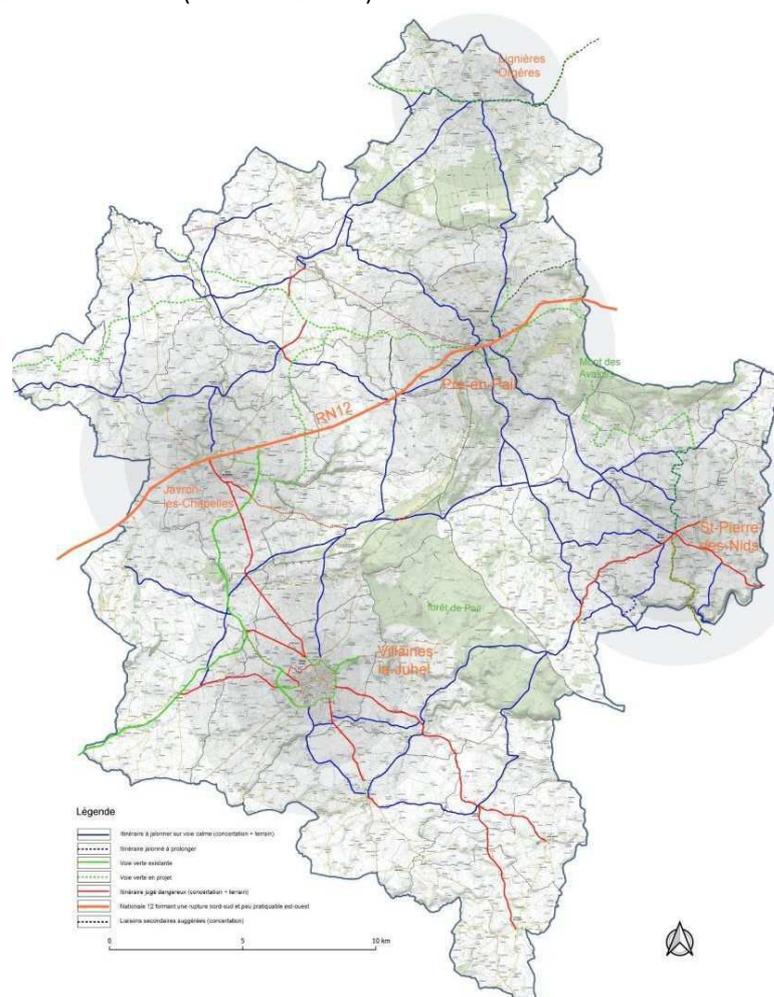
Ce programme, ainsi que le développement des mobilités durables fait l'objet d'une convention avec l'ADEME, subventionnant notamment le poste du chargé de mission mobilités, les actions d'animation, de communication, les études, de février 2019 à janvier 2022.

Le diagnostic vélo repose sur une analyse classique des données démographique du territoire, mais aussi des données plus

spécifiques aux déplacements, et à une approche qualitative de l'aménagement du territoire au regard des déplacements cyclables.

Le diagnostic a fait ressortir que le territoire de la CCMA est, en 2019, globalement non adapté à une pratique cyclable du quotidien. Le constat :

- Peu d'aménagements cyclables. Les aménagements qualitatifs, respectant les préconisations du CEREMA sont rares. Cela est valable : Dans les centres/bourgs, sur les liaisons intercommunales avec des points noirs (autour de la RN 12 et des routes départementales fréquentées)
- Peu de solutions satisfaisantes de stationnement vélo
- Nombre de service associés au vélo faible. Un seul vélociste est répertorié sur le territoire.
- Des associations vélo orientées vers la pratique sportive et de loisirs, avec quelques animations dans l'année.
- L'intermodalité vélo en lien avec d'autres mode de transport inexistante (vers les transports en commun régionaux, le covoiturage, l'autopartage ...)
- Les différents axes routiers de la CCMA ont été qualifiés et les itinéraires cyclables recensés pour notamment faire ressortir les éléments suivants (carte ci-dessous).



Source : Diagnostic mobilité CCMA, 2020

A ce jour la pratique vélo au quotidien et notamment pour les déplacements domicile travail est quasi inexistante. Pourtant, 1 salarié sur 3 travaille et réside dans la même commune et 2 habitants sur 3 se trouvent à moins de 20 minutes à vélo d'un pôle d'attractivité du territoire.

Depuis 2019, le territoire a instauré un Bonus Vélo destiné aux particuliers, entreprises, associations employeurs et collectivités. Il s'agit d'une subvention pour l'achat d'un vélo traditionnel, à assistance électrique ou cargo/triporteur, à hauteur de 10% du prix.

## Les mobilités évitées

Le télétravail et les espaces de coworking notamment permettent d'éviter des déplacements, notamment pour domicile travail.

La communauté de communes du Mont des Avaloirs souhaite proposer un espace de co-working à Villaines la Juhel, au sein d'un tiers lieux. Pour sa première étape, le projet repose sur le développement d'une communauté de coworkers.

Par ailleurs, l'association Payaso Loco située à Pré en Pail Saint Samson porte également un projet de tiers lieux, lauréat de l'appel à projets Fabriques de Territoires.

La mise en place du télétravail dans les entreprises et collectivités du territoire permettra également d'éviter un certain nombre de déplacements. La CCMA et la GAL Haute Mayenne souhaite d'ailleurs proposer aux entreprises locales un accompagnement des équipes dirigeantes pour favoriser la mobilité des salariés.

Par ailleurs, afin de limiter les besoins de déplacements, les réflexions sur l'habitat et le développement de services sont à conduire de manière transversale. Le développement de services et d'activités dans les communes, permettra de réduire le besoin en déplacements

## UNE DYNAMIQUE SANTE EN CONSTRUCTION

La décision du conseil communautaire 2018CCMA029 a engagé la CCMA dans un processus de construction d'un Contrat Local de Santé (CLS). Cette décision a abouti à l'embauche d'un coordinateur du contrat local de santé en décembre 2019.

Le CLS a pour objectif de réduire les inégalités sociales de santé et de répondre au plus près des problématiques propres au territoire. Dans cet objectif, un diagnostic partagé a été construit avec les données qualitatives puis les analyses des acteurs du territoire.

Cette démarche a abouti à un plan d'action construit autour de 5 axes définis par les groupes de travail du CLS :

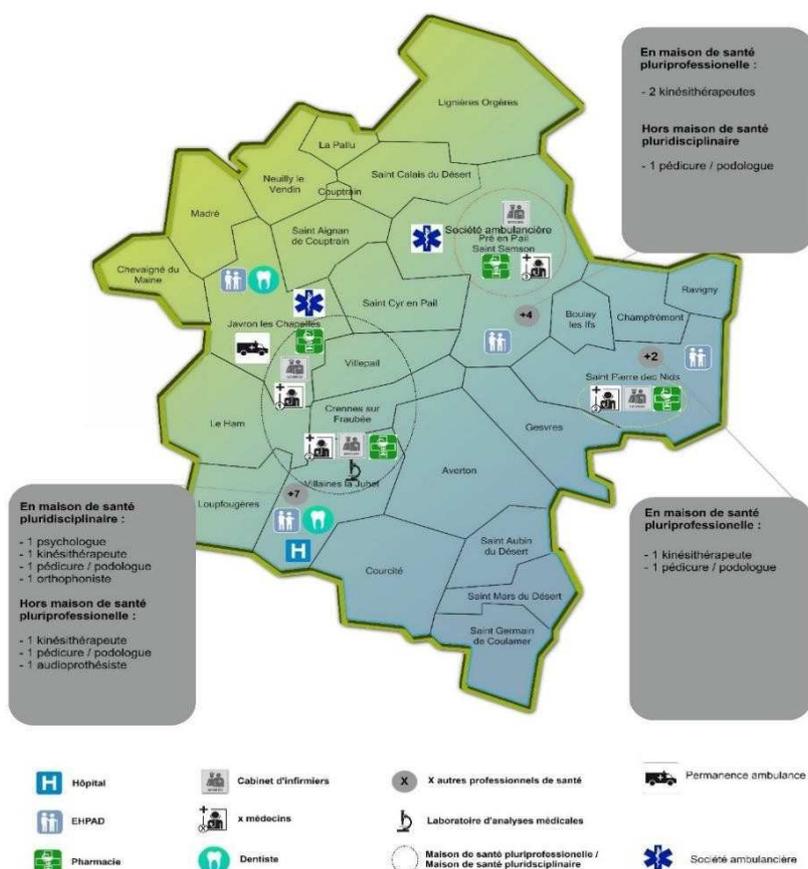
- Axe bien vieillir : adapter le territoire au vieillissement de sa population. Soutenir les projets de maintien à domicile / Encourager la pratique sportive adaptée / Aider au maillage des services à la personne.
- Axe santé mentale : répondre aux problématiques psycho-sociales du territoire / Prévenir et soigner la dépendance / Prévention du suicide.
- Axe attractivité : aménager les offres du territoire pour aboutir à des installations de professionnels de santé.
- Axe promotion de la santé/accès aux soins : mobiliser les acteurs territoriaux pour construire et diffuser les informations concernant la prévention primaire.
- Axe santé environnementale : Informer les acteurs du territoire sur les risques des polluants sur la qualité de l'air/de l'eau/de l'air intérieur

### La santé et les services aux personnes âgées : enjeu majeur d'un territoire vieillissant

Le territoire possède un centre hospitalier à Villaines-la-Juhel et plusieurs cabinets de professionnels de santé installés sur les pôles principaux et les pôles secondaires. Cependant, les médecins généralistes individuels sont peu nombreux, avec seulement 5 communes accueillant au moins une fonction médicale ou paramédicale.

Le déficit d'équipements médicaux est compensé par la proximité des centres hospitaliers voisins.

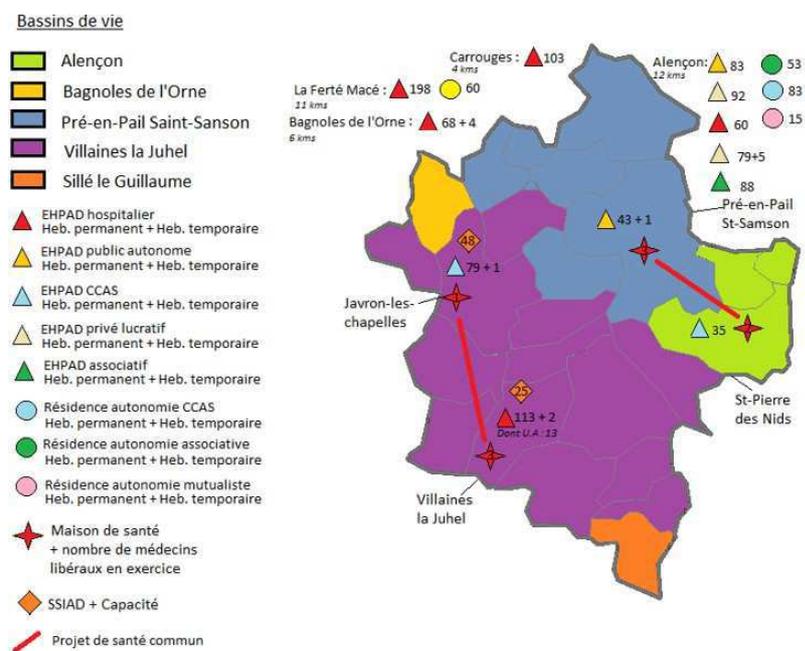
Source : Diagnostic territorial de santé, 2021



Dans la communauté de communes, 4 EHPAD et une résidence accueillent les personnes âgées, avec une capacité totale de 289 lits. Compte tenu du vieillissement de la population, l'offre reste à étoffer avec d'autres solutions d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées à domicile.

Le diagnostic territorial santé préalable au Contrat Local de Santé (CLS) en cours d'élaboration par l'ARS des Pays de la Loire via la délégation territoriale de la Mayenne et la Communauté de communes a permis de mobiliser les acteurs locaux afin de fournir une connaissance étayée des problématiques de santé rencontrées par la population et impulser une dynamique collective en matière de :

- Données socio-démographiques
- Mobilité
- Santé environnementale
- Petite enfance, jeunesse et sport
- Parcours des aînés
- Exercice médical
- Santé mentale
- Indicateurs de santé
- Crise du COVID-19



Source : Diagnostic territorial de santé, 2021

## La démographie médicale : une préoccupation majeure pour les professionnels et les habitants.

La démographie médicale du territoire est très faible. Il y a 9 médecins sur l'ensemble de la CCMA, un médecin retraité est en renfort une fois par semaine avec l'aide du centre H. Dunant de Laval. Cela correspond à 55 médecins pour 100 000 habitants. La France compte 118 médecins pour 100 000 habitants.

- 3 maisons de santé sur le territoire (1 maison de santé pluriprofessionnelles, 2 maisons de santé pluridisciplinaires)
- Accueil de stagiaires et internes en concertation entre St Pierre des Nids et Villaines la Juhel
- 1 hôpital de proximité avec 28 places en Soins de Suites et Réadaptations (SSR)
- Pas de spécialistes
- Une densité faible de kinésithérapeute
- Une densité correcte d'infirmiers

- La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Maine couvre 8 communes du territoire de la CCMA dont St Pierre des Nids et Villaines la Juhel.
- Le Centre Hospitalier Nord Mayenne et le Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers sont les centres hospitaliers de premiers recours en médecine et chirurgie obstétrique.
- 3 médecins ont plus de 60 ans



Préoccupation majeure du territoire, l'ensemble des acteurs de santé du territoire subissent le manque de professionnels de santé et plus particulièrement le manque de médecin. Manque de médecin qui est encore en évolution avec le départ prévu dans un délai à court terme d'au minimum 2 médecins. Les besoins exprimés soulignent le besoin de pérenniser une offre de soins locale de professionnels de 1er recours (médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute). La coordination entre les établissements de santé et les professionnels libéraux et acteurs médico-sociaux est à poursuivre. L'amélioration de l'accès aux soins psychiatriques (pour un meilleur repérage des personnes, de leur suivi) est à travailler.

### La santé psychique, une aggravation due à la crise sanitaire

La crise du covid-19 a entraîné une augmentation des sollicitations aux services en santé mentale partout en France et tout autant dans la CCMA. Cette situation s'ajoute à un constat des différents professionnels de problématiques particulières :

- Les problèmes d'addiction
- Le risque suicidaire
- L'isolement

Les concertations ont souligné l'aggravation des situations à cause de la crise sanitaire. Tous les services ont constaté cette situation qui se rajoute à un vieillissement de la ressource médicale. Le travail en réseau des différents acteurs du champ de la santé mentale se doivent donc d'être mis en liens pour augmenter l'efficacité des services.

### Des services qui doivent s'adapter à une population vieillissante

Le territoire est géographiquement bien réparti en EHPAD par bassin de vie. L'hôpital de proximité sert également d'offre de recours avec son service SSR. Du fait de la structure du territoire, la question du bien vieillir et du maintien de l'autonomie

est un sujet structurant du territoire. Cependant, le territoire n'a pas d'accueil de jour, ni d'accueil de nuit. Les structures travaillant à destination des personnes âgées sont :

- 4 EHPADs
- 2 SSIAD
- 1 SSR
- 4 fédérations d'association d'aides à domicile
- Appui de la MDA
- Equipes d'appui aux professionnels de santé
- Dispositifs autour de la perte d'autonomie
- Lotissement « le clos du verger » à destination des personnes âgées

Nombres de places en EHPAD	274
Nombre de places D'Hébergement Temporaire	4
Nombre de places en Accueil de Jour	0
Nombre de places en Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)	0
Nombre de places Unité pour Personnes Agées Désorientées (UPAD)	0

Au travers des consultations, des besoins ont été exprimés pour des places d'accueils de nuit, de maintien à domicile, d'accueil des aidants. Il a été souligné que les services à destination des personnes âgées doivent s'adapter aux différentes problématiques du territoire, notamment celle de l'accessibilité et de la mobilité. De plus, presque l'intégralité de ces services soulignent un manque au niveau des effectifs et souhaite travailler sur l'attractivité des métiers.

### **Des partenariats pour la prévention en santé**

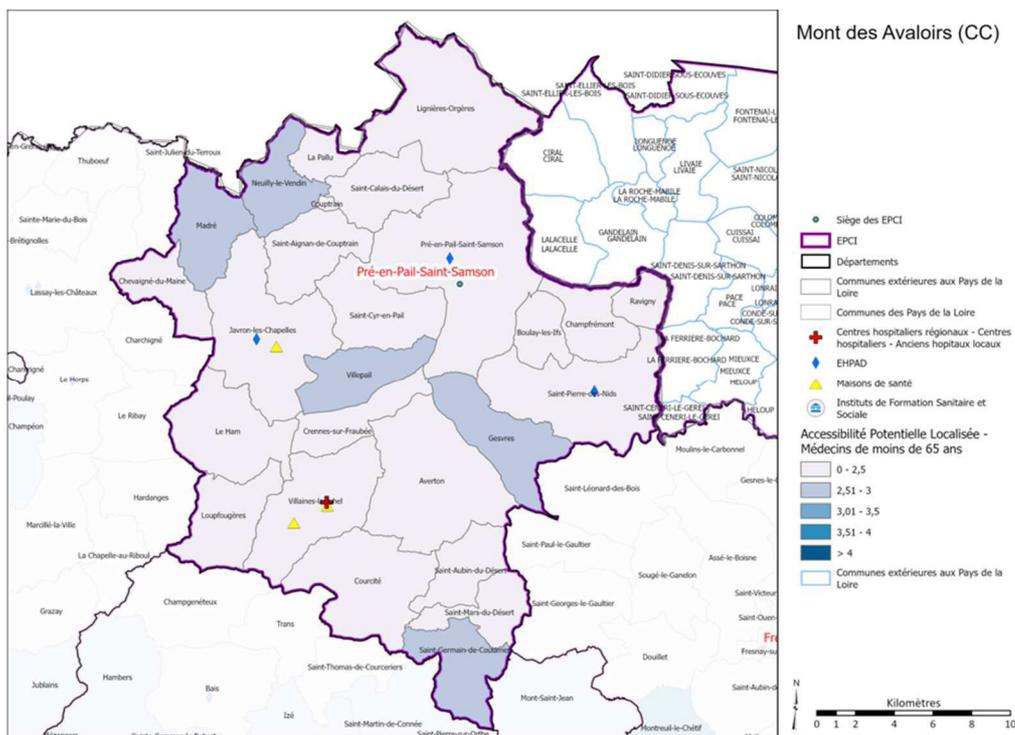
Au regard de la population, il est impossible d'avoir des données statistiquement exploitables pour les indicateurs de santé. Cependant, certains éléments ont pu être relevés :

- Suivi bucco-dentaire bas (26% des enfants de 10-14 ans ont un suivi bucco-dentaire régulier)
- Part importante de personnes prise en charges en Affections Longues Durées (26% des 25-64 ans)
- Maladies cardio-vasculaires surreprésentés (8,10%)
- Des pathologies propres aux agriculteurs

Des sujets de santé ont déjà été mis au jour et des programmes de prévention mis en action sur le territoire de la CCMA.

- La SISA de Villaines-Javron construit chaque année des programmes de prévention
- La MSA déploie des actions sur le territoire
- La direction de la solidarité tient une permanence avec la présence de la PMI
- Il n'y a pas de permanences de la Maison des Adolescents, il faut alors aller à Mayenne pour pouvoir accéder à ses services.
- Il n'y a pas de permanences du CSAPA

Les besoins exprimés ont souligné la nécessité de maintenir l'existant mais aussi de le renforcer et le maintenir sur le long terme. De plus, ainsi que souligné par les différents axes déjà abordés, la question de l'isolement et des habiletés parentales sont des axes majeurs sur lesquels les groupes de travail ont insisté.



## Structuration de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours

**APL : 2,1 consultations** par an par habitant du territoire chez un médecin généraliste

Accessibilité potentielle localisée « - de 65 ans » : l'APL est un indicateur visant à mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il est exprimé en nombre de consultations par an et par habitant

En Pays de la Loire : 3,5

**2** maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) à Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids multisites

**1** Pôle Santé à Villaines-la-Juhel

**0** équipe de soins primaires coordonnée localement autour du patient (ESP CLAP)

**1** Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

## Autres équipements structurants :

**1** hôpital local

**3** EHPAD

**274** places en EHPAD

## Contrat Local de Santé :

Contrat local de santé 2022-2025 signé le 22 juillet 2022.

## Orientations Contrat Local de Santé (CLS)

### Axe stratégique 1 : Renforcer l'accès aux soins

Action 1.1 : Soutenir – Accompagner les projets de santé des professionnels du territoire

Action 1.2 : Favoriser la venue de professionnels de santé sur le territoire : faire connaître le territoire et le rendre attractif

Action 1.3 : Mise en place de séjours découvertes du territoire auprès des professionnels de santé étudiants / internes (médecine générale)

## **Axe stratégique 2 : Encourager les démarches autour du « bien vieillir »**

Action 2.1 : Développer une dynamique entre les acteurs intervenant auprès des personnes âgées du territoire et faciliter les échanges interprofessionnels

Action 2.2 : Rendre visible l'offre à destination des personnes âgées sur le territoire

Action 2.3 : Accompagner et soutenir le maintien à domicile sur le territoire

Action 2.4 : Développer une dynamique autour de la question des aidants et réaliser une étude sur les dispositifs d'aides aux aidants existants sur le territoire

Action 2.5 : Développer et promouvoir le parcours résidentiel et des structures non médicalisées

Action 2.6 : Encourager le recrutement et promouvoir les métiers du maintien à domicile

## **Axe stratégique 3 : Développer des actions de promotion de la santé**

Action 3.1 : Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive pour tous

Action 3.2 : Promouvoir les bienfaits du vélo sur la santé

Action 3.3 : Mobiliser les différents partenaires à la participation du mois sans tabac

Action 3.4 : Maintenir l'information concernant les conduites à tenir face à la pandémie de covid-19

## **Axe stratégique 4 : Prévenir les addictions et préserver la bonne santé mentale de la population**

Action 4.1 : Organiser des actions pour la semaine de prévention en santé mentale

Action 4.2 : Soutenir – Accompagner les projets des acteurs en santé mentale du territoire

Action 4.3 : Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale

Action 4.4 : Accompagner et valoriser la poursuite des programmes existants de prévention des addictions

## **Axe stratégique 5 : Promouvoir des actions en faveur d'un environnement favorable à la santé**

Action 5.1 : Sensibiliser autour de la qualité de l'air intérieur et du radon

Action 5.2 : Développer un urbanisme favorable à la santé pour améliorer le cadre de vie

## **Orientations Communauté de Professionnelle Territoriale de Santé (CTPS)**

Action 1 : Accès aux soins

Action 2 : Organisation du parcours autour du patient

Action 3 : Prévention

Action 4 : Réponse aux crises sanitaires graves

Action 5 : Qualité et pertinence des soins

Action 6 : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

# UNE OFFRE DE LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS RICHE

## LE SPORT

La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, à l'issue de la réalisation du Schéma Territorial du Sport des Pays de la Loire réalisé entre 2014 et 2016 par les services départementaux et régionaux (DDCS(PP) & DRJSCS), en partenariat avec l'INSEE et en concertation avec le mouvement sportif (CDOS & CROS) et les collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux et EPCI) a reconnu le territoire de la Communauté de Communes à soutenir prioritairement. Dans cette trajectoire, l'équipement sportif est actuellement en train de s'étoffer. Deux piscines sont présentes sur le territoire, une couverte et une découverte. Par ailleurs, chacun des quatre pôles sont dotés d'une salle de sports.

Equipements sportifs CCMA



Source : Diagnostic territorial de santé, 2021

## Projet de création d'une base gravel trail

Le projet s'appuie sur le trail pour développer l'accueil de cette clientèle de sportifs et de leurs familles (sortie journée, développement de séjours week-end ou semaine)

### 1) Création d'une base de trail

- Une dizaine de parcours de trail tous niveaux jalonnés,
- Des ateliers, avec un kilomètre vertical,
- Un espace d'accueil et de présentation des parcours et services de la Station,

- Appui réseau des stations de trail pour promouvoir l'offre et la destination touristique (mutualisation des outils de communication)

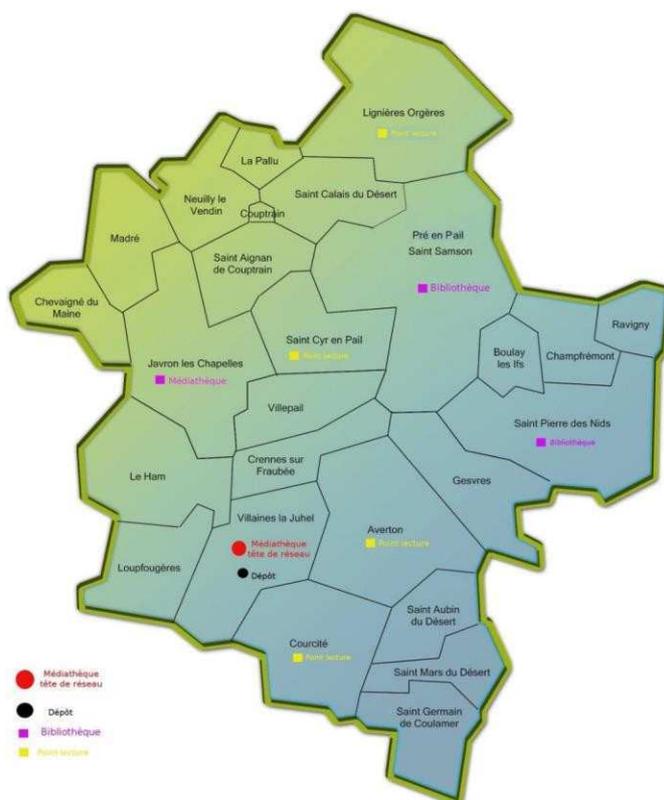
2) travailler en partenariat avec les acteurs locaux (associations) pour la mise en place d'animations / événements en lien avec la pratique.

3) développer/promouvoir des offres de services complémentaires par la mobilisation des professionnels (santé, bien-être, remise en forme...)

## LA CULTURE

Les équipements culturels sont peu visibles mais répartis entre les polarités du territoire, avec :

- Huit communes disposant d'une bibliothèque ou d'un point lecture, avec la médiathèque tête de réseau à Villaines-la-Juhel, 3 bibliothèques et 4 points de lecture de proximité.
- Le cinéma associatif L'Aiglon à Saint-Pierres-Nids, qui a bénéficié d'une aide de la collectivité pour la modernisation de sa salle en 2017.
- 1 espace culturel dédié à l'enseignement artistique à Villaines-la-Juhel.
- 3 sites complémentaires d'enseignement de la pratique musicale à Javron-les-Chapelles, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierres-Nids.



Source : Projet culturel CCMA, 2019-2022

Le projet culturel de territoire 2024-2027 a permis de définir les axes prioritaires de développement du projet culturel et d'identifier pour chacun un plan d'action chiffré.

### Enjeux identifiés dans le Projet Culturel de Territoire (PCT)

#### Axe 1 – Faire connaître et permettre un accès à la culture pour et avec les habitants du territoire - Une culture du faire et du quotidien.

- 1 : Développer, diversifier et mêler les publics, rendre l'offre culturelle accessible au plus grand nombre
- 2 : Améliorer la communication autour de l'offre culturelle existante
- 3 : Définir et piloter une stratégie territoriale d'Education Artistique et Culturelle
- 4 : Coproduction de l'action culturelle avec les habitants
- 5 : La culture comme vecteur de lien social

#### Axe 2 – Accompagner et valoriser les acteurs culturels du territoire - Une culture institutionnelle moins froide et engagée dans des coopérations ambitieuses.

- 1 : Encourager et valoriser la vie culturelle du territoire par un soutien aux structures associatives, aux festivals, aux

pratiques amateurs, aux artistes présents sur le territoire

2 : Mettre en réseau les acteurs culturels du territoire, permettre la connaissance mutuelle des acteurs

3 : Investir une posture d'animateur/facilitateur territorial pour favoriser la coopération

**Axe 3 – Moderniser, transformer et valoriser les équipements culturels - Une culture des lieux intermédiaires et/ou des Tiers Lieux.**

1 : Repenser les équipements et l'offre de service à l'aune des grandes transitions écologiques, sociétales et numériques

2 : Offrir un service public culturel de proximité et de qualité

**Axe 4 – Positionner le développement culturel comme levier des transitions du territoire - Inscire la culture dans le projet global de territoire**

1 : Renforcer la transversalité entre les différentes politiques publiques

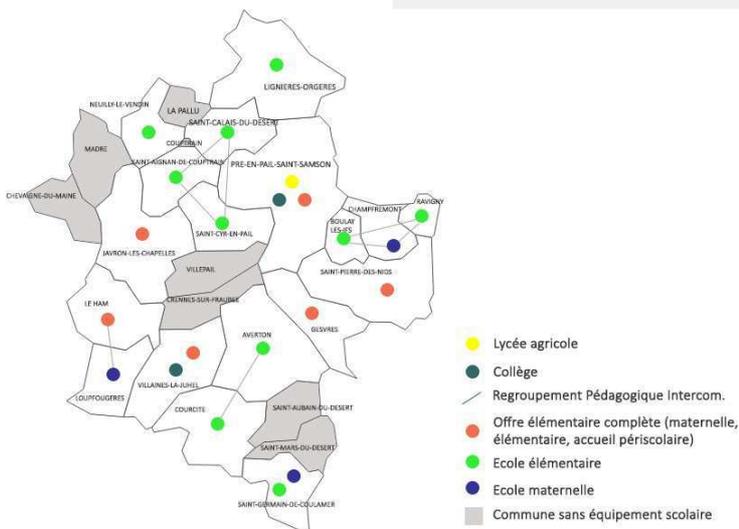
2 : Définir la culture comme une composante du cadre de vie et de l'attractivité du territoire

3 : Inscire le développement culturel dans la transition écologique

## Des équipements scolaires aux effectifs en léger recul

Population en âge d'être scolarisée 	
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?	
Indicateurs	Mont des Avaloirs
0-2 ans (enfants)	374
3-10 ans (enfants)	1 183
11-14 ans (adolescents)	722
15-17 ans (adolescents)	614
18-24 ans (personnes)	751

Source : Insee, RP - 2021



Source : PLUi CCMA, 2019

### Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire en septembre 2024 :

Ecole Maternelle et primaire :

1148 élèves

Collège Les Garettes : 119 élèves

Collège St Nicolas : 173 élèves

Collège Des Avaloirs : 270 élèves

MFR La Chauvinière : 142 élèves dont 27 de la CCMA

77% des communes ont au moins une école et seulement 6 communes ne possèdent aucune école. Il existe 5 regroupements pédagogiques intercommunaux. Les effectifs scolaires stagnent (en collèges), voire baissent depuis 5 ans (-10% en moyenne en élémentaire). Toutefois, cette évolution recouvre des situations différentes ; les effectifs diminuent dans les collèges de Villaines la Juhel.

## 4. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : PETITE ENFANCE

### L'offre d'accueil Petite enfance (0-3 ans)

#### Diagnostic : Thématique petite enfance

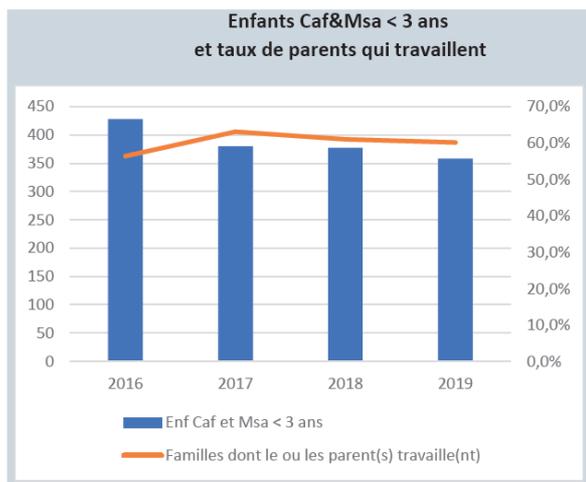
Evolution du territoire

<b>Données synthétiques activités RPE CCMA :</b>	2021	2022	2023
Nombre d'assistants maternels agréés actives au moins un mois de l'année N-1 sur le territoire du Rpe (source Caf-IMAJE) :	69	65	64
Nombre d'assistants maternels agréés en activité au 31 décembre N-1 sur le territoire du Rpe (source Caf-IMAJE) :	56	56	57
Nombre d'assistants maternels du territoire du RPE agréés PMI en année N (source PMI) :	NC	95	85
Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans de l'année N-1 sur le territoire Rpe (source Caf-IMAJE) :	313	302	314
Nombre d'enfants Caf et Msa de moins de 3 ans de l'année N-1 sur le territoire du Rpe (source Caf-IMAJE) :	328	326	342
ETP animatrice du RPE CCMA (Source Caf-MAIA)	1	1	1
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) proposée par le RPE sur l'année N (Source Caf-MAIA)	229	195	210
<i>En % du nombre de familles Caf et Msa</i>	<i>73%</i>	<i>65%</i>	<i>67%</i>
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du RPE au moins une fois dans l'année N (Source Caf-MAIA)	31	57	57
<i>En % du nombre d'assistants maternels agréés actives au moins un mois</i>	<i>45%</i>	<i>88%</i>	<i>89%</i>
Nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil dans l'année N (Source Caf-MAIA)	83	113	140
<i>En % du nombre d'enfants Caf et Msa</i>	<i>25%</i>	<i>35%</i>	<i>41%</i>

#### **Part en activité ayant 55 ans et + :**

14 assistantes maternelles en activité sur 58 ont 55 ans et + soit 24.14% dont 5 ont plus de 60ans soi 8.62 %

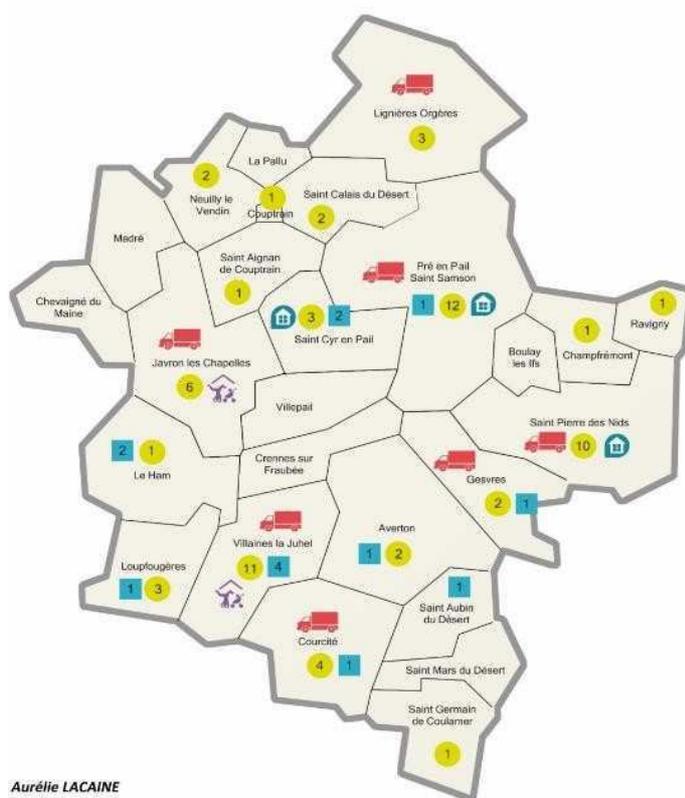
Plus de 60,2% des familles d'enfants <3 ans dont le ou les parents qui travaillent (Dep 53 = 66,3%)



Couverture du territoire CCMA « Accueil du jeune enfant »

NOTRE Territoire : Les offres de services, les actions : ce qui existe

IMPLANTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE SUR LA CCMA



**Aurélië LACAINE**  
 Responsable Relais Petite Enfance  
 02 43 30 11 11 - a.lacaine@cc-montdesavalloirs.fr

Nombre d'Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s actifs(ves) 90 agréés dont 66 actifs (au 1 <sup>er</sup> mars 2021)	Relais de la petite enfance itinérant
Structures collectives : micro-crèches	Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s
	Garde à domicile

- **Accueil individuel :**

- 70 assistant(e)s maternel(le)s agréés dont 58 en activité exercent à leur domicile
- 14 assistant(e)s maternel(le)s exercent en MAM (statut associatif) ;
- ↳ 5 MAM : Pré en Pail St Samson ; St Pierre des Nids ; St Cyr en Pail, Villaines la Juhel et Saint Germain de Coulamer
  - des gardes à domicile (soit salariées d'une association, soit en individuelles)

- **Accueil collectif :**

- 3 Micro-crèches :
- ↳ Une associative ADMR à Javron-les-Chapelles
- ↳ Une municipale à Villaines-la-Juhel
- ↳ Une municipale à Saint-Pierre-des-Nids (ouverture prévue fin 2025)

- **Un service d'information, de rencontres et d'échanges :**

- Le Relais de la Petite Enfance mis en place à l'échelle de la Communauté de Communes en avril 2017

- **Approche Territoire :**

- Fluctuation entre l'offre et la demande selon les bassins de vie
- Inquiétude des assistantes maternelles quant à leur travail, peu de demande de familles
- Micro-crèches ont de la demande, au complet, très régulièrement

- **Approche Conseil départemental**

- Accompagnement des modes d'accueil et remise des agréments assistants maternels ou des avis d'ouverture de structure
- Information en partenariat avec le Relais de la Petite Enfance

De plus, le territoire compte un service de PMI (Protection Maternelle Infantile) avec une puéricultrice qui se déplace auprès des assistant(e)s maternel(le)s et des jeunes familles et un médecin de PMI présent une fois par mois à l'antenne solidarité de Villaines-La-Juhel.

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a mis en place en 2017 un service Relais de la petite Enfance itinérant afin de proposer un lieu d'informations auprès des familles et des professionnels de la petite enfance. Cet observatoire de la qualité de l'accueil accompagne les projets en cours, favorise la professionnalisation, accompagne les familles dans l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le). L'itinérance permet d'être au plus près des besoins des gens, de créer un lien plus proche et durable.

La précarité est supérieure au département et en augmentation au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant sous le seuil des bas revenus.

Un nombre stable d'assistante en activité depuis quelques années. Les installations annuelles compensent les départs.

Des assistantes maternelles de moins en moins nombreuses à exercer, de nombreux départs ces 5 prochaines années, quelques installations à venir. Des créations de MAM également en projet : à ce jour elles sont au nombre de 4 ; une cinquième en projet pour fin 2024 et une autre pour septembre 2025.

Des demandes d'accueil en horaires atypiques. Une grande Difficulté à recenser l'offre en termes de garde à domicile. Nounou Adom et O2 commencent à s'implanter sur le territoire.

## 5. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : ENFANCE

### L'offre d'accueil Enfance 3-11 ans

#### Des équipements extrascolaires et périscolaires à conforter

#### Une offre d'accueil périscolaire peu développée

##### Le Périscolaire est de compétence Communale

Les temps périscolaires correspondent au temps de l'enfant passé en dehors des heures de classe en période scolaire, autrement dit :

- Les jours de classe : Le matin, la pause méridienne et le soir
- Le mercredi

Les temps périscolaires peuvent être organisés :

- Soit en garderie, pour assurer la « surveillance » des enfants
- Soit en accueil de loisirs périscolaire déclaré, doté d'une équipe d'encadrement qualifiée qui met en œuvre un projet pédagogique.



**Accueils Périscolaires matin et soir déclarés:** Villaines-la-Juhel–Gesvres-Javron-les Chapelles

**ACM Périscolaire du Mercredi :** Gesvres et Villaines la Juhel organisé par les communes. Pré-en Pail –Saint Samson et St Pierre des Nids organisé par Familles Rurales

**Garderies:** Averton –Courcité- Lignièrès-Orgères –Ravigny - Le Ham – St Aignan de Couptrain-St Calais du Désert –St Cyr en Pail –Neuilly le Vendin-Loupfougères -St Germain de Coulamer.

#### Une offre d'accueil extrascolaire bien présente mais aux fonctionnements disparates

##### L'Extrascolaire est de compétence CCMA

- ACM Familles Rurales : Multisites St Pierre des Nids –Javron les Chapelles –Pré en Pail Saint Samson (Toutes les vacances scolaires sauf Noël)
- ACM CCMA : Multisites Villaines la Juhel – Gesvres –Averton-Courcité-Le Ham (Toutes les vacances scolaires pour Gesvres et Villaines la Juhel sauf Noël et seulement juillet pour Averton –Courcité et Le Ham)
- ACM Loisirs Pour Tous : St Germain de Coulamer (Juillet et vacances d'Octobre)

STRUCTURES D'ACCUEIL  
ENFANCE - JEUNESSE  
Avril 2021



Maison des jeunes

Maison des jeunes CCMA

**ACM Familles Rurales** : Multisites St Pierre des Nids –Javron les Chapelles –Pré en Pail Saint Samson (Toutes les vacances scolaires sauf Noël)

**ACM CCMA** : Multisites Villaines la Juhel – Gesvres –Averton-Courcité-Le Ham (Toutes les vacances scolaires pour Gesvres et Villaines la Juhel sauf Noël et seulement Juillet pour Averton –Courcité et Le Ham )

**ACM Loisirs Pour Tous** : St Germain de Coulamer (Juillet et vacances d'Octobre)

**ACM Service Jeunesse CCMA** : pendant toutes les vacances scolaires et les mercredis loisirs. À la Maison des Jeunes à Villaines.

## 6. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : JEUNESSE

### L'offre d'accueil Jeunesse 11-17 ans

#### L'accompagnement des jeunes en milieu rural à ne pas délaissier

Les jeunes quittent le territoire après la 3ème pour rejoindre les villes de Mayenne, d'Alençon et de Laval pour poursuivre leurs études.

Le Territoire : offres de services, les actions : JEUNESSE 12 – 17 ans

**L'ACM Service Jeunesse CCMA** : pendant toutes les vacances scolaires et les mercredis loisir. À la Maison des Jeunes à Villaines la Juhel.

**L'AV Junior** (Association Junior Projet Séjour en Europe)

Le Territoire : offres de services, les actions : JEUNESSE 18 – 25 ans

➤ Association **AJC** à Courcité

➤ **Contact Association** à Javron les Chapelles

<b>Données synthétiques activités Jeunesse CCMA :</b>	2021	2022	2023
Nombre de jeunes de 11 à 17 ans (source CCMA)	1942	NC	NC
Nombre de jeunes Caf de 12 à 24 ans (source Caf data)	999	NC	NC
Dont nombre de jeunes Caf de 12 à 17 ans (source Caf data)	817	NC	NC
Nombre de jeunes de 10 à 24 ans (source INSEE)	2254	NC	NC
Dont nombre de jeunes Caf de 10 à 14 ans (source INSEE)	891	NC	NC
Dont nombre de jeunes Caf de 15 à 19 ans (source INSEE)	828	NC	NC
Dont nombre de jeunes Caf de 20 à 24 ans (source INSEE)	535	NC	NC
Nombre de jeunes différents ayant fréquenté l'ALSH Ados CCMA	87	140	135
Nombre de jeunes différents accompagnés par le service jeunesse CCMA (source Caf MAIA) en dehors de l'ALSH ados *	61	80	149
Nombre de projets de jeunes accompagnés sur l'année (source Caf MAIA)	6	3	1
Nombre d'actions partenariales réalisées en lien avec le projet financé dans le cadre de la Structure Jeunesse sur l'année (source Caf MAIA)	5	5	21

\* un meme jeune peut fréquenter l'ALSH Ados et les actions de la PS jeunes.

### Aide à l'insertion professionnelle

- -Suivi des jeunes par la Mission Locale
- -Bourse à l'apprenti
- -Visite d'entreprises pour tous les élèves de 4<sup>ème</sup>
- -Formation à l'écriture du CV et de la Lettre de motivation
- -Formation Baby Sitting
- -Chantiers Argents de Poche pendant les vacances scolaires.
- -Coop du Mont des Avaloirs (Coopérative Jeunesse de Service) Juillet août Entreprise Ephémère

### **Quelle offre de logement avons-nous sur le territoire pour les jeunes en insertion professionnelle ?**

### Les dispositifs, les parcours, les outils, les financements

#### **Approche CAF :**

Déploiement d'une nouvelle prestation de service « jeunesse » pour développer ce secteur.

- Dispositifs de soutien aux ALSH enfance (PS – Plan mercredi – accueil AEEH)
- Dispositifs de soutien aux ALSH jeunesse (PS – Plan mercredi – accueil AEEH)
- Dispositif de soutien des projets de jeunes
- Dispositif de soutien aux Coopératives Jeunesses
- Dispositif de soutien aux Ludothèques
- Dispositifs Chèques Loisirs pour les familles à bas revenus
- Soutien formation BAFA-BAFD
- Aide à l'investissement.
- Etude et accompagnement des projets.

#### **Approche MSA :**

#### **Prestation de Services en fonction des données d'activités**

Le Contrat Enfance Jeunesse pour les ressortissants MSA a pris fin 2019

- Aide à l'investissement
- Projets Jeunes
- Chèques Loisirs MSA

## **Etat des lieux**

Le territoire compte 1135 jeunes de 11-17 ans et 807 jeunes adultes de 18-24 ans.

Au 31/12/2021 la CAF connaissaient 817 jeunes de 12 à 17 ans.

- La CCMA possède un **seul lieu** d'accueil dédié à la jeunesse à Villaines la Juhel.
- Il s'agit de la Maison Intercommunale des jeunes (MDJ)
- Elle accueille les jeunes de 12 à 17 ans. Pas d'accueil pour les jeunes adultes de 18 -25 ans.
- La MDJ est ouverte pendant les Vacances Scolaires et le mercredi après-midi. Inscription auprès du service jeunesse pour les activités.
- La MDJ n'est pas ouverte en accès libre auprès des jeunes.

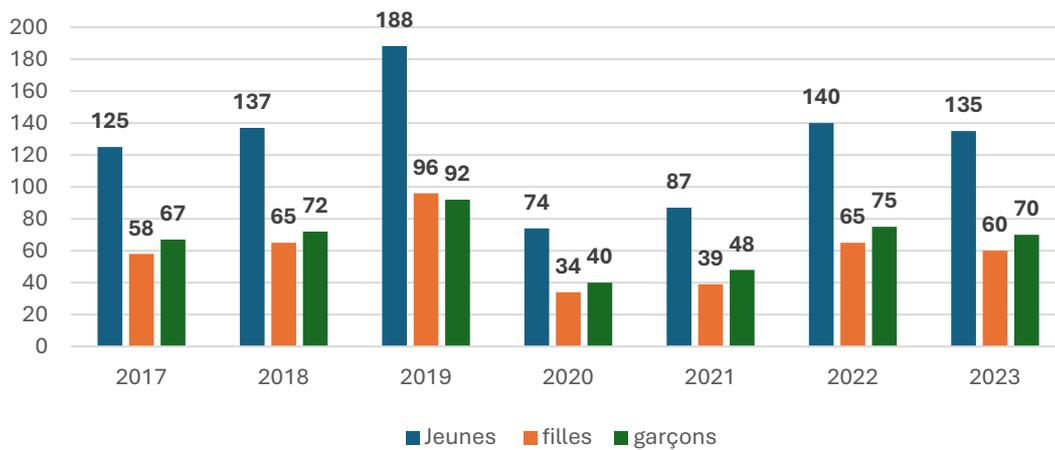
**STRUCTURES D'ACCUEIL  
ENFANCE - JEUNESSE**  
Avril 2021



- Un service de transport est mis en place pour permettre aux jeunes de venir à la structure. (1 minibus)
  - Un point de transport :
    - Javron les chapelles (place de la Mairie)
    - Pré en Pail Saint Samson (Place de la CCMA)
    - St Pierre des Nids (Place du cimetière)
    - Gesvres (Place des confitures)

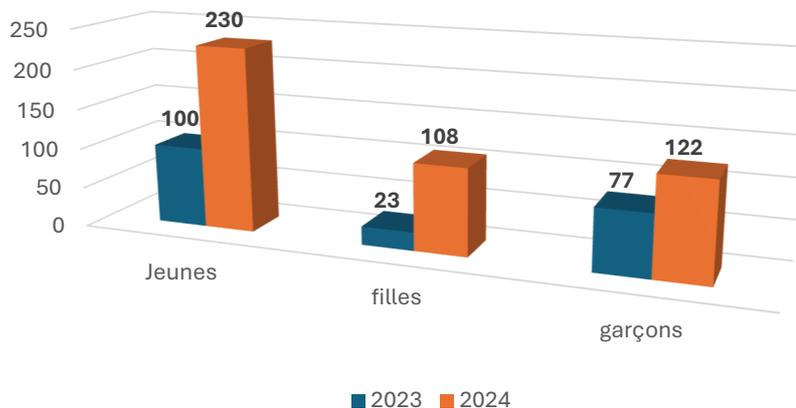
Répartition Filles /Garçons 12-17 ans accueillis à la MDJ lors des vacances scolaires

### Nombre d'enfants accueillis sur les activités jeunesse



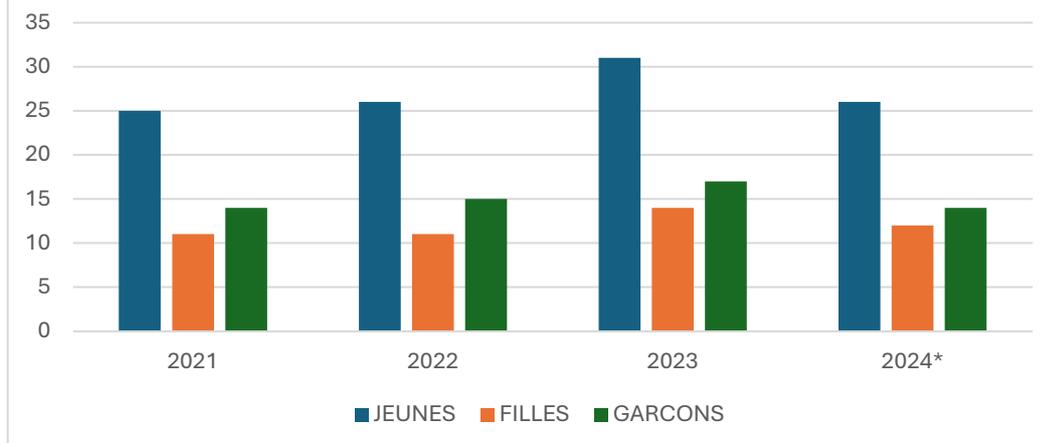
Nombre de jeunes touchés lors des interventions dans les collèges du territoire. En 2022-2023 uniquement 2 collèges sur 3 ont été partenaire de ce dispositif. En 2023-2024 les 3 collèges ont fait partie du dispositif

### Nombre de jeunes différents sur les animations méridiennes dans les collèges



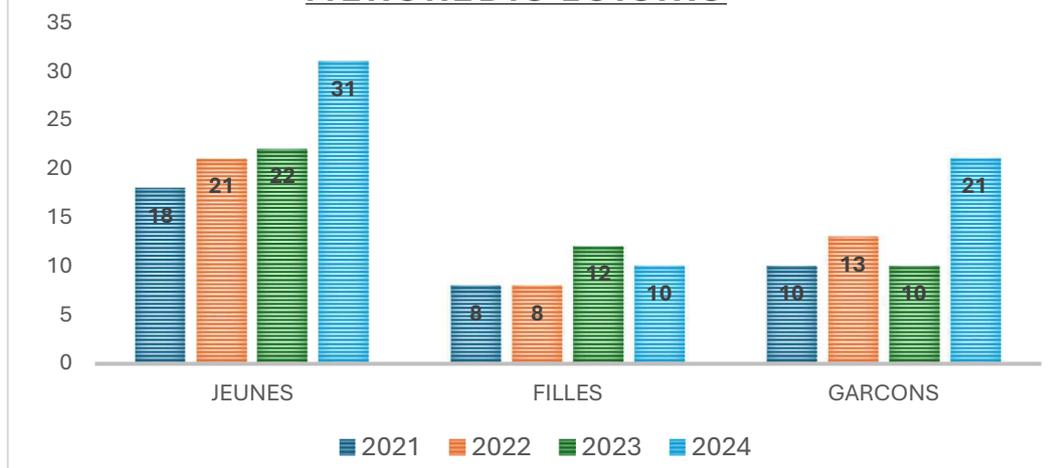
**Argent de poche :**

### Nombre de jeunes inscrits au dispositif argent de poche



### Mercredis Loisirs :

#### NOMBRE DE JEUNES LORS DES MERCREDIS LOISIRS



- Nombre prévisionnel de jeunes touchés dans le cadre du projet Ps jeunes :

- **Nombre prévisionnel de 12-17 ans :** environ 400 jeunes

Seule la MFR accueille seulement 27 élèves du territoire.

Pour aider les jeunes et soutenir leur projet professionnel la CCMA met à disposition différentes actions :

#### Aide à l'insertion professionnelle -

- Suivi des jeunes par la Mission Locale
- Bourse à l'apprenti
- Visite d'entreprises pour tous les élèves de 4<sup>ème</sup>
- Formation à l'écriture du CV et de la Lettre de motivation
- Formation Baby Sitting
- Chantiers Argent de Poche pendant les vacances scolaires.

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, la branche Famille de la CAF propose une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse : la PS Jeunes. Ce dispositif permet de développer le service jeunesse et de proposer d'autres actions.

### **Actions à développer :**

**Le dispositif Argent de Poche :** Il s'agit d'offrir, aux jeunes âgés de 16 à 21 ans, la possibilité d'effectuer des petits chantiers de proximité permettant d'améliorer leur cadre de vie, en contrepartie d'une Indemnisation.

Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité

Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie

- Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions suivantes :
- Le travail en équipe
- La notion d'argent
- Les règles à respecter
- Les techniques de travail
- Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet
- Améliorer les échanges entre jeune et adulte

**Les Mercredis Loisirs :** La MDJ ouvre ses portes le mercredi de 13h00 à 17h30 pour les 12-15 ans.

Au début de l'année scolaire, les jeunes choisissent un projet où ils seront acteurs.

Ce projet a une durée scolaire et plusieurs actions sont à mettre en place.

Le groupe se retrouve 1 à 2 fois par mois en fonction des actions à réaliser.

Lorsque le jeune choisit son projet il doit s'investir toute l'année scolaire.

Les 3 projets sont :

- Projet Séjour en Europe
- Projet Caisse à Savon
- Projet Artistique

### **Nouvelles actions en cours d'élaboration :**

- **Animation méridienne :** L'animation méridienne aura pour but d'intervenir dans les établissements scolaires du second degré pendant les temps du midi après le repas des élèves. Intervenir une fois par mois dans les 3 collèges du territoire et d'évoquer un thème avec les jeunes sous forme de petits jeux, d'échanges et de discussions. Ce temps permet d'échanger sur plusieurs thèmes : environnement (travailler ensemble sur différents projets) – la Santé (sexualité – les addictions...) – la Prévention
- **Les Promeneurs du Net :** Le Promeneur du Net écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes et les familles sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien votre accompagnement et la recherche de réponses à vos interrogations.

### **Différentes associations de jeunes**

- **Association AJC** : Cette association existe depuis plusieurs années, les jeunes organisent leur propre pièce de théâtre (texte- costume -décor de scène ...).
- **Contact Association** : Elle organise des manifestations à Javron les Chapelles pour créer du lien social dans leur village. (Randonnée – Rallye – Repas)
- **L'AV Junior** : Un groupe de mineurs organise des actions pour financer un séjour en Europe (Tombola – vente de gâteaux – Marché de Noël). Ils sont partis en Espagne à Barcelone, en Italie à Naples, au Portugal à Lisbonne.

## 7. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

### Une politique en développement

Quelques actions « parentalité » existent sur le territoire, soit à l'initiative d'associations ou de collectivités mais peu de visibilité pour les familles de ce qui est proposé.

Difficultés à décentraliser les actions des 4 grands pôles afin d'aller au plus près des familles qui ne peuvent pas toujours se déplacer sur tout le territoire.

Difficultés à travailler en réseau afin d'avoir une offre plus précise et plus homogène de ce qui est proposé.

Au 01 09 2024, la CCMA a recruté une chargée de missions parentalité sur un 0.5 ETP dont le rôle est d'établir un diagnostic des besoins, des actions déjà existantes, d'impulser de nouvelles actions en partenariats.

# 1. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : LOGEMENT

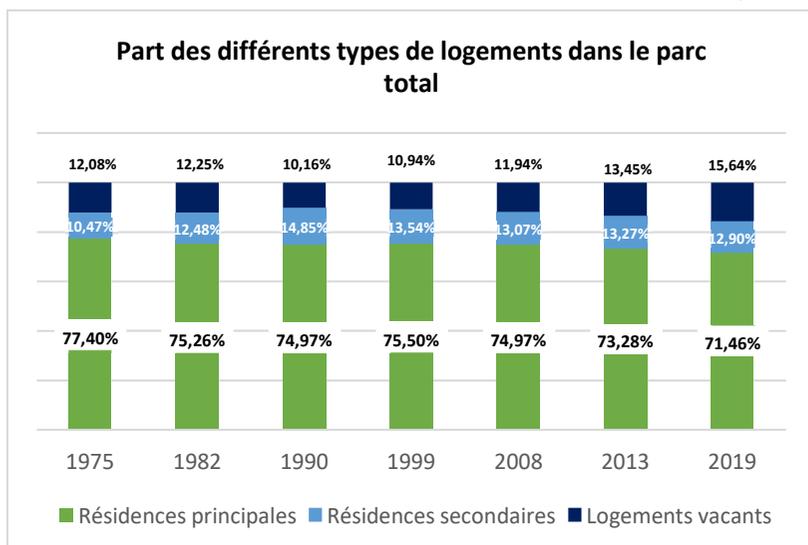
Entre 1975 et 2019, le nombre de logements a augmenté de 2 616 unités, alors que sur la même période le territoire perdait 1 299 habitants.

## Un parc de logement légèrement croissant

Le parc de logements de la Communauté de Communes est constitué de 10 422 logements en 2018 :

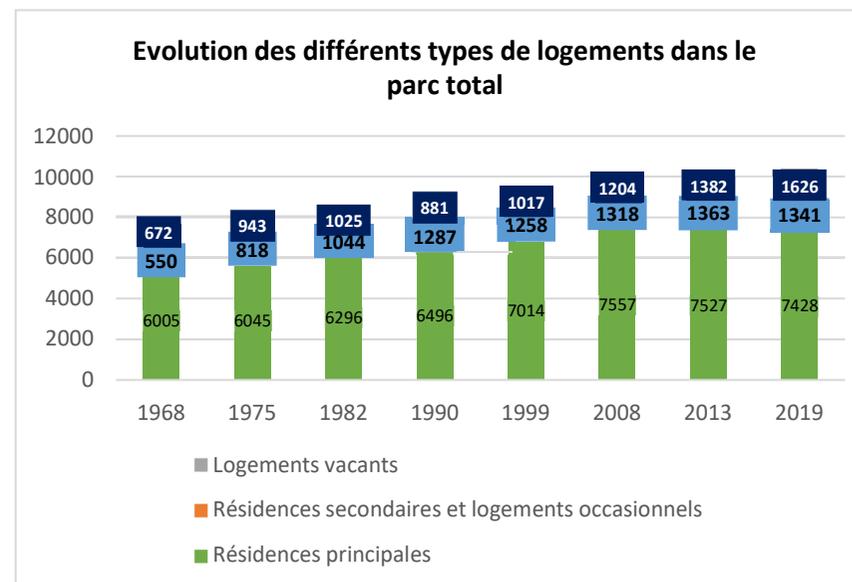
- 7 496 résidences principales (71 %) ;
- 1 324 résidences secondaires et logements occasionnels, fortement implantées en secteur rural (12,7 %) ;
- 1 603 logements vacants (15,4 %).

Source : Insee RGP2019 – Conception CDHAT



Depuis 1975, la proportion de résidences principales dans le parc de logement connaît une légère diminution, en proportion et même en nombre depuis 2008.

La Communauté de Communes dispose d'une part importante de résidences secondaires (12,7 %) et variable en fonction des communes. Celles-ci représentent un peu plus du double du taux du département (5,3 %). Leur nombre s'accroît au fil des recensements.

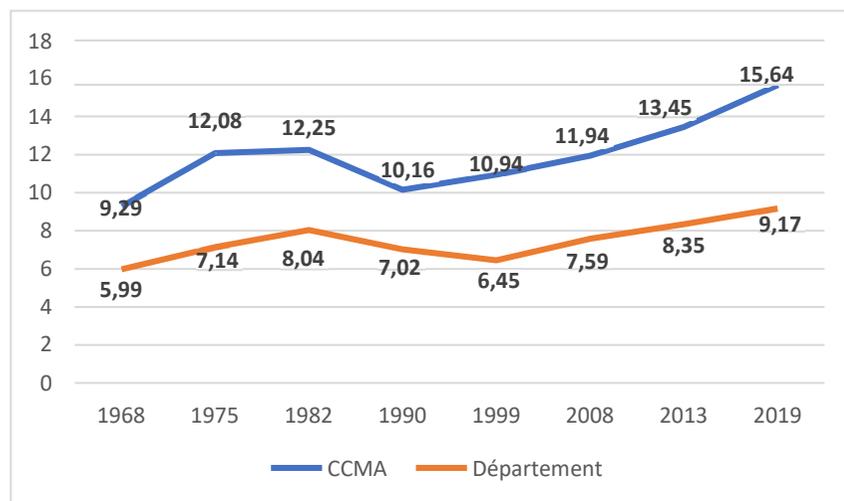


Source : Insee RGP2019 – Conception CDHAT

Avec 1 603 logements vacants en 2018, le territoire apparaît particulièrement marqué par cette problématique. Après avoir diminué entre 1975 et 1990, le taux est reparti à la hausse depuis. Ce taux est très important et largement supérieur aux données départementales moyennes.

La vacance de logements se concentre en grande partie dans les centres- bourg des communes.

Evolution de la vacance (en %)



Source : INSEE -Conception CDHAT

NB : ces données sont précisées ci-après.

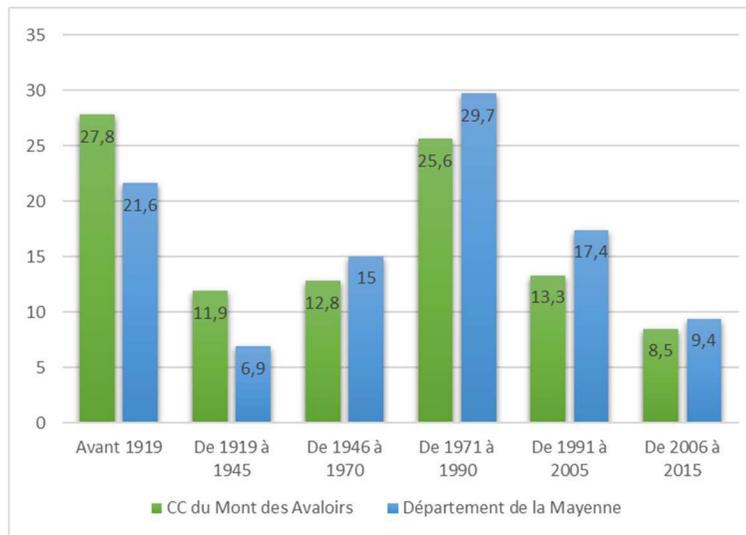


## Un parc relativement ancien

L'habitat de l'intercommunalité est caractérisé par un bâti ancien, avec 52,6 % des résidences principales construites avant 1971, soit avant les 1<sup>ères</sup> réglementations thermiques. Cette part est particulièrement élevée, en comparaison avec le département (41 %).

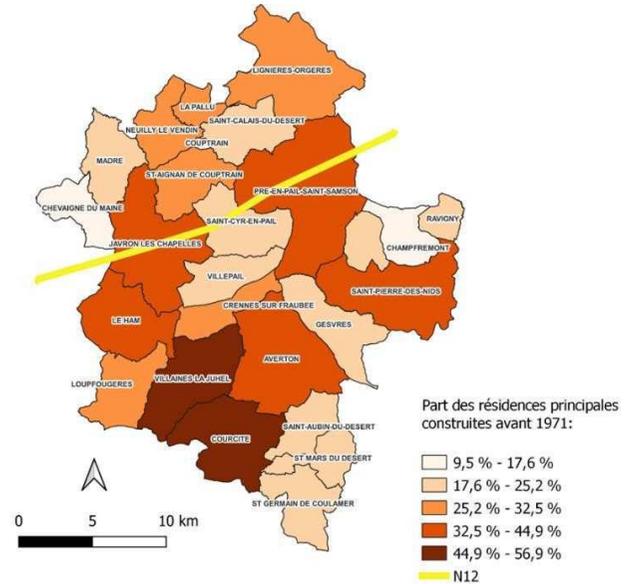
Ces logements sont considérés comme potentiellement peu performants énergétiquement.

### Age des résidences principales (construites avant 2015) en 2018



Source : INSEE - Conception CDHAT

Près de 40 % des logements ont ainsi été construits avant la seconde Guerre Mondiale. Ce parc ancien présente des qualités architecturales, avec du bâti en pierre, des éléments de modénature à valoriser. Cette mise en valeur a été proposée aux habitants sur la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson avec un dispositif de colorisation des façades (cf. illustration ci-contre).



Source : INSEE RGP - Conception CDHAT

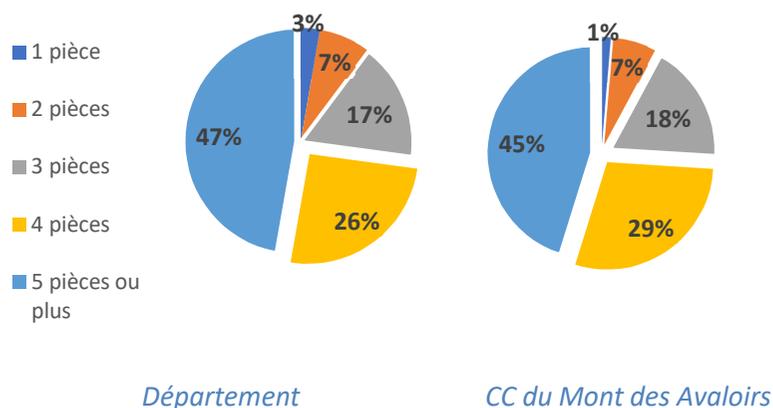
Cinq communes possèdent plus de 40 % de résidences principales construites avant 1970.



## Des logements de grande taille

Le parc de logements de l'intercommunalité est constitué majoritairement de maisons individuelles (94 %), avec un taux très faible d'appartements (6%), contre (80,5 %) de maisons individuelles pour le département et (18,7 %) d'appartements. Au total, moins de 11 copropriétés sont immatriculées sur la Communauté de Communes.

Tailles des résidences principales en 2019



Source : Insee RGP2019 – Conception CDHAT

Les logements sont de grande taille, avec près de la moitié (45 %) des résidences principales comportant 5 pièces et plus. Cette part est toutefois plus importante au niveau du département (47 %).

A contrario, la Communauté de Communes propose peu de petits logements (T1, T2), soit 8 % du parc.

Depuis 2008, les logements de 3 pièces ou moins diminuent en proportion, essentiellement au profit des logements de 5 pièces et plus.

- ☐ La dichotomie taille des ménages/taille des logements s'accroît et pose la question du logement pour les personnes seules, les jeunes et les personnes âgées souhaitant quitter leurs grands logements.
- ☐ Elle interroge aussi sur les éventuelles difficultés d'entretien et de chauffage de ces grands logements.



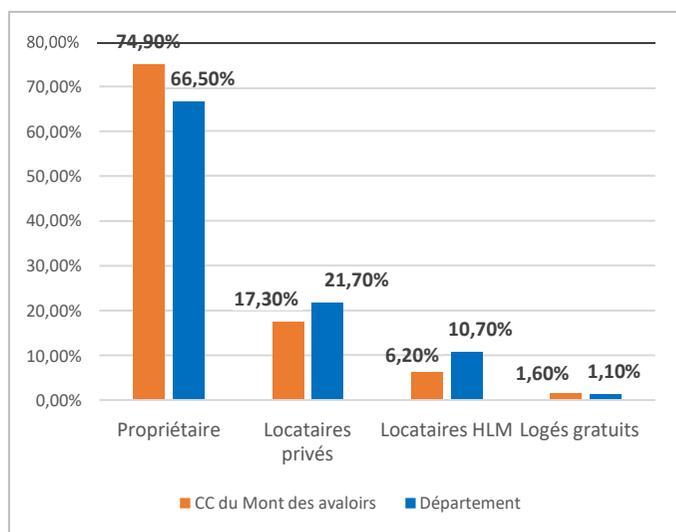
## Une prépondérance de propriétaires occupants

Les 7 428 résidences principales recensées sur le territoire sont occupées par :

- 5 561 propriétaires occupants (soit 74,9 %) ;
- 1 745 locataires (soit 23,5 %), dont 6,2 % locataires HLM ;
- 122 logés gratuitement (1,6 %) ;

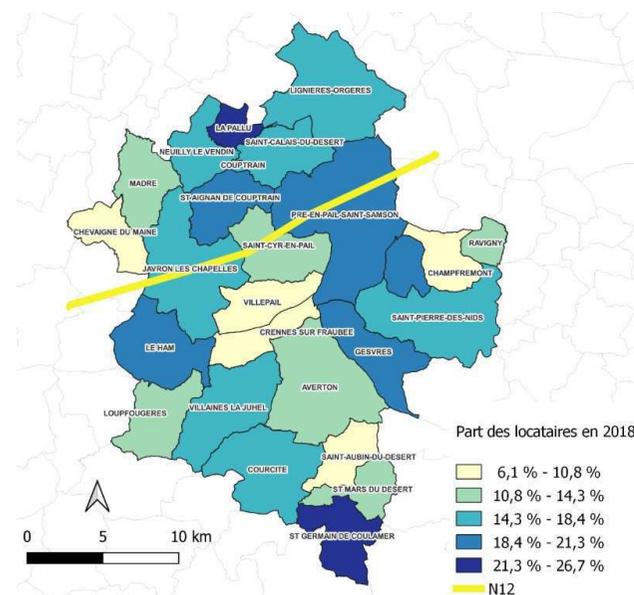
La Communauté de Communes accueille légèrement plus de propriétaires occupants en proportion qu'à l'échelle du département (66,7 %).

Statut d'occupation des logements en 2018



Source : Insee RGP 2019 – Conception CDHAT

La part des locataires sur le territoire est donc faible à 23,5 %, avec toutefois des écarts en fonction des communes. La Communauté de Communes totalise ainsi 17,3 % de locataires privés. Ce taux est inférieur à la moyenne départementale qui est de 21,7 %.



Source : Observatoire des territoires - Conception CDHAT

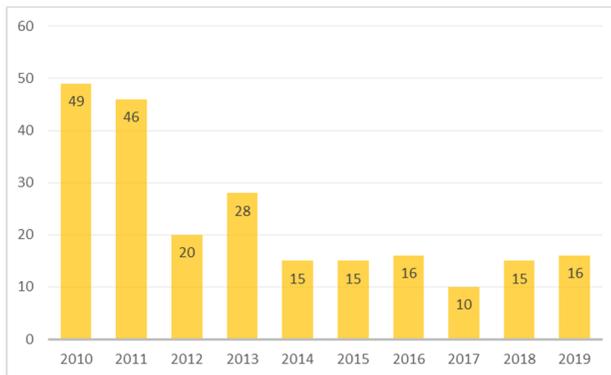
La part des locataires HLM est particulièrement faible, alors que l'EPCI accueille de nombreux ménages avec de petits moyens. Pour répondre, pour partie, à ce type de besoin, les communes proposent à la location des logements communaux.

► Le besoin de logements locatifs à bas coûts est observé.

## Une dynamique de construction ralentie

250 logements ont été construits sur la période (2010-2019), avec une activité à la construction irrégulière au sein de la Communauté de Communes, selon les périodes et selon les communes. La majorité des constructions sont en individuels (80 % en individuels purs et 18 % en individuels groupés).

Evolution à construction entre 2011 et 2020



Source : SITADEL 2020

En moyenne, 1 demande de construction neuve est faite par an, par commune. La demande en terrain à bâtir est relativement faible. Dix communes enregistrent ainsi des parcelles disponibles à la vente, dans des lotissements créés il y a 10 ans.

La commune de Villaines-la-Juhel a un projet de création de 4 logements locatifs avec Mayenne Habitat et prévoit l'aménagement d'une friche en lotissement pour répondre à la demande de logements (10 logements construits par Mayenne Habitat).

La commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson a un projet de lotissement de 9 parcelles en 1<sup>ère</sup> tranche et 7 en 2<sup>ème</sup> tranche.

## Des ménages qui bougent peu

Seulement 8,6 % des ménages ont emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans, contre 11,8 % à l'échelle du département.

A l'inverse, 62,3 % des ménages vivent dans leur logement depuis plus de 10 ans, contre 54,6 % à l'échelle du département. Les ménages témoignent de leur satisfaction d'y habiter.

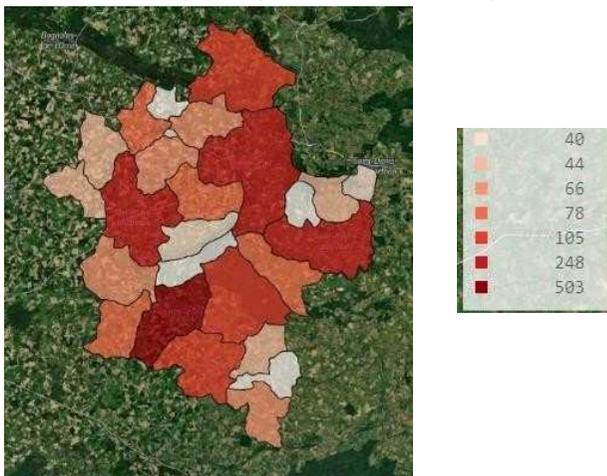
D'après l'enquête effectuée auprès des ménages du territoire, 38 % des ménages installés depuis plus de 10 ans expriment des besoins de travaux (isolation, chauffage...).



## Des ménages éligibles aux aides de l'Anah

A l'échelle de la Communauté de Communes, 2700 propriétaires occupants sont éligibles à l'aide Anah, dont 1370 ménages sont modestes et 1530 très modestes.

Nombre de ménages éligibles à l'aide Anah par commune



Source : ONPE

L'éligibilité tient compte des niveaux de ressources des ménages :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	15 262	19 565
2	22 320	28 614
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 894	46 015
Par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5 797

\* Pour les dossiers déposés en 2022.

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2022, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2021.

<sup>2</sup> MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit. Le montant est variable en fonction du niveau des ressources.

Sur la période 2011-2020, 407 logements ont bénéficié de subventions de l'Anah sur la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Plus récemment, entre 2017 et 2021, ce sont 243 logements qui ont pu bénéficier d'aides : 3 logements en Habitat Indigne, 7 logements qualifiés de très dégradés, 49 pour des travaux d'autonomie et 165 pour des travaux d'énergie, représentant un total de 5,2 M de travaux et 2,3 M de subventions.

Par ailleurs, 326 dossiers MaPrimeRénov'<sup>2</sup> ont été engagés sur cette collectivité pour l'année 2021, sans plus de précision sur le niveau de ressources de ces ménages bénéficiaires.

Dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) porté par la Communauté de Communes, plus de 300 000 € ont été distribués à 55 foyers pour la rénovation de leurs logements.

### Opération de coloration de façades, Pré-en-Pail-Saint-Samson



## Un marché immobilier plus actif dernièrement

### Le marché locatif

La part de locataires est plus faible qu'à l'échelle du département. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, l'offre locative est jugée insuffisante, voire inexistante dans certaines communes. L'acquisition de logements reste privilégiée, selon les partenaires.

Le parc de logements communaux contrairement au parc de logements HLM est relativement présent à l'échelle communautaire, mais reste insuffisant vu les faibles ressources des ménages.

❓ **Les professionnels de l'immobilier et les communes estiment de manière générale, que l'offre en logements locatifs est insuffisante** (à la fois en nombre et en type de biens à louer). Par ailleurs, l'offre locative apparaît peu qualitative.

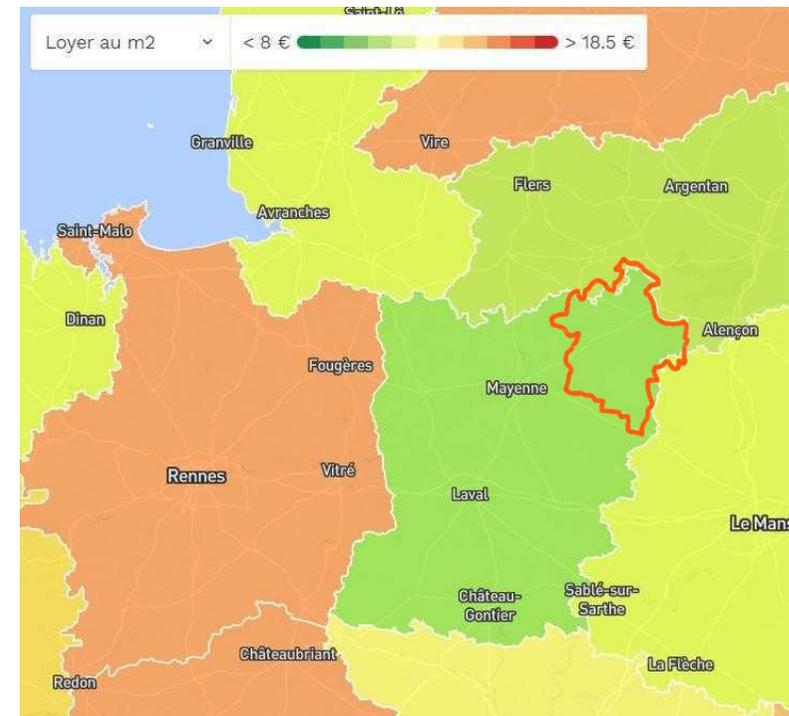
Le parc locatif ne correspond pas forcément aux besoins et aux critères des demandeurs.

Des propriétaires sont parfois peu enclins à louer leurs biens par peur des dégradations et des impayés de loyers.

Les besoins concernent principalement des logements pour des ménages aux faibles revenus et pour les personnes âgées (petites typologies ou logements en rez-de-chaussée).

Selon les professionnels de l'immobilier, les logements se louent peu chers : 500 € pour une maison de 3 chambres, soit de l'ordre de 10 € du m<sup>2</sup> mais cela reste conforme à la moyenne départementale.

Prix des loyers au m<sup>2</sup> en 2022



Source : MeilleursAgents

Ils font état de quelques contraintes à la vente ou à la location de certains bien, à savoir : l'absence d'ascenseur dans les immeubles collectifs, logements inadaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite, d'anciennes servitudes existantes.

## Le marché de l'accession

Les professionnels de l'immobilier font état d'une offre globalement suffisante de logements à vendre, mais elle reste non adaptée aux besoins des demandeurs. Les biens de type maisons individuelles avec jardin et espace extérieur, à la campagne, sont les plus recherchés. Les ménages cherchent du terrain, sans voisin, en dehors des centralités. Il est fait le constat d'acquéreurs locaux très jeunes, en lien avec la faiblesse du parc locatif ?

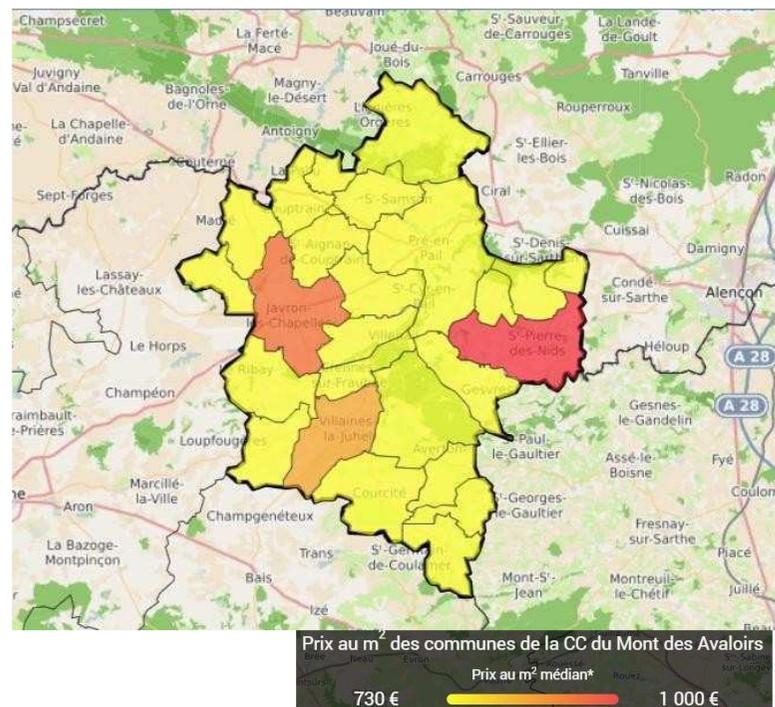
La durée de vente peut être comprise entre 6 mois ou plus. Les professionnels de l'immobilier recensent un réel engouement suite aux confinements successifs, notamment de la part des acquéreurs uniquement intéressés par des maisons individuelles en pierre avec espace extérieur et à la campagne. Cette dynamique perdue en septembre selon quelques élus.

### Prix pratiqués dans l'ancien par territoire

Prix dans l'ancien	Prix haut	Prix Médian	Prix bas
<i>Pré-en-Pail</i>	1180 €/m <sup>2</sup>	630 €/m <sup>2</sup>	230 €/m <sup>2</sup>
<i>Javron-les-Chapelles</i>	1150 €/m <sup>2</sup>	900 €/m <sup>2</sup>	410 €/m <sup>2</sup>
<i>Saint-Pierre-des-Nids</i>	1240 €/m <sup>2</sup>	1170 €/m <sup>2</sup>	630 €/m <sup>2</sup>
<i>Villaines-la-Juhel</i>	1040 €/m <sup>2</sup>	830 €/m <sup>2</sup>	430 €/m <sup>2</sup>
<i>CC du Mont des Avaloirs</i>	1040 €/m <sup>2</sup>	780 €/m <sup>2</sup>	410 €/m <sup>2</sup>
<i>Mayenne</i>	1710 €/m <sup>2</sup>	1270 €/m <sup>2</sup>	870 €/m <sup>2</sup>

(Source : Notaires de France, Meilleurs Agents 2021)

## Prix médian au m<sup>2</sup> dans l'ancien (appartement et maisons) pour la CCMA



Source : Notaires de France, 2021

A l'échelle de l'EPCI, les prix de vente ont varié entre 630 €/m<sup>2</sup> et 1170 €/m<sup>2</sup> pour l'année 2021. Les prix médians sont plus élevés à Saint-Pierre-des-Nids, mais restent inférieurs à la moyenne départementale. Ce sont ces niveaux de prix qui ont attiré dernièrement de nouveaux ménages, venant notamment de la région parisienne et qui ont fait augmenter les prix.

Les partenaires ont relevé que les ménages n'ont pas toujours conscience des travaux à faire, dans des logements achetés à petits prix.

## A RETENIR

- La proportion des résidences principales est relativement stable depuis 1975 ;
- Le taux de vacance est en hausse ;
- 52,6 % des résidences principales sont construites avant 1971 ;
- 94 % du parc de logements de l'intercommunalité est constitué de maisons individuelles ;
- 45 % des résidences principales comptent 5 pièces et plus ;
- 74,9 % de propriétaires occupants et un parc locatif (social) peu présent et peu qualitatif ;
- 250 logements construits entre 2011 et 2020 ;
- 2 700 propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah ;
- Une offre de logements en locatifs et en accession qui ne répond pas toujours aux attentes des ménages.

# Synthèse

Le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs en quelques chiffres :



Les problématiques identifiées

- La présence avérée d'une population vieillissante, vivant dans des logements non adaptés
- Des logements pouvant rencontrer des problèmes d'isolation thermique
- L'existence de logements dégradés
- Un marché du logement jugé relativement actif

- Des villages qui se désertifient avec des ménages cherchant à s'installer plutôt en dehors des centralités ;
- Des logements le long de la RN 12 qui n'attirent pas toujours les ménages ;
- Des logements locatifs qui risquent de sortir du marché si les propriétaires n'effectuent pas les travaux attendus ;
- Des installations électriques pas conformes ;
- Des défauts d'assainissement ;
- Présence de radon ;
- La difficulté de convaincre les propriétaires (âgés) d'effectuer des travaux : habitude de vivre ainsi, transmission de patrimoine.

#### Les besoins

- Des besoins indéniables d'amélioration du parc de logements ;
- Une vacance qui reste présente, avec des biens réellement dégradés ;
- Des besoins de restructuration de logements (*problème de configuration*), de quartiers.

## 9. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### L'EVS le PUZZLE de SAINT PIERRE DES NIDS

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention. Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

L'année 2023 avait marqué un tournant pour l'association Familles Rurales de Saint-Pierre-des-Nids qui s'était vue obtenir un nouvel agrément permettant l'ouverture d'un Espace de Vie Sociale (L'EVS LE PUZZLE) su 01/09/2023 au 31/12/2024.

### L'EDI ACTIV Villaines la Juhel

Les EDI répondent aux problématiques d'isolement des personnes et s'inscrivent dans la continuité de la politique d'insertion du conseil départementale de la Mayenne et en complémentarité des interventions de se s services sociaux. La cible prioritaire des ces espaces sont les personnes bénéficiaires des minima sociaux.

Les espaces de découvertes et d'initiatives sont des lieux de convivialité, d'échanges et de partages, ouverts à tous. Ils permettent notamment d'accueillir les personnes en situation d'isolement ou de fragilité sociale.

### PAYASO LOCO et son espace 2.4 à Pré en Pail

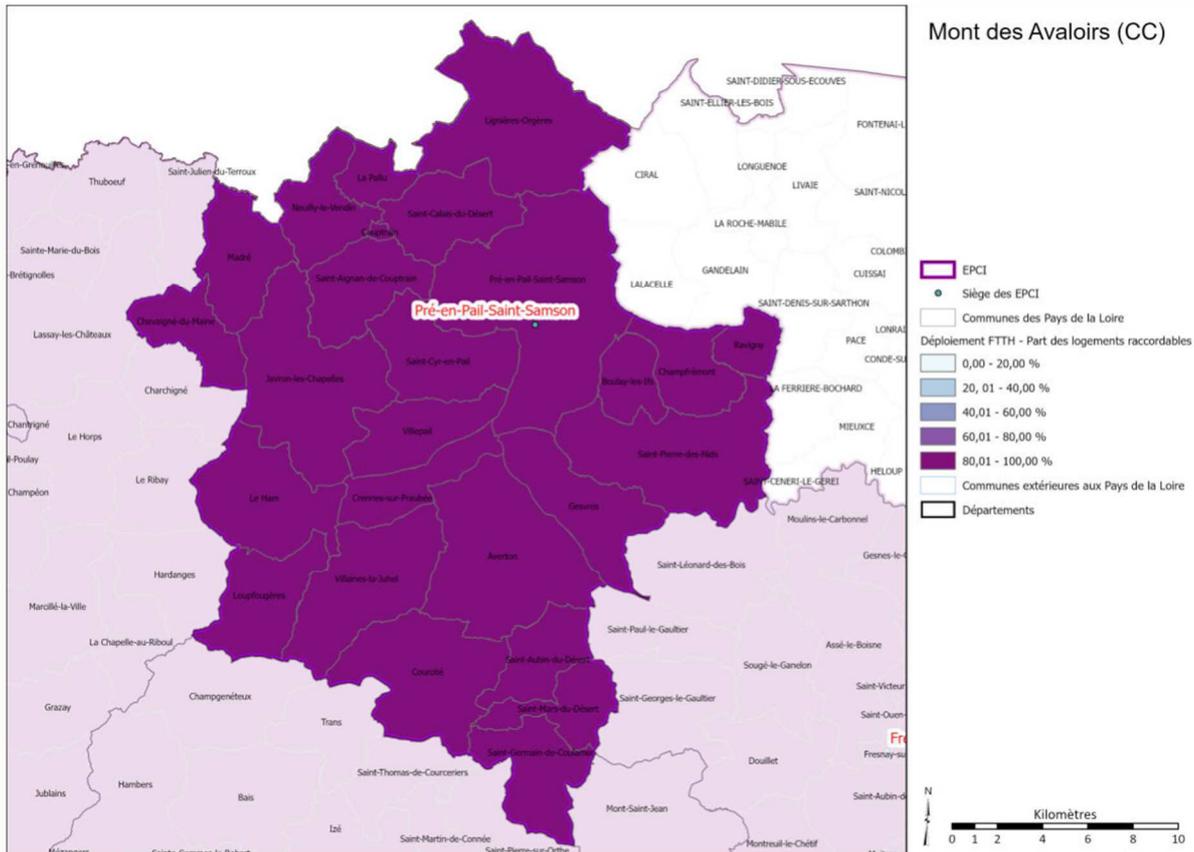
Cette association se donne pour mission « le développement local par l'intervention sociale et culturelle ». Elle désire favoriser la diffusion de présentations culturelles et artistiques, l'action socio-culturelle, la rencontre, travailler dans le sens d'un rapprochement intergénérationnel et interculturel, mettre en place des moments d'échanges, de partage et d'apprentissages. Pour répondre à ses objectifs, l'association met en place un certain nombre de moyens. Ceux-ci sont la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, l'organisation de manifestations et toute initiative émanant des personnes adhérentes.

# 10. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : L'ACCES AU DROIT ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

Un réseau d'accueil social de proximité

## Les Maisons France Services

Le déploiement du numérique



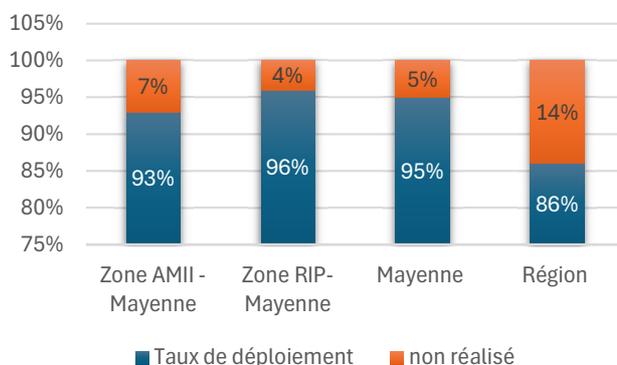
**FTTH (Fibre to the home)** Locaux rendus accessibles à la fibre

**Zone AMII** : zone conventionnée entre l'Etat et les Opérateurs. L'opérateur déploie et finance ce déploiement.

En Mayenne : Laval ville et Château-Gontier

**Zone RIP** : zone de Réseau d'Initiative Public, situé en zone péri-urbaine et rurale, et bénéficiant de financement public. Mayenne THD déploie la fibre.

**Taux de déploiement FTTH au T3 2023**  
Département de la Mayenne



Dans la communauté de communes de Monts des Avaloirs, **99 % des locaux sont éligibles à la fibre** ce qui représente **12 618 locaux éligibles à la fibre au 30 septembre 2023** (dernières données disponibles ARCEP). C'est Mayenne THD qui déploie la fibre pour le compte du Département dans les zones de réseau d'initiative publique.

**L'aménagement numérique est devenu un enjeu essentiel d'accès aux services**, dans le Pacte Régional pour la Ruralité et dans sa Stratégie de Cohérence d'Aménagement Numérique (SCORAN) 2016 - 2021, la Région s'est engagée en faveur de l'accès au très haut débit et à une couverture mobile de qualité afin de répondre aux grands objectifs suivants :

• **Déploiement de la Fibre à l'abonné (FTTH) :**

- **100% des déploiements pour l'ensemble des ligériens à l'horizon 2025** reposant sur les actions complémentaires des opérateurs privés engagés dans les zones AMII et des Départements, dans les zones péri-urbaines et rurales (zone RIP). Des sites définis comme communautés d'innovation bénéficient de raccordements prioritaires : sites d'enseignement supérieur et de recherche, hôpitaux, cliniques, lycées, collèges, écoles primaires, sièges EPCI et mairies, entreprises de plus de 10 salariés.

Au 30 septembre 2023, 86 % des locaux sont raccordables (éligibles à la fibre) ce qui représentent plus de 2 millions sur les 2,4 millions de locaux en région Pays de la Loire, dans un territoire très dynamique où le nombre de logements augmente de 60 000 par an.

- **Opérations de montée en débit** en attente de l'arrivée de la fibre menées par les Départements dans les zones les moins denses. L'ensemble de ces opérations sont réalisées.

• **Téléphonie mobile :**

La Région s'est engagée à réduire la fracture numérique, à assurer la couverture mobile des territoires ruraux et à participer à la résorption des zones blanches dans le cadre du **programme New Deal Mobile** auprès de l'Etat et des Départements. Les engagements des opérateurs mobiles visent à généraliser la 4G, améliorer la couverture des axes de transport prioritaires et la couverture à l'intérieur des bâtiments. [En Région Pays de la Loire, 134 des 199 pylônes prévus](#) ont été mis en service. La Région mène également des études pour évaluer chaque année la **qualité de la couverture mobile voix et data**.

**Information Géographique Régionale**, la Région améliore la connaissance pour mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques. Les référentiels géographiques sont des bases de données indispensables à la mise en œuvre des Systèmes d'Information Géographique, ils constituent le socle permettant la mise en place de toutes les applications métiers relatives aux politiques publiques.

## Déploiement des espaces France Services

Depuis le 1er janvier 2020, deux espaces « France Services » accueillent les usagers du territoire de la CCMA pour faciliter l'accès en proximité aux principales démarches administratives à moins de 30 min de leur domicile. Deux agents par site les accueillent et les renseignent 24 heures par semaine sur ces deux guichets uniques. Ces agents formés se tiennent au service des usagers pour les renseigner sur leurs droits, les aider dans leurs démarches administratives en ligne dans tous les domaines de la vie : logement, état civil, accès aux droits, formation, emploi, retraite...

### ◆ Les partenaires nationaux et de leur mobilisation à vos côtés



### ◆ Les

Mission Locale  
Antenne  
CIDFF  
Mairies du  
CAP EMPLOI  
Permanences  
Mayenne  
Banque de  
Cesu  
Solution

### ◆ Publics

Que ce soit public a plus  
Le public dit  
questions  
global aux  
...).  
Le public est

NOS PERMANENCES	
A PRÉ-EN-PAIL- SAINT-SAMSON	
Mission Locale	Jeudi sur RDV au 02 43 04 18 99
CARSAT social	1 fois par mois sur RDV au 36 46
SPIP	1 fois par mois sur convocation
INHARI	1 mardi après-midi par mois sur RDV
DDFIP	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> vendredi de chaque mois sur RDV à prendre via <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Une fois par mois sur RDV au 02 43 30 11 11
ANTS - CAF - CARSAT Retraite CPAM - DDFIP - MSA - Pôle Emploi	Relais assuré par les agents France Services
A VILLAINES-LA-JUHEL	
CIDFF	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois sur RDV à prendre au 02 43 56 99 29
CAP EMPLOI (Mayenne Compétence Emploi)	Sur RDV au 02 43 56 66 63
CARSAT Social	1 fois par mois sur RDV au 36 46
SPIP	1 fois par mois sur convocation
CONCILIATEUR DE JUSTICE	1 mercredi par mois sur RDV à prendre au 02 43 30 11 11
DDFIP	Le lundi matin sur RDV à prendre via <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>
MISSION LOCALE	Jeudi sur RDV au 02 43 04 18 99
INHARI	1 mercredi après-midi par mois sur RDV
ANTS - CAF - CARSAT Retraite CPAM - DDFIP - MSA - Pôle Emploi	Relais assuré par les agents France Services

### partenariats locaux

solidarité

territoire

Habitat (CAUE, ADIL, Synergie, SOLIHA)  
Habitat  
France

habitat

### accueillis

sur Villaines ou Pré en Pail, la majorité du 55 ans.

senior vient essentiellement sur des relatives à la retraite ou pour l'accès démarches numériques (ants – impôts,

majoritairement féminin sur les 2 sites.

1 – Sur Pré en Pail Saint Samson

ÂGE		
Tranche	Nombre	%
Moins de 18 ans	72	1,21
Entre 18 et 26 ans	198	3,34
Entre 27 et 45 ans	572	9,64
Entre 45 et 55 ans	998	16,81
Entre 55 et 62 ans	1722	29,01
Plus de 62 ans	2374	39,99
<b>Total</b>	<b>5936</b>	<b>100%</b>

SEXE		
Sexe	Nombre	%
Homme	2813	47,39
Femme	3123	52,61
<b>Total</b>	<b>5936</b>	<b>100%</b>

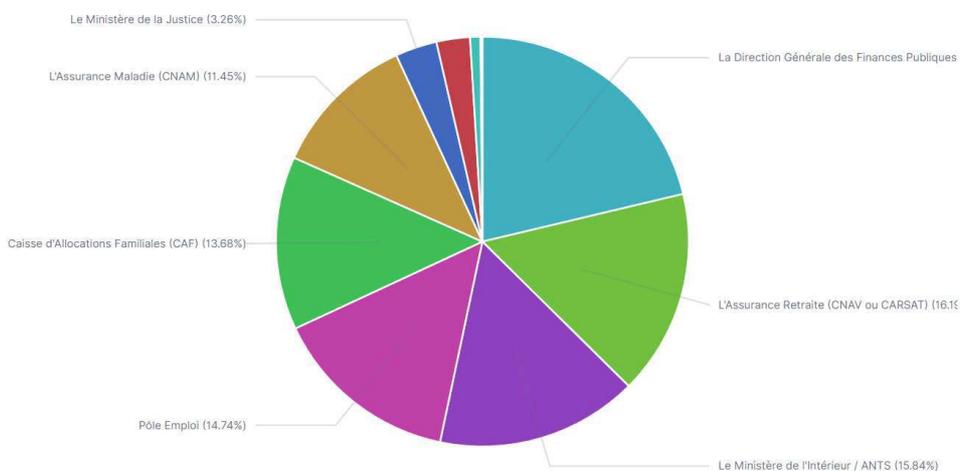
2 – Sur Villaines la Juhel

ÂGE		
Tranche	Nombre	%
Moins de 18 ans	98	1,47
Entre 18 et 26 ans	267	4,01
Entre 27 et 45 ans	914	13,73
Entre 45 et 55 ans	1269	19,06
Entre 55 et 62 ans	2256	33,89
Plus de 62 ans	1854	27,84
<b>Total</b>	<b>6658</b>	<b>100%</b>

SEXE		
Sexe	Nombre	%
Homme	2921	43,87
Femme	3737	56,13
<b>Total</b>	<b>6658</b>	<b>100%</b>
Information non communiquée		

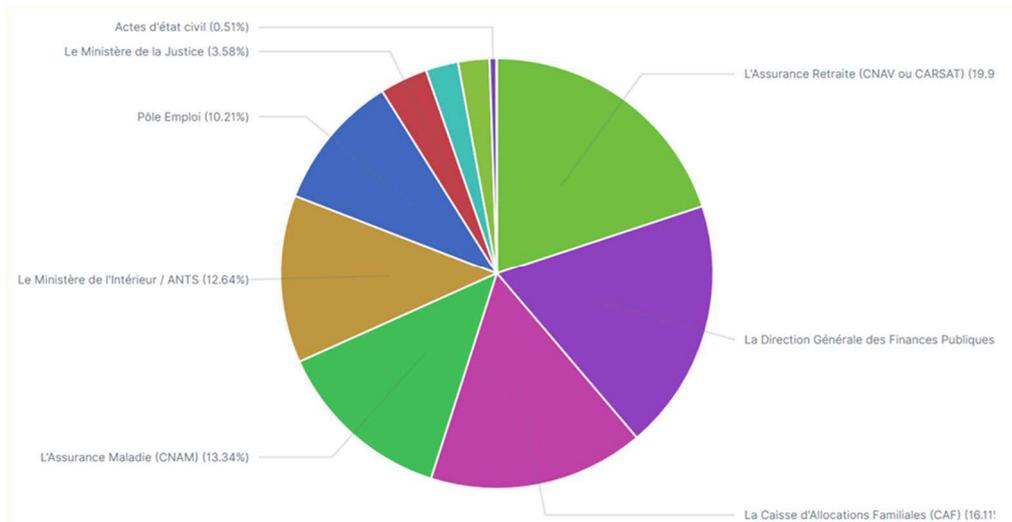
◆ Bilan d'activité par partenaire et par FS

Pré en Pail St Samson 2023



Organismes	Pourcentage
DDFIP	21,26%
CARSAT	16,19%
Ministère de l'intérieur/ANTS	15,84%
Pole – Emploi	14,74%
CAF	13,68%
CPAM	11,45%
Ministère de la justice	3,26%
MSA	2,62%
Acte civil	0,82%

**Villaines la Juhel 2023**



Organismes	Pourcentage
CARSAT	19,90%
DDFIP	15,90%
CAF	16,11%
CPAM	13,34%
Ministère de l'intérieur/ANTS	12,64%
Pole – Emploi	10,21%
Ministère de la justice	3,58%
MSA	2,34%
Acte civil	0,51%

**Activité mensuelle 2023**

ACTIVITE 2023	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Pré en Pail Saint Samson Moyenne de 115 accompagnements hebdos	485	480	479	393	590	739	563	366	545	506	447	343	5936

<b>Villaines la Juhel</b>													
<b>Moyenne de 130 accompagnements hebdos</b>	<b>617</b>	<b>449</b>	<b>555</b>	<b>439</b>	<b>621</b>	<b>705</b>	<b>609</b>	<b>387</b>	<b>592</b>	<b>665</b>	<b>540</b>	<b>479</b>	<b>6658</b>

### Conseiller numérique

Besoin d'aide pour maîtriser son ordinateur, smartphone ou encore sa tablette ? Le Conseiller Numérique à la CCMA propose aux usagers un programme d'ateliers sur de nombreuses communes allant de Javron-les-Chapelles à Saint-Pierre-des-Nids en passant par Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson. Ces ateliers gratuits sont ouverts à tous sur réservation. Il est également possible de prendre rendez-vous pour un accompagnement individuel.

### Autres services

- Développement de la dématérialisation via la refonte du site internet de la CCMA
- Réservation de locaux, bureaux ou espaces de coworking au tiers-lieu à vocation économique « L'Ampère » : [www.lampere.fr](http://www.lampere.fr)

### Les CCAS

Les centres communaux d'action sociale et les centres inter-communaux d'action sociale (CCAS-CIAS) ont une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Les CCAS ou CIAS ont pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Les CCAS animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Les centres communaux d'action sociale peuvent intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

CCAS sur quelles communes : Villaines, Pré en Pail, Saint Pierre des Nids, Javron les Chapelles, etc



## ANNEXE 2

### - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la Caf de la Mayenne

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*



## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale et la Caf de la Mayenne

*Liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues à la date du 31/12/2024.*

<b>Communauté de communes du Mont des Avaloirs</b>			
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE CAF ET COLLECTIVITE ?</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE AU TITRE DU BONUS TERRITOIRE CAF CAR BENEFICIAIRE D'UN FINANCEMENT AU 31/12/2024</b>
<b>RPE</b>	Relais Petite Enfance de la CCMA	OUI	OUI
<b>ALSH</b>	ALSH Ados CCMA	OUI	OUI
	ALSH Extrascolaire Multisite Sud CCMA	OUI	OUI
	ALSH Extrascolaire Multisite Nord Familles Rurales	OUI (convention d'objectifs)	OUI
	ALSH Extrascolaire Loisirs pour Tous	OUI (convention d'objectifs)	NON
<b>PS JEUNES</b>	Service Jeunesse	OUI	NON
<b>Coordination CTG</b>	Chargés de coopération	OUI	OUI

<b>Commune de Gesvres</b>			
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE CAF ET COLLECTIVITE ?</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE AU TITRE DU BONUS TERRITOIRE CAF CAR BENEFICIAIRE D'UN FINANCEMENT AU 31/12/2024</b>
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire communal	OUI	OUI

**Commune de Javron les Chapelles**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE CAF ET COLLECTIVITE ?</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE AU TITRE DU BONUS TERRITOIRE CAF CAR BENEFICIAIRE D'UN FINANCEMENT AU 31/12/2024</b>
<b>EAJE</b>	Micro-crèche ADMR « Pomme d'Api » PSU	OUI	OUI
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire communal	OUI	OUI

**Commune de Pré en Pail St Samson**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE CAF ET COLLECTIVITE ?</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE AU TITRE DU BONUS TERRITOIRE CAF CAR BENEFICIAIRE D'UN FINANCEMENT AU 31/12/2024</b>
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire Familles rurales (mercredi uniquement)	OUI	OUI
<b>Ludothèque</b>	Ludothèque Payaso Loco	OUI	OUI

**Commune de St Pierre des Nids**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE CAF ET COLLECTIVITE ?</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE AU TITRE DU BONUS TERRITOIRE CAF CAR BENEFICIAIRE D'UN FINANCEMENT AU 31/12/2024</b>
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire Familles rurales (mercredi uniquement)	OUI	OUI
<b>EVS</b>	EVS «le Puzzle »Familles Rurales	OUI	NON

**Commune de Villaines La juhel**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE CAF ET COLLECTIVITE ?</b>	<b>STRUCTURE FINANCEE AU TITRE DU BONUS TERRITOIRE CAF CAR BENEFICIAIRE D'UN FINANCEMENT AU 31/12/2024</b>
<b>EAJE</b>	Micro-crèche communale « Chapi-Chapo » PSU	OUI	OUI
<b>ALSH</b>	ALSH périscolaire communal	OUI	OUI





## **ANNEXE 3**

- Plan d'actions 2025-2029**
- Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

## **ANNEXE 5**

- Evaluation**



# PLAN D'ACTION CTG 2025-2029

## « BIEN VIVRE EN FAMILLE AU MONT DES AVALOIRS »



## SOMMAIRE

### Thématique transversale : « Bien vivre en famille au Mont des Avoirs »

#### **Axe 1 : Grandir et s'épanouir tous ensemble**

Action N°1.1 : Elaboration du projet Educatif de Territoire

Action N°1.2 : Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures

Action N°1.3 : Développer des actions de prévention santé

Action N°1.4 : Mener des actions de sensibilisation auprès des familles et des professionnels sur l'évolution des pratiques alimentaires

#### **Axe 2 : Développer l'information et la communication**

Action N°2.1 : Proposer des temps d'information auprès des secrétaires de mairies et des élus du territoire

Action N°2.2 : Développer l'information valorisant l'ensemble des services aux familles existants sur le territoire

Action N°2.3 : Améliorer le Portail numérique pour les familles – « Portail Familles »

Action N°2.4 : Organiser un temps fort « Offres aux familles » disponibles sur le territoire

#### **Axe 3 : Réduire les inégalités d'accès aux loisirs**

Action N°3.1 : Valoriser les pratiques ludiques / jeu sur le territoire

Action N°3.2 : Développer la pratique sportive sur le territoire

Action N°3.3 : Favoriser l'accès à la culture des enfants et des familles

Action N°3.4 : Promouvoir la connaissance du patrimoine naturel du territoire auprès des enfants

#### **Axe 4 : Développer les actions tout au long de la CTG**

Action N°4.1 : Coordonner la Convention Territoriale Globale

### Thématique Petite Enfance :

#### **Axe 1 : Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance**

Action N°1.1 : Poste d'animateur de Relais de la Petite Enfance

Action N°1.2 : Présenter les métiers de la Petite Enfance auprès des élèves des collèges et de la MFR

Action N°1.3 : Accompagner les porteurs de projet de création de structure collective (EAJE) et de MAM (en amont du projet et le suivi)

#### **Axe 2 : Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance**

Action N°2.1 : Développer des actions professionnalisantes (formations, soirées d'information, échanges, analyse de la pratique, accompagnement à la préparation du CAP AEPE)

Action N°2.2 : Proposer un service de prêt de matériel de motricité et jeux atypiques, de malles/kits à thème pour les professionnels de la Petite Enfance

Action N°2.3 : Mise en place d'actions de formation au Baby-sitting

Action N°2.4 : Renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle

### Thématique Enfance

#### **Axe 1 : Pérenniser et développer les services existants**

Action N°1.1 : Favoriser et renforcer la formation des jeunes aux fonctions d'animateur

Action N°1.2 : Mener des diagnostics participatifs avec les familles pour connaître leurs besoins

Action N°1.3 : Proposition d'une réorganisation du « Multisite Sud »

Action N°1.4 : Coordonner et mettre en réseau tous les ACM « vacances scolaires » du territoire

## **Thématique Jeunesse**

### **Axe 1 : Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA**

Action N°1.1 : Réaliser des temps de concertation auprès des jeunes et connaître leurs besoins

Action N°1.2 : Développer les projets pour et avec les jeunes

Action N°1.3 : Créer et développer des lieux d'accueil des jeunes sur le territoire – Développer l'itinérance des actions

Action N°1.4 : Créer des actions passerelles pour les 10-12 ans

Action N°1.5 : Favoriser l'implication des parents et les relations parents-jeunes

### **Axe 2 : Développer les pratiques autour de la citoyenneté**

Action N°1.2 : Développer les chantiers citoyens, dispositif Argent de poche, sur l'ensemble des 26 communes

### **Axe 3 : Développer l'information et la communication auprès des jeunes**

Action N°3.1 : Poursuivre les interventions méridiennes dans les 3 collèges du territoire

Action N°3.2 : Poursuivre le déploiement du dispositif « Promeneur du Net »

Action N°3.3 : Proposer des collaborations avec la Maison Départementale des Ados

## **Thématique Parentalité**

### **Axe 1 : Communiquer et coordonner**

Action N°1.1 : Réaliser des temps de concertation auprès des familles afin de recueillir leurs attentes et besoins

Action N°1.2 : Favoriser la rencontre avec les partenaires du territoire

Action N°1.3 : Coordonner et faire connaître les actions existantes ainsi que les nouvelles à développer

### **Axe 2 : Développer des actions spécifiques**

Action N°2.1 : Proposer régulièrement des temps parents enfants

Action N°2.2 : Impulser des actions par thématique sur le territoire

Action N°2.3 : Favoriser la rencontre intergénérationnelle

## **Thématique Logement**

### **Axe 1 : Besoins spécifiques de logement**

Action N°1.1 : Lancer une réflexion autour du logement des jeunes en FJT et identifier les besoins du territoire de la CCMA sur cette question.

Action N°1.2 : Lancer une réflexion autour des logements d'urgence et identifier les besoins du territoire de la CCMA sur cette question.

## **Thématique Animation de la vie sociale**

### **Axe N° 1 : Couverture du territoire en matière d'Animation de la Vie Sociale (AVS)**

Action N°1.1 : Réfléchir sur la couverture du territoire de la CCMA par les structures d'animation de la vie sociale (Centre sociaux et Espaces de vie sociale)

## **Thématique Accès au droit et accompagnement social des familles**

### **Axe N° 1 : Faciliter l'accès aux services de la CAF et prévenir le non-recours**

Action N°1.1 : Lancer une réflexion autour de l'accès au juste droit

Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Cadre d'action	Etat d'avancée		
<b>Orientation transversale</b>					
<b>Bien vivre en famille au Mont des Avaloirs</b>					
<b>Axe 1</b>  <b>Grandir et s'épanouir</b>	1.1 Elaborer le projet éducatif de territoire	Agir dans une perspective de travail dans la durée et dans une volonté de continuité éducative			
	1.2 Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes aux besoins spécifiques	Etablir un état des lieux et recenser les besoins des familles			
		Organiser des accueils favorisant l'inclusion			
	1.3 Développer des actions de prévention santé	Organiser des actions avec les enjeux de santé répertoriés			
	1.4 Mener des actions de sensibilisation auprès des familles et des professionnels sur l'évolution des pratiques alimentaires	Sensibiliser les familles et les professionnels à une alimentation locale et de qualité			
<b>Axe 2</b>  <b>Développer l'information et la communication</b>	2.1 Proposer des temps d'informations auprès des secrétaires de mairies et des élus du territoire	Organiser des rencontres avec les communes pour améliorer leur connaissance des services proposés sur le territoire pour les familles			
	2.2 Développer l'information valorisant l'ensemble des services aux familles existants sur le territoire	Editer un livret papier et numérique dans la logique du « qui fait quoi »			
	2.3 Améliorer le Portail numérique pour les familles – « Portail Familles »	Faciliter l'accès à l'information et à l'inscription des familles			
	2.4 Organiser un temps fort « Offres aux familles » disponibles sur le territoire	Valoriser l'ensemble des partenaires proposant des actions familles sur le territoire			

<b>Axe 3</b>  <b>Réduire les inégalités d'accès aux loisirs</b>	3.1 Valoriser les pratiques ludiques / jeu sur le territoire	Encourager les pratiques ludiques et favoriser le développement de l'itinérance d'une ludothèque sur le territoire		
	3.2 : Développer la pratique sportive sur le territoire	Encourager et valoriser la pratique sportive sur le territoire notamment nage et vélo		
	3.3 : Favoriser l'accès à la culture des enfants et des familles	Permettre un accès à la culture pour et avec les habitants du territoire		
	3.4 : Promouvoir la connaissance du patrimoine naturel du territoire auprès des enfants	Mettre en place des actions de sensibilisation à son territoire et à l'environnement		
<b>Axe 4</b>  <b>Développer les actions tout au long de la CTG</b>	4.1 Coordonner la Convention Territoriale Globale	Piloter la CTG at assurer le suivi et la mise en œuvre des fiches actions		

# Axe N°1 : Grandir et s'épanouir

## Action N°1.1 : Elaboration du projet Educatif de territoire

*Référent de l'action : chargé de coopération Coordination stratégique et générale*

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La CCMA a un projet éducatif local de 2015, il est nécessaire de le revoir pour faire converger les actions à la population concernée (petite enfance, enfance, jeunesse).
<b>Public cible</b>
Familles Elus du territoire Animateurs Directeurs de structures d'accueils (ACM) / Professionnels de la Petite enfance Structures collectives Etablissements scolaires
<b>Objectifs opérationnels</b>
Projet éducatif territorial (PEDT) : construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le territoire. Agir dans une perspective de travail dans la durée, et dans une volonté de continuité éducative. Doter les acteurs d'un référentiel. Au point de départ, organiser une Rencontre CCMA – SDJES CAF et MSA pour que chacun précise ses attendus dans le cadre d'une démarche commune (point de veille : incidence d'un PEDT intercommunal concernant la labélisation « plan mercredi » des communes de Gesvres, Pré en Pail, St Pierre des Nids et Villaines la Juhel, ainsi que toutes nouvelles labélisations).
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Sur la durée de la CTG, objectif document finalisé pour 2029 au plus tard
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
La commission Famille/santé Et le service Famille : relais de la petite enfance, enfance – jeunesse, parentalité, en soutien les services Sport et culture. Soutien extérieur pour le diagnostic et l'élaboration du contenu
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Structures associatives pour l'élaboration d'un projet éducatif de territoire Loisirs Pour Tous /Familles Rurales Directeur / directrice d'écoles et collèges / Education Nationale service SDJES /MFR / CAF et MSA Parents Assistants Maternelles / Directeurs de structures collectives Présidents des Clubs sportifs
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Temps de travail agents CCMA et financement CAF pour le cabinet extérieur dans le cadre de l'ingénierie CTG
<b>Résultats attendus</b>
Un document correspondant aux attentes de chacun.
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de différents acteurs s'appropriant le projet éducatif par son intégration dans leurs objectifs.

# Axe N°1 : Grandir et s'épanouir

## Action N°1.2 : Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes aux besoins spécifiques

Référent de l'action : chargé de coopération Coordination stratégique et générale

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Quelques enfants porteurs de handicap sont connus sur le territoire et ont déjà été accueillis dans les services... Mais il prédomine une méconnaissance de la situation globale mais de plus en plus de troubles du comportements constatés ce qui questionne l'accueil en collectivité.
<b>Public cible</b>
Enfants et jeunes aux besoins spécifiques et leurs familles
<b>Objectifs opérationnels</b>
Répertorier le nombre d'enfants concernés Favoriser l'accueil de tous les enfants aux besoins spécifiques Rassurer les parents quant à l'accueil mis en place Valoriser l'accueil d'un enfant différent auprès des autres enfants Organiser des rencontres enfants/adultes aux besoins spécifiques pour faciliter les échanges entre les parents et partager leurs expériences.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Elaborer un état des lieux sur les enfants porteurs de handicap (MDA) Connaissance du nombre PAI dans les établissements scolaires et structures accueils Petite enfance Connaissance du nombre d'AESH dans les établissements scolaires Organiser des modalités d'accueils favorisant l'inclusion Accompagnement par l'information et la formation les agents, les personnels et les familles Aménagement des lieux d'accueil pour rendre accessible les locaux et les activités aux enfants porteurs de handicap et/ou aux besoins spécifiques Procéder si nécessaire à l'adaptation des locaux pour l'accueil
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Durant toute la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable enfance
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
PMI, CAF, MDA, EPNAK, Education nationale, Associations de parents concernées Etablissements scolaires, Structures accueil Petite enfance, communes et associations accueillantes Agents des structures, Elus
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Formations MDA, SDJES : Prévoir un budget formation sur la période CTG Bonus financier inclusion CAF et investissement CAF si besoin (et si critères remplis) Et si besoin du matériel pédagogique adapté
<b>Résultats attendus</b>
Une meilleure connaissance des situations des enfants à besoins spécifique pour une meilleure qualité de l'accueil dans les structures du territoire
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'enfants accueillis, qualité de l'accueil, taux de satisfaction des parents et des enfants Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH accueillis dans les structures

# Axe N°1 : Grandir et s'épanouir

## Action N°1.3 : Développer des actions de prévention santé

Référent de l'action : coordinateur CLS CCMA

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La CCMA est signataire du Contrat local de santé avec l'ARS depuis 2022 et ce pour une durée de 3 ans, renouvelable. Dans ses axes stratégiques, ce contrat fixe des objectifs de préventions dans le domaine de la santé.
<b>Public cible</b>
Toute la population du territoire avec une attention particulière pour les enfants, jeunes et leurs familles
<b>Objectifs opérationnels</b>
Développer des actions de promotions de la santé Prévenir les addictions et la bonne santé mentale de la population Promouvoir les actions en faveur d'un environnement favorable à la santé
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Répertorier l'ensemble des actions déjà existantes Répertorier les opportunités et partenaires possibles Cibler les besoins de la population
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Actions thématiques à prévoir chaque année selon les enjeux du territoire mais aussi les enjeux et opportunités départementales, régionales et nationales
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Coordinateur Contrat Local de Santé Avec les agents du service Famille
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Professionnels de santé du territoire Etablissements scolaires, structures accueil, associations Elus Associations spécialisées (Promotion Santé Pays de la Loire, Maison des Ados, etc)
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CAF (faire le lien amont avec les dispositifs de soutien à la parentalité) MSA CPTS SDIS ARS Département de la Mayenne
<b>Résultats attendus</b>
Dans un contexte de tension sur les professionnels de santé présents sur le territoire, la prévention et la bonne orientation est primordiale
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'actions menées, nombre de participants

# Axe N°1 : Grandir et s'épanouir

## Action N°1.4 : Mener des actions de sensibilisation auprès des familles et des professionnels sur l'évolution des pratiques alimentaires

Référent de l'action : chargé de coopération Coordination stratégique et générale

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Projet alimentaire de territoire de la Haute Mayenne adopté en mars 2021. Le PAT vise la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation à cette échelle (renforcement de la production et de la consommation de produits locaux), ainsi que la reterritorialisation (processus aboutissant à une gouvernance alimentaire territoriale, à savoir une coordination de différents acteurs autour du fait alimentaire, souhaitant "reprenre en main" leur alimentation). Les conditions de production de cette alimentation et de sa consommation doivent être écologiquement responsables.
<b>Public cible</b>
Les enfants, leurs familles Les élus Les professionnels de l'accueil en structure et de la restauration collective
<b>Objectifs opérationnels</b>
Développer l'offre en produits locaux et de qualité Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective avec ces produits Sensibiliser les citoyens-consommateurs à ces produits Mettre en valeur un patrimoine alimentaire
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Former les personnels et les élus des structures d'accueil du territoire Mettre en œuvre des actions concrètes de sensibilisation auprès de la population
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Durant toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
GAL de la Haute Mayenne Service Famille / Coordinateur CLS
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Les familles Les professionnels de la restauration collective, les structures d'accueil des enfants Associations spécialisées Producteurs locaux Géoparc Normandie Maine
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
GAL de la Haute Mayenne Autres ?
<b>Résultats attendus</b>
Amélioration de la qualité des repas en restauration collective Evolution des pratiques alimentaires
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombres d'actions menées, nombre de participants

## Axe N°2 : Développer l'information et la communication

### Action N°2.1 : Proposer des temps d'informations auprès des secrétaires de mairies et des élus de territoire

Référent de l'action : chargé de coopération Coordination stratégique et générale

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Le manque d'interconnaissance entre les communes, leur secrétariat de mairie et les services proposés par la CCMA (petite enfance - enfance - jeunesse - parentalité) et les partenaires du territoire est soulevé. L'amélioration de l'accompagnement des familles passe par une meilleure interconnaissance des acteurs : il faut se connaître pour travailler ensemble, éviter les doublons, la superposition ou encore les aiguillages inadaptés pour les familles.
<b>Public cible</b>
Maires et/ou adjoints au Maire Secrétaires de mairie
<b>Objectifs opérationnels</b>
Proposer des temps d'échanges Permettre de donner les bonnes informations auprès des habitants des communes Présenter les agents et donner les coordonnées des personnes référentes par thématiques à la CCMA
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Des rencontres annuelles voir bisannuelles, hors ou dans les murs des services concernés Un document récapitulatif de tous les services disponibles sur le territoire pour les familles
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la convention CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille Secrétariat de direction CCMA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Peuvent être associés : Intervention Caf sur ses dispositifs au besoin, la mission locale, la PMI, les assistantes sociales, les présidentes d'ADMR ou toutes autres structures contribuant à une meilleure information.
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Temps de travail agents CCMA
<b>Résultats attendus</b>
Amélioration des relations et collaboration avec les communes Meilleurs renseignements aux familles
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de réunions / interventions organisées Nombre de partenaires présents

# Axe N°2 : Développer l'information et la communication

## Action N°2.2 : Développer l'information valorisant l'ensemble des services aux familles existant sur le territoire

Référent de l'action : chargé de coopération soutien à la coordination globale

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Les différents services proposés ne sont pas toujours lisibles pour les usagers, les familles sont souvent perdues et ne savent pas toujours à qui s'adresser entre les mairies et la CCMA, Entre les accueils périscolaires et extrascolaires, entre multisite Nord et multisite Sud, Entre micro-crèche – MAM- Assistante Maternelle, etc
<b>Public cible</b>
Les familles du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>
Création d'un livret, répertoire simple et facile d'utilisation avec les premiers contacts à prendre et les rubriques reliées aux préoccupations des familles, dans la logique du « qui fait quoi » Déploiement du site « monenfant.fr » auprès des structures (mise à jour du site) et valorisation auprès des familles Mise à jour du site de la CCMA
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Un livret sous forme papier Un livret numérique sur le site de la CCMA Organiser la diffusion auprès des secrétaires de Mairie, des partenaires locaux concernés.
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Site Internet CCMA mis à jour début 2025 Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille Service Communication CAF
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Les autres intervenants dans le champ des solutions pour les enfants (micro-crèche, MAM, garderie périscolaires...) Associations, Communes, France services MSA
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Temps de travail agents CCMA + outils de communication tout au long de la CTG
<b>Résultats attendus</b>
L'amélioration de l'information et de l'orientation des familles Renforcement du rôle de premiers accueils pour les Mairies et Espace France services
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Edition du livret répertoire et nombre d'exemplaires diffusés

# Axe N°2 : Développer l'information et la communication

## Action N°2.3 : Améliorer le portail numérique pour les familles – « Portail Familles »

Référent de l'action : chargé de coopération soutien à la coordination globale

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La CCMA s'est doté d'un Portail Familles en 2023 pour l'enfance et la Jeunesse. L'Association Familles rurales dispose également de son propre Portail Familles
<b>Public cible</b>
Familles Structures relais d'informations (communes, etc)
<b>Objectifs opérationnels</b>
Améliorer l'outil dédié, destiné aux habitants qui rende plus accessible les modalités d'échanges administratifs avec la collectivité. Permettre aux agents de traiter les informations : inscriptions, dossiers, facturation de façon plus efficiente.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Analyser les besoins des services concernés Améliorer l'accès et l'utilisation du logiciel en conformité avec les actions souhaitées Accompagner les services et les usagers à ces changement avec l'aide du Conseiller numérique et les Espaces France Services de la CCMA
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille Service communication
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Associations accueils de loisirs vacances scolaires CAF MSA Services CCMA : France services, conseiller numérique de la CCMA, service comptabilité
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA et partenaires si mutualisation
<b>Résultats attendus</b>
Faciliter les démarches administratives Assurer une meilleure gestion des relations avec les usagers par le biais de la dématérialisation
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'utilisateurs du portail familles / Facilité d'utilisation pour les équipes et les familles

# Axe N°2 : Développer l'information et la communication

## Action N°2.4 : Organiser un temps fort « offres aux familles » disponibles sur le territoire

Référent de l'action : chargée de coopération Coordination Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Il existe une difficulté pour tous les acteurs du territoire et les familles de bien connaître les missions et actions de chacun des opérateurs œuvrant pour une offre aux familles sur le territoire. Fruit des fiches actions précédentes 2.1, 2.2, 2.3 mais aussi de la thématique parentalité, ce temps fort familles serait l'aboutissement et le résultat d'un travail partenarial performant. Les familles consomment, pour leurs enfants, les services proposés sans bien les connaître. Il est important de les impliquer dans les activités proposées et le développement des actions tant en les interrogeant qu'en les faisant participer.
<b>Public cible</b>
Familles (enfants / parents / grands parents) Nouveaux arrivants
<b>Objectifs opérationnels</b>
Valoriser l'intégralité de l'offre aux familles sur le territoire Favoriser l'implication des familles dans les actions proposées en les faisant participer
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Développer un temps fort pour créer du lien entre les partenaires Créer du lien social entre les habitants du territoire
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Un temps fort à mettre en place une fois l'offre Famille bien identifiée et structurée sur le territoire
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille et collectif Parentalité
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Tous les partenaires concernés par les questions de la Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité : les communes, les associations FR 53, ADMR, Payaso Loco, Etinbulle, service culturel et sports de la CCMA... La SDJES Les EPHAD La CAF, la MSA, Antenne solidarité, PMI
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Temps d'agents CCMA et budget organisation CAF MSA
<b>Résultats attendus</b>
Permettre une meilleure connaissance des actions de la CCMA et de l'ensemble des partenaires du territoire proposant des services aux familles Permettre une meilleure cohésion sociale sur le territoire
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'évènements mis en œuvre, nombre de participants, nombre de partenaires mobilisés.

## Axe N°3 : Réduire les inégalités d'accès aux loisirs

### Action N°3.1 : Valoriser les pratiques ludiques / jeu sur le territoire

Référent de l'action : agent de conseil et développement CAF

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Il existe plusieurs prestataires de jeux sur le territoire qui peuvent offrir aux familles la découverte des pratiques ludiques. L'association Payaso loco et sa ludothèque sont installés sur l'un des bassins de vie du territoire (Pré en Pail Saint Samson) et pourrait être déployée en différents lieux de la CCMA.
<b>Public cible</b>
Toute la population du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>
Encourager les pratiques ludiques sur le territoire Favoriser le développement de l'itinérance de l'activité ludothèque de Payaso loco Accompagner son déploiement vers d'autres lieux
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Etudier les modalités de la mise en place d'une ludothèque itinérante en concertation avec l'ensemble des partenaires (a minima : Payaso Loco, Caf, MSA et CCMA). Réaliser un état des lieux de l'existant Réaliser une enquête des besoins du territoire
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CAF
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Ludothèque de Payaso Loco Prestataires jeux sur le territoire Les communes, les associations CCMA (Service famille ; Coordination CTG et service réseau Lecture, ...) Les accueils de loisirs du territoire, les établissements scolaires, les EHPAD
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CAF (Convention d'objectifs 2025-2029) Autres partenaires
<b>Résultats attendus</b>
Permettre à plus d'usagers de profiter d'accès aux pratiques ludiques
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de projets, nombre de lieux, nombre de participants.

## Axe N°3 : Réduire les inégalités d'accès aux loisirs

### Action N°3.2 : Développer la pratique sportive sur le territoire

Référent de l'action : responsable des équipements sportifs de la CCMA

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Sur le territoire de la CCMA se trouvent de nombreux équipements sportifs et un vivier d'associations sportives dynamiques. Par ailleurs, la CCMA est labellisée France Mobilité avec son programme « Tous à bicyclette », qui permet au travers d'un schéma directeur cyclable de mieux appréhender les déplacements à vélo.
<b>Public cible</b>
Les enfants et leurs familles
<b>Objectifs opérationnels</b>
Valoriser la pratique sportive au travers de diverses activités multisport Développer la pratique du vélo (programme tous à bicyclette) Encourager le savoir nager (piscine couverte à Villaines la Juhel et de nombreuses activités proposées pour développer la natation) Faire découvrir la randonnée pédestre, cyclo etc...
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Cibler les associations sportives pouvant être partenaires Collaborer avec la Prévention routière pour mieux appréhender les déplacements cyclo Organiser des temps spécifiques d'activités sportives
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable des équipements sportifs CCMA Service Famille
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Chargé de mission mobilités - environnement CCMA Agent de développement touristique CCMA Associations sportives Prévention routière SDJES CDOS
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
/
<b>Résultats attendus</b>
Développement du sport auprès des jeunes
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'enfants sur les activités sportives Nombre d'enfants licenciés dans les associations à l'issue de ces activités

## Axe N°3 : Réduire les inégalités d'accès aux loisirs

### Action N°3.3 : Favoriser l'accès à la culture des enfants et des familles

Référent de l'action : responsable service culturel

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La CCMA a renouvelé son Projet culturel de territoire en 2024 et ce pour trois ans. Parmi les enjeux retenus, il y a celui de faire connaître et permettre un accès à la culture pour et avec les habitants du territoire.
<b>Public cible</b>
Toute la population du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>
Susciter l'envie du public, faire découvrir et proposer des manifestations artistiques et culturelles Favoriser la rencontre entre les artistes Favoriser la rencontre entre les artistes, les œuvres et la population Co-production de l'action culturelle avec les habitants
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Elaborer des projets d'Education Artistique et Culturel pour tous les habitants à tous les âges de la vie et ainsi créer du lien social voire intergénérationnel Proposer et valoriser la programmation culturelle du territoire auprès des familles
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service culturel de la CCMA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Service Famille Service communication Associations culturelles du territoire Mayenne culture Croq les Mots Marmots Etablissements scolaires
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
DRAC CD 53 / Mayenne culture CAF MSA
<b>Résultats attendus</b>
Une irrigation culturelle du territoire et des propositions artistiques qui rencontrent leurs publics
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de projets, nombre de participants

## Axe N°3 : Réduire les inégalités d'accès aux loisirs

### Action N°3.4 : Promouvoir la connaissance du patrimoine naturel du territoire auprès des enfants

Référent de l'action : responsable de service économie tourisme CCMA

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Inscrite dans la Transition Ecologique (CRTE...), la CCMA est engagée dans des démarches de valorisation et de préservation de son patrimoine. Connaître le patrimoine naturel, géologique, touristique, savoir le mettre en valeur et le préserver est important.
<b>Public cible</b>
Les enfants, leur famille et leur entourage
<b>Objectifs opérationnels</b>
Faire découvrir des sites patrimoniaux à protéger Faire découvrir des actions de protection de l'environnement, promouvoir les actions de Transition Ecologique Faire découvrir les gestes citoyens en lien avec la Transition Ecologique (Déchets, protection de l'eau ...) Favoriser le « connaître pour protéger » / Développer l'aspect « Enfant citoyen »
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Organiser des activités en lien avec l'environnement : randonnées pédestres, cyclo de découverte du patrimoine naturel Organiser des collectes de déchets dans la nature Mettre en place des interventions de « connaissance » avec des partenaires tels CPIE, Mayenne Nature Environnement, GOA Organiser des stages « Nature », « Patrimoine » Accompagner les enfants à construire et mener leur projet de Transition Ecologique
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable de service économie tourisme CCMA Service Famille
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Chargé de mission mobilités - environnement CCMA Responsable service déchets CCMA Chargé de mission économie circulaire CCMA Associations Tout partenaire concerné par les questions de l'environnement (établissements scolaires, Conseil départemental, communes...)
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Temps agents CCMA Budget intervenants et acquisition de matériel pédagogique
<b>Résultats attendus</b>
Une meilleure prise en compte par l'enfant de son environnement et de sa protection Encourager les enfants à être les ambassadeurs de la protection de leur patrimoine naturel
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'actions organisées, nombre de participants Nombre de projets initiés par les enfants

# Axe N°4 : Développer les actions tout au long de la CTG

## Action N°4.1 : Coordonner la Convention Territoriale Globale

Référent de l'action : Chargé de conseil et de développement CAF

Diagnostic initial – Rappel du Contexte		
<p>La construction, l'animation, le suivi et la mise en œuvre du plan d'action de la Convention Territoriale Globale, ne peut se réaliser sans professionnels dédiés à cette activité. Une organisation doit être définie. La CTG était précédemment animée à l'échelle de la CCMA et les objectifs définis n'ont pas été tous atteints. Suite à des mouvements d'agents, une nouvelle organisation est mise en place depuis le 01/06/2024. Aujourd'hui, elle est partagée entre plusieurs agents, nécessite un accompagnement technique spécifique coordonné et une transversalité particulière entre les différents services, actions, missions de la CCMA concernés par cette convention. La gouvernance de la CTG est déclinée dans l'annexe 4 de cette CTG et les chargés de coopération contribuent à la faire vivre.</p>		
Public cible		
<p>Elus de la CCMA et Elus des Communes Services de la CCMA impactés par la CTG Organisateurs des actions Partenaires des différentes actions</p>		
Objectifs opérationnels		
<p>Doter la collectivité d'une fonction spécifique afin de renforcer les coopérations sur l'ensemble du territoire pour les domaines couverts par la CTG.</p>		
Modalités de mise en œuvre		
<p>Gouvernance de la CTG mise en œuvre et contribution des chargés de coopérations, de la CAF et de la MSA au regard des missions et temps de travail impartis :</p>		
Thématique	Référent (Au 01/01/2025)	ETP maximum finançable par la Caf au titre de la Coordination CTG
Coordination Globale et Stratégique –et autres thématiques de la CTG à travailler (Accès aux droits, AVS et FJT)	Clémence Haye <i>Directrice du Pôle Services de proximité et cohésion sociale</i>	0.3 ETP
Petite Enfance et soutien à la Coordination globale	Aurélie Lacaine <i>Responsable du Service Famille Coordinatrice Petite Enfance Responsable du Relais Petite Enfance (RPE)</i>	0.5 ETP
Enfance	Ophélie Blottière <i>Responsable Enfance et animatrice Jeunesse</i>	0.2 ETP
Jeunesse	Antoine Trolong <i>Responsable Jeunesse</i>	0.2 ETP
Parentalité	Chloé Crestot <i>Coordinatrice Parentalité Animatrice Relais Petite Enfance (RPE)</i>	0.5 ETP
<b>TOTAL</b>	<b>5 Chargés de coopération CTG</b>	<b>1.7 ETP</b>

<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Annuelle : tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CCMA - Pôle Services de proximité et de la Cohésion sociale – Service Famille
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
CAF MSA Tous les partenaires identifiés et à venir concernés par les actions de la CTG
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CAF : maximum 1.7 ETP financé au cours de cette CTG 2025-2029 CCMA : reste à charge
<b>Résultats attendus</b>
Missions prises en charge par les chargés de coopération en s'appuyant sur le référentiel national.
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de travail réel (ETP) par chaque chargé de coopération</li> <li>• Nombre d'actions suivies par les chargés de coopération.</li> <li>• Nombre d'actions prévues dans la CTG mises en place.</li> <li>• Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus - Nombre de réunions organisées et/ou coanimées concourant à l'élaboration et au suivi des objectifs de la CTG en lien avec les élus</li> <li>• Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus - Nombre de participation et/ou contribution au comité de pilotage CTG</li> <li>• Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins – Cette année avez-vous mis en place une démarche associant les habitants ?</li> <li>• Contribution au diagnostic partagé, au suivi ou à l'évaluation des travaux en commissions ou groupes de travail - Nombre de groupes de travail organisés et/ou coanimés concourant à la mise en œuvre d'actions inscrites dans la CTG</li> <li>• Animation ou participation à un réseau d'acteurs et/ou de chargés de coopération - Nombre de participations à des réunions regroupant l'ensemble des coopérateurs</li> </ul>

# THEMATIQUE PETITE ENFANCE



Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Cadre d'action	Etat d'avancée		
<b>Thématique Petite Enfance</b> <b>Valoriser, pérenniser et développer les services existants (Relais Petite Enfance, Assistantes Maternelles à domicile ou en MAM et EAJE)</b>					
<b>Axe 1</b> <b>Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance</b>	1.1 Poste d'animateur de Relais de la Petite Enfance	Répondre aux besoins des familles, permettre aux professionnels d'offrir un cadre d'accueil de qualité, d'acquérir toujours plus de compétences			
	1.2 Présenter les métiers de la Petite Enfance auprès des élèves des collèges et de la MFR	Permettre une meilleure connaissance des métiers et à des jeunes de se diriger dans cette voie			
	1.3 Accompagner les porteurs de projets de création de structures collectives (EAJE) et de MAM (en amont du projet et le suivi ensuite)	Avoir une vision globale de l'offre sur le territoire. Créer des liens pour travailler ensuite l'accompagnement			
<b>Axe 2</b> <b>Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance</b>	2.1 Développer des actions professionnalisantes	Proposer des sessions de formations continues, mettre en place de l'analyse des pratiques professionnelles			
	2.2 Proposer un service de prêt de matériel de motricité et jeux atypiques, de malles/kits à thème pour les professionnels de la Petite Enfance	Proposer un choix de matériels et de jeux spécifiques en prêt. Permettre aux professionnels de se saisir de nouveaux outils éducatifs et pédagogiques			
	2.3 Mise en place d'actions de formation au baby-sitting	Permettre aux jeunes de se former sur cette pratique			
	2.4 Renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelles	Proposer des actions de sensibilisation au métier auprès des personnes en choix d'orientation professionnelle			

# Axe N°1 : Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance

## Action N°1.1 : Poste d'animateur de Relais de la Petite Enfance

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La CCMA en 2016 a fait un diagnostic petite enfance, un groupe de travail a fait émerger l'importance d'avoir sur le territoire un relais de la petite enfance dans un objectif notamment d'attractivité du territoire. Ce qui a abouti à la création d'un ETP sur un Relais itinérant. Depuis 2017, le RPE s'est développé, s'est peu à peu fait connaître auprès des professionnels mais surtout auprès des familles. Le service est reconnu et bien utilisé. Un agent sur cet ETP entre 2017 et août 2024. En septembre 2024, l'ETP se partage sur 2 personnes avec un objectif de faire un peu plus de matinées-rencontres.
<b>Public cible</b>
Enfants de moins de 3 ans Tous professionnels de la petite enfance Parents de jeunes enfants
<b>Objectifs opérationnels</b>
Permettre d'avoir un observatoire de la qualité de l'accueil de la petite enfance sur le territoire Mettre en relation l'offre et la demande en matière d'accueil : parents et lieu d'accueil Garantir les échanges entre professionnels et parents Répondre aux missions spécifiques d'un animateur de RPE (référentiel CAF)
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Relais itinérant, à destination de toutes les familles et tous les professionnels petite enfance des 26 communes de la CCMA Proposer des permanences physiques et téléphoniques/mails Proposer des matinées rencontres en itinérance sur les diverses communes demandeuses de l'intervention (au moins sur les 4 bassins de vie + sur des communes demandeuses) Proposer des actions de professionnalisation (formation continue, analyse de la pratique, soirée d'échange...)
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Toute la période de contractualisation de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille / Relais de la Petite enfance
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
PMI / CAF / MSA / Les structures collectives du territoire / Les assistantes maternelles / RPE de l'INTER-RELAIS 53
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA : 1 ETP RPE / CAF / MSA
<b>Résultats attendus</b>
Répondre aux besoins des familles de trouver un lieu d'accueil adapté à leurs attentes Permettre aux professionnels d'offrir un cadre d'accueil de qualité, d'acquérir toujours plus de compétences Permettre aux enfants d'avoir des propositions variées d'éveil, de sociabilisation
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de parents utilisant le service Nombre de professionnels utilisant le service Retours des utilisateurs sur l'intérêt du service

# Axe N°1 : Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance

## Action N°1.2 : Présenter les métiers de la Petite Enfance auprès des élèves des collèges et de la MFR

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Nombre d'assistantes maternelles en baisse, départ à la retraite à anticiper Difficulté de recrutement des auxiliaires de puériculture Métier peu connu et non reconnu Projet qui a débuté fin 2023- début 2024 avec l'intervention dans 3 collèges et la MFR
<b>Public cible</b>
Jeunes entre 13-18 ans (collèges, MFR)
<b>Objectifs opérationnels</b>
Faire des présentations des différents métiers de la Petite enfance directement dans les classes Répondre aux questions des jeunes Faire la promotion de la formation « baby sitting »
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Prendre contact avec les établissements pour programmer les rencontres Préparer un support type PPT pour présenter les métiers Être disponible pour échanges, répondre aux questions des jeunes Faire intervenir des professionnels de terrain lors des présentations : assistantes maternelles et/ou auxiliaire de puériculture ou CAP AEPE
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
A faire chaque année selon les disponibilités des établissements
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Relais de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse Chefs d'établissements
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Les établissements scolaires du territoire
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Temps de travail des agents CCMA
<b>Résultats attendus</b>
Meilleure connaissance des métiers Permettre à des jeunes de se diriger dans cette voie
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de rencontres dans les collèges Nombre de nouvelle installation de professionnels

# Axe N°1 : Renforcer l'attractivité des métiers de la Petite Enfance

## Action N°1.3 : Accompagner les porteurs de projet de création de structure collective (EAJE) et de MAM (en amont du projet et le suivi ensuite)

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
De nombreux questionnements des communes ou d'assistantes maternelles (ou futures) sur des projets de lieux d'accueil, un manque de connaissance de l'offre globale sur le territoire, des normes et réglementations en vigueur selon le projet envisagé, des différences selon le type d'établissements, etc. Le RPE accompagne depuis plusieurs années ces porteurs de projets, apporte une vision plus globale de l'offre et la demande sur le territoire, de la réalité de l'activité des assistantes maternelles, répond aux questionnements des divers acteurs
<b>Public cible</b>
Porteur de projet : collectivités et associations
<b>Objectifs opérationnels</b>
Echanger RPE -PMI-CAF -MSA Accompagner les projets Faire le lien avec le territoire : ses besoins, ses manques, ses atouts Permettre un équilibre de la répartition de l'offre et la demande
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Organiser des rencontres entre les porteurs de projets et les acteurs du domaine de la Petite enfance (diagnostic, présentation du projet, suivi...) créer des COPIL selon la demande
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
En fonction des demandes Sur toute la période de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Relais Petite Enfance
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
PMI CAF MSA Collectivités Associations
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA : Temps de travail de la responsable du RPE
<b>Résultats attendus</b>
Avoir une vision globale de l'évolution de l'offre sur le territoire Créer des liens pour travailler ensuite l'accompagnement
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de projets accompagnés

# Axe N°2 : Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance

## Action N°2.1 : Développer des actions professionnalisantes (Formations, soirées d'information, échanges, analyse de la pratique, accompagnement à la préparation du CAP AEPE ...)

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
<p>Les métiers de la Petite Enfance sont peu valorisés, peu reconnus. Les professionnel(le)s sont en demande d'évolution mais peu à partir en formation. Plus en plus de personnes souhaitent avoir le CAP AEPE. Il existe auprès des professionnel(le)s un sentiment d'isolement, d'oubli.</p> <p>En 2023 et 2024, les fonds nationaux pour la formation continue des assistantes maternelles (via IPERIA) ont été bloqué ; ce qui a engendré des annulations de sessions de formation, beaucoup de déception et d'incompréhension de la part de ces professionnels qui n'ont plu leur droit à la formation continue. Le RPE est très investi dans cette action, y met beaucoup d'énergie. Tout ce qui a été acquis depuis ces dernières années : de plus en plus de professionnels convaincus de l'importance de se former et sur son temps de travail, est en train de perdre de l'ampleur par ces annonces nationales.</p> <p>Pour 2025, le RPE ne peut proposer qu'une seule session de formation.</p> <p>La proposition de se former à distance est également proposée mais n'a pas le même intérêt pour les assistantes maternelles.</p> <p>Depuis 2-3 ans le RPE accompagne les assistantes maternelles pour valider leur CAP AEPE: aide à la préparation des écrits et des oraux.</p> <p>Depuis 2023, 2 groupes d'analyses de la pratique sont mis en place (soit 12 assistantes maternelles engagées) à raison de 2 séances par an et par groupe.</p>
<b>Public cible</b>
<p>Assistants maternelles agréées en activité</p> <p>Garde à domicile</p> <p>Assistants familiales</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<p>Organiser des actions professionnalisantes diverses et variées</p> <p>Créer du lien, une identité professionnelle</p> <p>Permettre une évolution professionnelle</p> <p>Créer du lien et des étapes de travail en commun entre MAM et/ou entre EAJE</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Proposer des sessions de formations continues via IPERIA</p> <p>Continuer de proposer des séances d'analyse des pratiques professionnelles</p> <p>Proposer un accompagnement pour le passage du CAP AEPE</p> <p>Animer/ coanimer un réseau des structures MAM et/ou EAJE sur le territoire (mettre en place des rencontres, travailler sur des thèmes)</p>
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
<p>Service Relais de la Petite Enfance</p> <p>Service formation/emploi</p>

<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
IRFA (institut de formation) RPE de l'inter-relais 53
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA : agents RPE
<b>Résultats attendus</b>
Plus de professionnels diplômés Plus de professionnels souhaitant acquérir/développer des compétences
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Meilleure reconnaissance de la professionnalisation Nombre de professionnels ayant suivi des formations Nombre de professionnels ayant obtenu le CAP

# Axe N°2 : Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance

## Action N°2.2 : Proposer un service de prêt de matériel de motricité et jeux atypiques, de malles/kits à thème pour les professionnels de la petite enfance

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Le matériel de motricité est très onéreux et volumineux, les professionnels ne peuvent pas en acquérir aisément. Les professionnels sont demandeurs d'avoir des jeux différents de ceux qu'ils ont chez eux. Ce prêt de matériel est mis en place depuis 2021, il est bien demandé et très apprécié. Des achats de matériels en plus pour développer ce prêt a été effectué un peu chaque année en investissement.
<b>Public cible</b>
Assistants maternelles agréées en activité Garde à domicile Assistants familiales Structures collectives Familles
<b>Objectifs opérationnels</b>
Faire bénéficier aux enfants et professionnels en lieu d'accueil de matériels particuliers, qu'ils pourront utiliser sur quelques semaines pour ainsi s'y adapter, évoluer au fur et à mesure de leurs explorations Permettre aux professionnels de se saisir de nouveaux outils éducatifs et pédagogiques
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Proposer un choix de matériel et des jeux spécifiques en prêt, via un « catalogue » en format papier et en fichier Excel envoyé à tous professionnels. Créer des malles/kits à thème Organiser des créneaux de réservation et des temps de récupération
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Relais de la Petite Enfance
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Intervenants
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Achat de matériel dédiés au prêt CCMA : budget de fonctionnement ou d'investissement du Relais de la Petite Enfance CAF / MSA investissement
<b>Résultats attendus</b>
Plus de professionnels à emprunter Plus de professionnels développant des compétences professionnelles
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de professionnels ayant demandés à emprunter du matériel Retour des professionnels sur l'intérêt et le bénéfice auprès des enfants

# Axe N°2 : Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance

## Action N°2.3 : Mise en place d'actions de formation au baby-sitting

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
<p>Demandes de familles d'avoir des contacts de jeunes pour du baby-sitting ponctuel            Les jeunes formulent des inquiétudes quant à leur compétences à s'occuper d'enfants            Les jeunes cherchent à effectuer leur premier job            Difficulté de mettre en lien des parents demandeurs et des jeunes disponibles            Cette formation est mise en place depuis 2018, 6 sessions d'organisées à ce jour.            Nous avons pris la décision de proposer cette formation que tous les 2 ans pour avoir un groupe complet à chaque fois.</p>
<b>Public cible</b>
Jeunes entre 16-20 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>
<p>Permettre aux jeunes souhaitant faire du baby-sitting de se former sur cette pratique (connaissance de l'enfant, hygiène et sécurité, pratiques de puériculture, PSC1, idées d'activités)            Mettre en relation les familles et les jeunes</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Cycle de formation de 3 jours tous les 2 ans pour 10 jeunes avec une journée de PSC1, des demi-journées en lieux d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, des temps d'apprentissage pratique et théorique (puériculture, sécurité...), de soirée à thème ou théâtre-forum
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
2025/2027/2029 aux vacances scolaires de février
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Relais de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
<p>PMI, Service emploi, Les structures collectives du territoire            Les assistantes maternelles            USPS (pompiers pour le PSC1)</p>
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
<p>Les jeunes : 30€ par jeune pour la participation au PSC1            CCMA : temps des agents ; organisation du cycle, moyens</p>
<b>Résultats attendus</b>
<p>Permettre aux familles de trouver des baby-sitters « formés » afin de les rassurer            Permettre aux jeunes d'avoir des connaissances et des compétences et de se sentir davantage assurés pour l'encadrement des enfants            Permettre aux jeunes d'avoir accès à un premier emploi</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>Nombre de jeunes formés            Nombre de jeunes trouvant des missions de baby-sitting à la suite de la formation</p>

# Axe N°2 : Valoriser et favoriser la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance

## Action N°2.4 : Renforcer l'attractivité du métier d'assistantes maternelles

Référent de l'action : chargé de coopération Petite enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Le nombre d'assistantes maternelles en activité baisse un peu chaque année, des départs à la retraite sont à prévoir. Il existe une inégalité de présence sur les communes ce qui crée un déséquilibre. Par ailleurs la baisse du nombre de jeunes enfants (des naissances sur le territoire) impacte leur activité et crée une vraie inquiétude chez les assistantes maternelles. Depuis ces dernières années, il n'est recensé que quelques installations par an (environ 3-4). De plus, c'est un métier peu valorisé, peu reconnu.
<b>Public cible</b>
Candidat à l'agrément d'assistante maternelle
<b>Objectifs opérationnels</b>
Faire de la communication via les réseaux sociaux Travailler avec France Travail et la Mission Locale Réaliser des interviews d'assistantes maternelles pour parler de leur métier
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Proposer des actions de sensibilisation au métier auprès des personnes en choix d'orientation professionnelle Organiser des rencontres ou RDV individuel pour les personnes intéressées par le métier S'appuyer sur le projet radio dans les collèges pour que les jeunes fassent des interviews des assistantes maternelles
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CCMA Service Relais Petite Enfance
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Service Relais de la Petite Enfance France Travail et mission locale Espace France Services
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CAF CCMA : agents RPE
<b>Résultats attendus</b>
Stabilisation voire augmentation de l'activité des assistantes maternelles sur certaines communes Reconnaissance professionnelle du métier d'assistante maternelle
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de nouvelles assistantes maternelles et communes concernées. Nombre d'assistantes maternelles engagées dans une démarche de formation continue.

# THEMATIQUE ENFANCE



Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Cadre d'action	Etat d'avancée		
<b>Thématique Enfance</b>					
<b>Axe 1</b> <b>Pérenniser et développer les services existants</b>	1.1 Favoriser et renforcer la formation des jeunes aux fonction d'animateur	Permettre la stabilité des équipes d'animation			
	1.2 Mener des diagnostics participatifs avec les familles pour connaitre leurs besoins	Mobiliser les familles pour les rendre actrices et leur permettre d'exprimer leurs besoins			
	1.3 Proposer une ré organisation du « Multisite Sud »	Maintenir une offre de qualité en matière d'accueil de loisirs sur le territoire et proposer une offre adaptée aux besoins des parents et des enfants			
	1.4 Coordonner et mettre en réseau tous les ACM « vacances scolaires » du territoire	Avoir une couverture et offre de services pour l'Enfance qualitative et cohérente sur l'ensemble du territoire			

# Axe N°1 : Pérenniser et développer les services existants

## Action N°1.1 : Favoriser et renforcer la formation des jeunes aux fonctions d'animateur

Référent de l'action : chargé de coopération Enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Les recrutements de jeunes titulaires de BAFA pour l'encadrement des accueils de mineurs sont un peu moins difficiles. Néanmoins la CCMA se trouve parfois confrontée à un manque de main d'œuvre lié parfois à la difficulté des jeunes à financer les stages BAFA
<b>Public cible</b>
Jeunes pouvant participer à la formation BAFA
<b>Objectifs opérationnels</b>
Inciter les jeunes à s'engager vers les fonctions d'animateur Présenter les missions et favoriser leur engagement Participer au financement de la formation BAFA par convention avec les jeunes motivés
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Intéresser les jeunes, pouvant être concernés en les accueillant sur les ACM pour les inciter aux techniques d'animation Former les professionnels en devenir aux fonctions d'animateur (stage pratique) Proposer une formation BAFA sur le territoire via les centres de formation
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Enfance
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Centres de formation BAFA SDJES Etablissements scolaires
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Conseil Régional : pass jeune 60 € par jeune CAF : aide pour le jeune de 400 € pour la session de formation générale + 200 € pour la session d'approfondissement (aide ponctuel, à voir à pérennisation) Département de la Mayenne : 300 € pour le jeune CNAF : 91.47€ pour le jeune
<b>Résultats attendus</b>
Démarche proactive de la CCMA pour permettre la stabilité des équipes d'animation
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de jeunes formés et nombre de jeunes formée qui ont exercés au sein des ALSH de la CCMA.

# Axe N°1 : Pérenniser et développer les services existants

## Action N°1.2 : Mener des diagnostics participatifs avec les familles pour connaître leurs besoins

Référent de l'action : chargé de coopération Enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Les besoins des familles sont difficiles à appréhender, notamment leur connaissance des services existants. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'adapter les pratiques professionnelles aux besoins des familles.
<b>Public cible</b>
Famille : parents et enfants de 3 à 11 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>
Mobiliser les familles pour les rendre actrices et leur permettre d'exprimer leurs besoins et envies pour les accueils de loisirs à destination de leurs enfants Faire évoluer les postures et les pratiques professionnelles Développer et/ou diversifier l'offre d'accueil à destination des enfants Toucher les familles éloignées des structures d'accueil
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
S'appuyer sur les familles utilisatrices du service S'appuyer sur la coordination parentalité Recenser la parole des familles (enquête en ligne, via « les avaloirs et vous » ...)
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Enfance et parentalité Service communication
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Partenaires associatifs Etablissements scolaires, associations de parents Communes CAF / MSA
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA CAF (si prestataire extérieure)
<b>Résultats attendus</b>
Mobilisation des familles à donner leurs avis, attentes sur les actions à mener pour l'enfance sur le territoire
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de familles impliquées dans la démarche

# Axe N°1 : Pérenniser et développer les services existants

## Action N°1.3 : Proposer une réorganisation du « Multisite Sud »

Référent de l'action : chargé de coopération Enfance

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
<p>L'organisation des ACM sur le territoire de la CCMA se découpe en 2 secteurs correspondant aux 2 fonctionnements des anciennes intercommunalités. Ce sont en tout 8 accueils de loisirs possibles pour les familles sur l'ensemble du territoire. 3 d'entre eux sont gérés par Familles Rurales 53 formalisés par une convention d'objectifs entre la CCMA et la fédération départementale de Familles Rurales et 1 accueil est géré par Loisirs pour tous. 4 accueils de loisirs sont gérés en régie par la CCMA.</p> <p>L'organisation de ces accueils dépend, aussi, de la volonté des communes, antérieurement compétentes, de maintenir sur leur territoire, un accueil de proximité. Cependant, il s'avère, dans certains lieux, la commune ayant moins de familles avec de jeunes enfants, que les inscriptions sont à la baisse, ne permettant pas toujours de maintenir sur site, un programme pédagogique.</p> <p>Il devient nécessaire de parvenir à conjuguer la volonté des communes avec un accueil performant.</p>
<b>Public cible</b>
<p>Les familles</p> <p>Les communes concernées par un accueil de proximité (Gesvres, Averton, Villaines la Juhel, Courcité)</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>
<p>Maintenir une offre de qualité en matière d'accueil de loisirs sur le territoire et proposer une offre adaptée aux besoins des parents et des enfants.</p> <p>Redynamiser le multisite Sud</p> <p>Définir une méthode de travail partenariale</p> <p>Faire que les élus communautaires deviennent les ambassadeurs de ces actions</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Echanger avec les élus des 4 communes concernées par un accueil + Le Ham</p> <p>Travailler ensemble sur organisation optimale</p> <p>Etudier les locaux et le matériel dans les différents lieux d'accueil</p> <p>Réfléchir à la mutualisation des personnels entre CCMA et communes (ex : cuisinier)</p> <p>Retravailler les conventions signées entre la CCMA et les communes</p>
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
<p>A partir de novembre 2024 avec un objectif opérationnel pour l'été 2025</p>
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
<p>Service Famille : Enfance</p> <p>Les 4 communes concernées par un accueil + Le Ham</p>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
<p>Les communes concernées, CAF, MSA, SDJES</p>
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
<p>CCMA / CAF : Aide à l'investissement et au fonctionnement</p>
<b>Résultats attendus</b>
<p>Une organisation efficiente et qualitative d'accueil tant pour les familles que pour les communes</p> <p>Conventions actualisées avec les communes</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>Nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble du multisites</p> <p>Satisfaction des familles, des communes et des équipes</p>

# THEMATIQUE

## JEUNESSE



Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Cadre d'action	Etat d'avancée		
<b>Thématique Jeunesse</b>					
<b>Axe 1</b> <b>Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA</b>	1.1 Réaliser des temps de concertation auprès des jeunes et connaître leurs besoins	Avoir une meilleure connaissance des 12/17 ans et pouvoir développer une relation d'échanges et de confiance avec les jeunes			
	1.2 Développer des projets pour et avec les jeunes	Mieux connaître les attentes des jeunes du territoire et avoir une meilleure adéquation entre les services proposés et les attentes de la jeunesse			
	1.3 Créer et développer des lieux d'accueil des jeunes sur le territoire – développer l'itinérance des actions	Aller à la rencontre de plus de jeunes en favorisant les activités itinérantes			
	1.4 Créer des actions passerelles pour les 10 – 12 ans	Favoriser l'autonomie des plus jeunes et leur permettre la découverte de nouveaux horizons			
<b>Axe 2</b> <b>Développer les pratiques autour de la citoyenneté</b>	2.1 Développer les chantiers citoyens sur l'ensemble des 26 communes	Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité			
<b>Axe 3</b> <b>Développer l'information et la communication auprès des jeunes</b>	3.1 Développer des interventions dans les 3 collèges du territoire	Informé sur les services, mettre en place des temps d'échanges, encourager la réalisation d'actions citoyennes			
	3.2 S'inscrire dans le dispositif « Promeneur du Net »	Créer, maintenir du lien, écouter, conseiller, soutenir : une autre façon d'être en relation avec les jeunes			

# Axe N°1 : Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA

## Action N°1.1 : Réaliser des temps de concertation auprès des jeunes et connaître leurs besoins

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Il existe une méconnaissance du profil des 12/17 ans et de leurs caractéristiques. Leur mobilisation et concertation est parfois difficile : un bassin scolaire contraignant, les jeunes quittent le territoire pour aller vers le lycée. Les jeunes collégiens sont éclatés sur 3 collèges et le territoire est divisé en 2 à 4 bassins de vie.
<b>Public cible</b>
Jeunes à partir de l'entrée au collège jusqu'à 17 ans révolus et leurs familles
<b>Objectifs opérationnels</b>
Mobiliser et impliquer les jeunes Organiser un recueil d'informations et de paroles des jeunes via des outils collaboratifs
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Recenser et s'approprier les résultats des diagnostics (nombre de jeunes sur le territoire) réalisés par la CAF Réaliser un diagnostic participatif : enquête, groupe de paroles et d'échange en présentiel ou distanciel via les outils collaboratifs
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CCMA : responsable jeunesse et animateur Jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Associations de jeunes, associations sportives Les dispositifs existants, ex : promeneurs du net Les établissements scolaires Les animateurs ALSH jeunesse Communes DDCSPP
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA
<b>Résultats attendus</b>
Meilleure connaissance des 12/17 ans (nombre, répartition, difficultés, activités, attentes ...) et de leurs familles Meilleure appréhension des ressources mobilisables : locaux, associations proposant des activités jeunesse, autres partenaires... Pouvoir développer une relation d'échanges et de confiance avec les jeunes Pouvoir développer l'accompagnement de projets de jeunes
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de jeunes et familles impliqués Nombre de partenaires mobilisés

# Axe N°1 : Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA

## Action N°1.2 : Développer les projets pour et avec les jeunes

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La CCMA gère un service jeunesse. Ce dernier fonctionne plutôt bien et des actions ont déjà été mise en œuvre avec et pour les jeunes : les mercredis loisir, des temps organisés par les jeunes à la Maison des jeunes, l'ALSH vacances scolaires, camps, temps méridiens dans les 3 collèges. Cependant, il est nécessaire de mobiliser tous les ans les plus de 12 ans et parvenir à les intéresser après leur départ du territoire vers les lycées.
<b>Public cible</b>
Jeunes à partir de l'entrée au collège jusqu'à 17 ans révolus
<b>Objectifs opérationnels</b>
Prendre en compte les résultats du diagnostic enquête et s'interroger à court, moyen et long terme sur l'organisation, les pratiques : Renouveler les effectifs en favorisant la coopération Diversifier les activités proposées Développer des actions souhaitées par les jeunes Développer des projets partenariaux Maintenir la communication en développant de nouveaux outils (tiktok, snap chat, instagram...)
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Maintenir des temps de rencontres et d'échanges auprès des jeunes Maintenir les mercredis loisir Ouvrir et animer des temps forts à la Maison des Jeunes durant les vacances scolaires Ouvrir la maison des jeunes après les temps scolaires
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable jeunesse et animateur jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Communes du territoire CAF / MSA Associations Animateurs saisonniers
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA
<b>Résultats attendus</b>
Mieux connaître les jeunes du territoire et leurs attentes. Une meilleure adéquation entre les services proposés et les attentes de la jeunesse
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Fréquentation des jeunes Le nombre de nouveaux projets

# Axe N°1 : Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA

## Action N°1.3 : Créer et développer des lieux d'accueil des jeunes sur le territoire, développer l'itinérance des actions

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
<p>Le territoire de la CCMA est une zone rurale et de manière générale, les parents et les enfants opèrent beaucoup de déplacements pour les activités extrascolaires.</p> <p>Le service jeunesse de la CCMA fonctionne plutôt bien : augmentation de la fréquentation ces dernières années. Il dispose d'un service de ramassage (Pré en Pail, Saint Pierre des Nids, Javron les Chapelles), d'un local à Villaines la Juhel et est animé par le responsable jeunesse et son équipe.</p> <p>Les jeunes ont besoin d'identifier un lieu. Néanmoins, le service nécessite parfois d'être itinérant pour « toucher » plus de jeunes.</p>
<b>Public cible</b>
J Jeunes à partir de l'entrée au collège jusqu'à 17 ans révolus
<b>Objectifs opérationnels</b>
<p>Accéder aux loisirs pour toutes et tous</p> <p>Rencontrer les jeunes</p> <p>Permettre un relais des informations, des événements et autres projets du territoire</p> <p>Proposer des temps d'animations dans plusieurs lieux du territoire</p> <p>Créer des espaces de loisirs, de rencontre et de partage entre jeunes</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Etudier la possibilité d'ouvrir la maison des jeunes après le temps scolaire (16h30-18h30) sur les communes de Villaines la Juhel, Pré en Pail Saint Samson, Saint Pierre des Nids, Javron les Chapelles</p> <p>Développer les actions hors les murs en itinérance sur les communes du territoire afin de réduire le souci de mobilité des jeunes sur le territoire</p>
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
A partir de 2025 et progressivement jusqu'en 2027
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable jeunesse et animateur jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
<p>Communes du territoire</p> <p>CAF / MSA</p> <p>Associations</p> <p>Autres services de la CCMA (culture, piscine, etc)</p>
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
<p>CCMA</p> <p>CAF (PS jeunes) / MSA</p>
<b>Résultats attendus</b>
Aller à la rencontre et toucher plus de jeunes en favorisant les activités itinérantes
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Fréquentation des jeunes, le nombre de nouveaux espaces

# Axe N°1 : Dynamiser l'action jeunesse de la CCMA

## Action N°1.4 : Créer des actions passerelles pour les 10-12 ans

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Le public des 10-12 ans reste difficile à appréhender en ALSH. C'est une tranche d'âge qui semble ne pas trouver sa place dans les services proposés.
<b>Public cible</b>
Jeunes 10-12 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>
<i>Créer un lien entre l'accueil de loisirs et la Maison des Jeunes</i> Permettre aux jeunes de l'accueil de loisirs de pouvoir accéder à la Maison des Jeunes Sensibiliser les jeunes et les parents au fonctionnement de la Maison des Jeunes <i>Adapter un fonctionnement qui permet l'apprentissage de la vie</i> Favoriser l'autonomie des jeunes sur les temps d'activités et de la vie quotidienne Favoriser la découverte de nouveaux horizons culturels, sportifs et artistiques
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Proposer des animations pour cette tranche d'âges pendant les vacances scolaires Travailler en lien avec les centres de loisirs du territoire
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
A partir de l'été 2025
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable enfance et responsable jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Familles rurales Association « Loisirs Pour Tous » Autres structures accueillants des 10-12 ans sur le temps des vacances scolaires
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA
<b>Résultats attendus</b>
Mieux répondre aux attentes des 10/12 ans
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de participants 10-12 ans par nouvelle activité proposée

# Axe 2 : Développer les pratiques autour de la citoyenneté

## Action N°2.1 : Développer les chantiers citoyens sur l'ensemble des 26 communes

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
<p>La CCMA est engagée depuis quelques années à intégrer des jeunes dans des chantiers citoyens. La collectivité sollicite les communes pour l'accompagner dans cette démarche mais toutes les mairies ne répondent pas toujours à l'appel.</p> <p>Bien souvent les jeunes qui souhaitent participer à cette démarche ne peuvent intégrer un chantier par manque de mobilité. La volonté serait de permettre à chaque jeune s'inscrivant de pouvoir bénéficier de l'action dans sa commune de résidence.</p>
<b>Public cible</b>
Jeunes 16-21 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>
<p>Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité ou de mal être.</p> <p>Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie</p> <p>Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions suivantes : le travail en équipe, la notion d'argent, les règles à respecter, les techniques de travail</p> <p>Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet</p> <p>Améliorer les échanges entre jeune et adulte</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Une inscription en année civile auprès du service jeunesse au dispositif avec une validité d'un an.</p> <p>Coordination et gestion des inscriptions des chantiers et des jeunes par le service jeunesse de la CCMA</p> <p>Pendant le chantier, encadrement des jeunes par un agent « tuteur » de la commune d'accueil qui les guide dans leur mission.</p>
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Pendant toutes les vacances scolaires et tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Responsable Jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
<p>Communes du territoire</p> <p>SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports)</p>
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
Rémunération par les collectivités accueillantes suivant la législation en vigueur (Urssaf notamment)
<b>Résultats attendus</b>
Une meilleure irrigation des chantiers sur le territoire et plus de communes à intégrer la démarche
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>Nombre de jeunes participants aux Dispositifs Argent de Poche (Filles -Garçons)</p> <p>Nombre de Chantiers et nombre de communes participantes</p>

# Axe 3 : Développer l'information et la communication auprès des jeunes

## Action N°3.1 : Développer des interventions dans les 3 collèges du territoire

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Il est nécessaire de mobiliser tous les ans les plus de 12 ans et parvenir à les intéresser, à les rendre acteurs de leurs temps libres
<b>Public cible</b>
Les collégiens du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>
Maintenir, voire améliorer le climat scolaire, répondre à la demande d'occupation des élèves sur la pause méridienne et prévenir les incivilités. Mettre en place des temps d'échanges, de discussions et débat sur des thèmes choisis par l'animateur ou les jeunes. Faire découvrir les différents projets du service jeunesse et les développer avec les jeunes (choix de projets, activités souhaitées...) Encourager la réalisation d'actions citoyennes, culturelles, favorisant le vivre ensemble, la mixité et l'émulation, quels que soient le genre, l'âge et la classe des élèves. Cette action vise à développer la vision du jeune et de s'exprimer sur des sujets sensibles de notre société (sexualité, mixité fille-garçon, alcool, drogue, racisme...)
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
L'animation méridienne aura pour but d'intervenir dans les établissements scolaires du second degré pendant les temps du midi après le repas des élèves. Une intervention, négociée avec les établissements scolaires concernés, une fois par mois dans les 3 collèges du territoire avec pour objectif d'évoquer un thème avec les jeunes sous forme de petits jeux, d'échanges et de discussions. Les jeunes sont libres de s'y rendre.
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : animateur Jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Les établissements scolaires : Collèges et MFR
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA CAF (PS jeunes)
<b>Résultats attendus</b>
Développer les interactions entre les jeunes sur des sujets de notre société Permettre aux jeunes d'être force de propositions (thèmes)
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de jeunes participants par établissements Nombre de thématiques abordées

# Axe 3 : Développer l'information et la communication auprès des jeunes

## Action N°3.2 : S'inscrire dans le dispositif « Promeneur du Net »

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La communication avec les jeunes n'est pas toujours aisée. Afin de mieux entrer en contact il est important d'utiliser les mêmes outils.
<b>Public cible</b>
Jeunes à partir de l'entrée au collège jusqu'à 17 ans révolus Parents
<b>Objectifs opérationnels</b>
Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net, c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Faire partir du réseau « promeneur du net » de la Mayenne Formation à ce réseau
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Tout au long de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : responsable jeunesse
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
CAF MSA Coordinatrice Parentalité
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA CAF (PS jeunes)
<b>Résultats attendus</b>
Parvenir à entrer en communication avec des jeunes qui ne le feraient pas spontanément.
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de fréquentations et d'interactions sur le site Promeneur du Net Nombre de sujets abordés Nombre de familles ayant visitées le site

# Axe 3 : Développer l'information et la communication auprès des jeunes

## Action N°3.3 : Proposer des collaborations avec la Maison des Ados

Référent de l'action : chargé de coopération Jeunesse et chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Les parents de pré adolescents et adolescents se trouvent souvent confrontés à des difficultés avec leurs jeunes sans pouvoir en échanger avec des professionnels. De leur côté, les jeunes pré-ados / adolescents recherchent des lieux de « paroles », d'échanges avec des adultes « neutres ». Un échange a débuté en sept 2024 avec la "Maison des Adolescents" tant pour répondre aux interrogations des parents que pour permettre aux jeunes de pouvoir échanger en toute neutralité.
<b>Public cible</b>
Pré adolescents / adolescents Parents de pré adolescents et adolescents Grands parents
<b>Objectifs opérationnels</b>
Permettre aux parents de mieux communiquer avec leur jeune Permettre aux jeunes d'avoir des espaces de parole
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Etablir avec la Maison des Adolescents les partenariats possibles Etudier la faisabilité de mettre en place des temps de permanence de ce dispositif sur le territoire de manière hebdomadaire
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
A compter de janvier 2025 et toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Service Famille : Jeunesse et Parentalité Coordinateur CLS
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Maison des adolescents Familles Rurales 53 Payaso Loco CPTS CAF MSA PMI
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA en conventionnant avec la Maison des Ados
<b>Résultats attendus</b>
Avoir des lieux ressources repérés pour les parents et pour les jeunes pour échanger, être accompagnés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de rdv effectués lors des permanences Nombre de jeunes venus en rdv Nombre de parents ayant sollicités un rdv

# THEMATIQUE PARENTALITE



Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Cadre d'action	Etat d'avancée		
<b>Thématique Parentalité</b>					
<b>Axe 1</b> <b>Communiquer et coordonner</b>	1.1 Réaliser des temps de concertation auprès des familles afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins	Connaitre les besoins des familles en matière de parentalité			
	1.2 Favoriser la rencontre entre les partenaires du territoire	Permettre une interconnaissance des différents acteurs et permettre d'avoir des temps de rencontre et d'échanges réguliers			
	1.3 Coordonner et faire connaître les actions existantes ainsi que les nouvelles à développer	Avoir des personnes ressource et des lieux repérés pour les parents pour échanger			
<b>Axe 2</b> <b>Développer des actions spécifiques</b>	2.1 Proposer régulièrement des temps parents enfants	Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité			
	2.2 Impulser des actions par thématique sur le territoire	Travailler en partenariat sur une thématique commune sur plusieurs semaines ou mois			
	2.3 Favoriser la rencontre intergénérationnelle	Envisager un partenariat avec la Maison des Ados pour accompagner les parents de pré-ados / ados			
	2.4 Proposer un partenariat avec la Maison des Adolescents	Développer les compétences des enfants sur le temps péri scolaires			

# Axe N°1 : Communiquer et coordonner

## Action N°1.1 : Réaliser des temps de concertation auprès des familles afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins

Référent de l'action : chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
En matière de parentalité, il n'est pas rare d'avoir des retours de familles ne sachant pas ce qui existe et/ou souhaitant participer aux actions qui pourraient exister. L'axe parentalité n'étant pas très développé sur le territoire, il est essentiel d'avoir une connaissance un peu plus précise des attentes générales des parents.
<b>Public cible</b>
Tous les parents + grands-parents
<b>Objectifs opérationnels</b>
Mener une enquête : questionnaire papier, en ligne, entretiens/concertations avec les familles lors des ateliers/café-parents/conférence etc, des fins de journée ALSH Se saisir de tous les canaux de diffusion.
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Travailler un questionnaire avec les partenaires Diffuser l'enquête papier ou en ligne (google form) et via les réseaux sociaux déjà utilisés par les familles. Rencontrer les familles, échanger avec elles, comprendre et cibler les besoins. >> A faire sur un délai de 1 mois ½ maxi
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Durant le début du premier semestre 2025
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CCMA Service Famille : Parentalité, Relais Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, service communication. Mise en œuvre : partage avec les partenaires pour la diffusion et les concertations
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Associations de Parents d'élèves EDI Active Professionnels Petite Enfance : Micro-crèches, assistants maternels Payaso loco ADMR ALSH multi-sites sud FR 53 PMI Professionnels de santé/CPTS CAF / MSA
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA
<b>Résultats attendus</b>
Connaître les besoins des familles en matière de parentalité ainsi que les éventuels freins à leur participation aux actions (garde d'enfants ; présentiel/distanciel ; moment le plus propice ; taille du groupe...) Avoir des pistes d'actions à mettre en place ensuite
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de retours de questionnaire Nombre d'entretiens de concertation réalisés Nombre d'actions mises en place à l'issue de ce recueil de besoins

# Axe N°1 : Communiquer et coordonner

## Action N°1.2 : **Favoriser la rencontre entre les partenaires du territoire**

Référent de l'action : chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Plusieurs acteurs locaux proposent des actions parentalité depuis quelques temps, mais tous ne se connaissent pas, ne savent pas ce qui est proposé sur telle ou telle autre commune.
<b>Public cible</b>
Tous les acteurs proposant des actions parentalité
<b>Objectifs opérationnels</b>
Créer un collectif d'acteurs, permettre une interconnaissance, Etablir un groupe de travail sur la parentalité, en assurer le suivi Créer du réseau
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Proposer des temps de rencontre entre acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans des actions parentalité S'informer sur les actions initiées ou en projet par chacun Envisager des projets communs et/ou sur des thèmes particuliers
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Début 2025 mettre les acteurs autour de la table Puis durant toute la période de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Chargée de coordination Parentalité à la CCMA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Familles Rurales 53 Payaso Loco Association de parents d'élèves Secours populaire ; secours catholique ADMR Loisirs pour tous EDI ACTIVE L'Étinbulle PMI CPTS/CLS Associations sportives CAF/MSA Conseiller numérique Cinéma L'Aiglon
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA CAF MSA Appel à projets (ARS...) Collectivités – Associations -institutions

<b>Résultats attendus</b>
Créer du réseau, de l'interconnaissance, une dynamique partenariale Créer du lien entre professionnels
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de rencontres entre partenaires Nombre de participants à ces rencontres Retour des partenaires sur l'importance de cette mise en réseau Mise en œuvre concrètes d'actions

# Axe N°1 : Communiquer et coordonner

## Action N°1.3 : Coordonner et faire connaître les actions existantes ainsi que les nouvelles à développer

Référent de l'action : chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Quelques actions parentalité ont été mises en œuvre ces dernières années et perdues aujourd’hui, mais les familles n’en connaissent pas l’existence par un manque de communication large
<b>Public cible</b>
Tous les parents et grands-parents Tous les acteurs proposant des actions parentalité
<b>Objectifs opérationnels</b>
Mettre en réseau ce qui existe. Communiquer largement sur toutes les actions en cours, à venir. Proposer des actions variées répondant aux besoins exprimés par les familles suite à la concertation réalisée, au questionnaire
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Trouver la formule la plus adaptée pour recenser les actions et les mettre à la connaissance du grand public Utiliser les canaux larges d’information et de diffusion des événements Proposer des conférences en double interventions : destinées aux parents et aux enfants. Proposer des temps de rencontres parents / enfants.
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Durant toute la CTG
<b>Porteur de l’action et Services mobilisés</b>
Chargée de coordination parentalité CCMA Service communication Collectif parentalité
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Familles Rurales 53 Payaso Loco Association de parents d’élèves Secours populaire ; secours catholique ADMR Loisirs pour tous EDI ACTIVE L’Etinbulle PMI CPTS/CLS Associations sportives CAF/MSA Conseiller numérique Cinéma L’Aiglon
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA CAF

MSA Appel à projets (ARS...) Collectivités – Associations -institutions
<b>Résultats attendus</b>
Plus de familles à avoir connaissance de l'existant Plus de participants aux actions Avoir des lieux ressources pour les parents qui en ont besoin Moins de parents en souffrance dans leur rôle Créer du lien de confiance entre parents ; entre parents et professionnels
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de personnes suivant la communication via les réseaux sociaux Nombre d'actions réalisées Nombre de participants aux actions Retour des parents sur le bénéfice de ces actions

# Axe N°2 : Développer des actions spécifiques

## Action N°2.1 : Proposer régulièrement des temps parents-enfants

Référent de l'action : chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
<p>Depuis plusieurs années, quelques rencontres sont proposées via le RPE et l'EVS de SPDN notamment. Les familles qui bénéficient de ces temps sont satisfaites et cherchent à avoir le programme des séances, sont en attente des prochaines dates.</p> <p>Ces temps étaient davantage à destination des plus jeunes enfants et les familles déplorent qu'après l'âge de la maternelle il n'y ait plus trop de propositions de rencontre de faites</p> <p>Il y a un réel besoin de répit parental, d'autant plus chez les familles monoparentales et les aidants près des enfants aux besoins spécifiques</p>
<b>Public cible</b>
Parents, grands-parents d'enfants 0-17 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>
<p>Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant de moins 3-4 ans</p> <p>Proposer des ateliers aux fratries (0-10 ans)</p> <p>Mettre en place des ateliers aux 11-17 ans</p> <p>Permettre aux familles de partager un moment avec son ou ses enfants hors du cadre du domicile favoriser le lien parent-enfant</p> <p>Permettre la rencontre entre parents, les échanges, le partage d'expérience</p> <p>Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par des échanges avec d'autres parents et/ou des professionnels</p> <p>Offrir du répit parental avec des ateliers pour les parents et un système de garde dans le même lieu</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Mettre en place sur tout le territoire des temps de rencontres, d'échanges pour les parents et leurs enfants avec la présence d'un professionnel</p> <p>Créer une régularité dans les propositions afin que les familles sachent quand et où pouvoir se retrouver et aux enfants de s'adapter plus facilement au lieu et aux personnes accueillantes</p> <p>Planifier un programme au trimestre ou au semestre</p>
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Septembre 2024 début d'une mise en place de rencontre mais que à destination des parents de jeunes enfants, à développer pour tous et sur toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
<p>CCMA</p> <p>Collectif parentalité</p>
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
<p>Service culturel et équipements sportifs de la CCMA</p> <p>Intervenants extérieurs</p> <p>Familles Rurales 53</p> <p>Payaso Loco</p> <p>Association de parents d'élèves</p> <p>Secours populaire ; secours catholique</p> <p>ADMR</p> <p>Loisirs pour tous</p> <p>EDI ACTIVE</p> <p>L'Étinbulle</p>

PMI CPTS/CLS Associations sportives CAF/MSA Conseiller numérique Cinéma L'Aiglon
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA Besoin en matériel // intervenants-professionnels // moyen de transports CAF MSA CPTS Appel à projets divers (ARS, etc) Collectivités – Associations -institutions
<b>Résultats attendus</b>
Avoir des temps de rencontre régulièrement pour les familles et leurs enfants Avoir des personnes ressource et des espaces repérés pour les parents pour échanger, être accompagnés, se rencontrer Pour les jeunes enfants avoir un 1er espace d'apprentissage de la vie en groupe Pour les plus grands, avoir un lieu autre que l'école et la maison pour partager un moment avec son parents, d'autres enfants
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de temps de rencontre proposés Nombre de parents présents Retours des familles sur le bénéfice de ces temps de rencontres

# Axe N°2 : Développer des actions spécifiques

## Action N°2.2 : Impulser des actions par thématiques sur le territoire

Référent de l'action : chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Il y existe des actions sur le territoire mais sans lien direct les unes avec les autres par manque de communication et d'interconnaissance les uns avec les autres. Des actions autour d'un thème commun pourrait permettre de toucher plus de monde via des supports différents.
<b>Public cible</b>
Tous les parents et grands-parents Tous les acteurs proposant des actions parentalité Tous les acteurs travaillant avec des enfants et leur famille
<b>Objectifs opérationnels</b>
Proposer des actions
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Travailler en partenariat pour définir des thématiques communes (une par an environ) et des actions qui en découlent Proposer un programme d'évènements
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Chargée de coordination parentalité CCMA Collectif parentalité
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Service culturel et équipements sportifs de la CCMA Familles Rurales 53 Payaso Loco Association de parents d'élèves Secours populaire ; secours catholique ADMR Loisirs pour tous EDI ACTIVE L'Étinbulle PMI CPTS/CLS Associations sportives CAF/MSA Conseiller numérique Cinéma L'Aiglon
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CCMA CAF MSA Appel à projets (ARS...) Collectivités – Associations -institutions
<b>Résultats attendus</b>

Créer une dynamique partenariale  
Développer des sujets forts autour de la parentalité  
Permettre des prises de conscience des familles sur des faits sociaux (écran, harcèlement, éducation...)

**Indicateurs d'évaluation**

Nombre de projets à thème mis en place  
Nombre de partenaires associés  
Nombre de famille ayant bénéficiés des actions  
Retours des acteurs sur ce partenariat  
Retours des familles sur les thématiques choisies et abordées

# Axe N°2 : Développer des actions spécifiques

## Action N°2.3 : **Favoriser la rencontre intergénérationnelle**

Référent de l'action : chargé de coopération Parentalité

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Une place importante des grands parents dans l'éducation et la garde des enfants Population vieillissante sur le territoire Accueil des enfants et professionnels dans les EHPAD et colocation pour séniors dans le cadre du RPE : très apprécié
<b>Public cible</b>
Parents ; grands-parents Les EHPAD; colocations pour séniors ; associations de séniors
<b>Objectifs opérationnels</b>
Créer du lien intergénérationnel Rompre l'isolement Provoquer les rencontres jeunes/séniors : partage d'expérience de vie et de savoir
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Mettre en place des actions pour favoriser la rencontre des publics jeunes et âgés
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
Toute la durée de la CTG
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
Chargée de coordination parentalité CCMA Collectif parentalité
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Service culturel et équipements sportifs de la CCMA Familles Rurales 53 Payaso Loco EHPAD ; collocation séniors Secours populaire ; secours catholique ADMR Loisirs pour tous EDI ACTIVE L'Étinbulle PMI CPTS/CLS Associations sportives CAF/MSA Cinéma L'Aiglon Génération mouvement
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CD53 DRAC CAF MSA Appel à projets divers
<b>Résultats attendus</b>

Créer des temps de rencontres Renforcer les liens sociaux
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre d'actions intergénérationnelle mises en place Nombre de personnes en bénéficiant : nombre de jeunes et nombre d'anciens Nombre de structures participantes

# THEME LOGEMENT



# Axe N° 1 : Besoins spécifiques de logement

Action N°1.1: **Lancer une réflexion autour du logement des jeunes en FJT et identifier les besoins du territoire de la CCMA sur cette question.**

Référent de l'action : Chargé de conseil et développement CAF

Diagnostic initial – Rappel du Contexte
Le territoire n'est pas couvert par la présence de place FJT à destination des jeunes.
Public cible
Les Fjt doivent accueillir au moins 65 % de jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• exerçant une activité salariée (jeunes en Cdd, Cdi, en intérim, saisonniers, etc.) ;</li> <li>• en apprentissage ou en alternance ;</li> <li>• en formation professionnelle ou en stage (hors étudiant) ;</li> <li>• à la recherche d'un emploi.</li> </ul>
Objectifs opérationnels
Faire un état des lieux et une étude de besoins sur le territoire S'interroger sur la complémentarité avec HTH.
Modalités de mise en œuvre
Réaliser un état des lieux des besoins
Calendrier - Echéances de réalisation
2029
Porteur de l'action et Services mobilisés
CAF CCMA (Service famille, Service urbanisme/Habitat et Service logement)
Partenaires associés à la mise en œuvre
Chargé de mission Petites villes de demain (PEPSS) Communes Entreprise FJT D'Evron et de Mayenne HTH (Nymphéa) ADLJ
Financements (Qui ? et Quoi ?)
Résultats attendus
Etat des lieux réalisés
Indicateurs d'évaluation
Nombre de rencontres organisées

# Axe N° 1 : Besoins spécifiques de logement

Action N°1.2 : **Lancer une réflexion autour des logements d'urgence et identifier les besoins du territoire de la CCMA sur cette question.**

Référent de l'action : agent de conseil et développement CAF

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
La commune de Villaines le Juhel (CCAS) possède un logement d'urgence pour accueillir des personnes en ayant besoin (violences intra-familiales...) qui accueille juste les habitants de Villaines. Il semble nécessaire d'avoir ce type de logement ouvert pour les habitants des territoires.
<b>Public cible</b>
Les habitants du territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>
Avoir un logement meublé ou non, sur un des pôles du territoire, proche des écoles et des commerces
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Développer des partenariats
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
2025
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CAF Service urbanisme/ Habitat de la CCMA Service logement de la CCMA
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Communes Associations dédiées sur le département (CITAD'ELLE, CIDFF Mayenne, etc) Antenne solidarité
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CAF Département Région Etat
<b>Résultats attendus</b>
Créer une démarche partenariale Apporter un appui aux familles en difficultés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Utilisation du dudit logement

# Thématique Animation de la vie sociale



# Axe N° 1 : Couverture du territoire en matière d'Animation de la Vie Sociale (AVS)

Action N°1.1: **Réfléchir sur la couverture du territoire de la CCMA par les structures d'animation de la vie sociale (Centre sociaux et Espaces de vie sociale)**

*Référent de l'action : agent de conseil et développement CAF*

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
A ce jour, sur le territoire de la CCMA, plusieurs initiatives locales existent et portent un intérêt à la thématique de l'animation de la vie sociale (AVS). Il s'agit du CCAS de Villaines la Juhel (via son EDI), d'1 EVS récemment agréé par la Caf sur le secteur de St pierre des Nids (5 communes maximum) et un questionnaire au niveau de l'association Payaso Loco.
<b>Public cible</b>
Les habitants du territoire Les communes Les associations
<b>Objectifs opérationnels</b>
Aborder cette thématique à l'échelle du territoire de la CCMA et s'interroger sur sa couverture. Repréciser les attendus de cette thématique
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Organiser une rencontre entre les acteurs
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
2029
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CAF et CCMA : au titre de l'animation et de la coordination
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
Les communes Les associations La FDGS 49-53
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
/
<b>Résultats attendus</b>
Etat des lieux réalisés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de rencontres organisées

# **Thématique Accès au droit et accompagnement social des familles**



# Axe N° 1 : Faciliter l'accès aux services de la CAF et prévenir le non-recours

## Action N°1.1 : Lancer une réflexion autour de l'accès au juste droit

Référent de l'action : chargé de conseil et développement Caf et/ou service relation de service de la Caf

<b>Diagnostic initial – Rappel du Contexte</b>
Au regard des premiers éléments présentés dans le diagnostic, il s'agit de poursuivre la réflexion sur l'accès aux droits des personnes vivant sur le territoire de la CCMA en s'appuyant sur les espaces France Services.
<b>Public cible</b>
Les usagers des Frances services, de la Caf (et autres)
<b>Objectifs opérationnels</b>
Se concerter et mettre en commun pour approfondir le diagnostic sur les questions d'accès aux droits et notamment ceux qui concernent la Caf et la MSA
<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Organiser une première rencontre réunissant la CCMA et la Caf et les autres partenaires concernés et volontaires
<b>Calendrier - Echéances de réalisation</b>
2025
<b>Porteur de l'action et Services mobilisés</b>
CCMA et CAF
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>
MSA et autres partenaires concernés
<b>Financements (Qui ? et Quoi ?)</b>
CAF (chargé de coop)
<b>Résultats attendus</b>
Etat des lieux réalisés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Rencontre organisée oui-non Actions qui en découlent

**Perspectives d'actions  
des 25 communes  
signataires pour la période  
2025-2029 au regard de  
leur compétence en  
vigueur à la date de  
signature de cette CTG.**

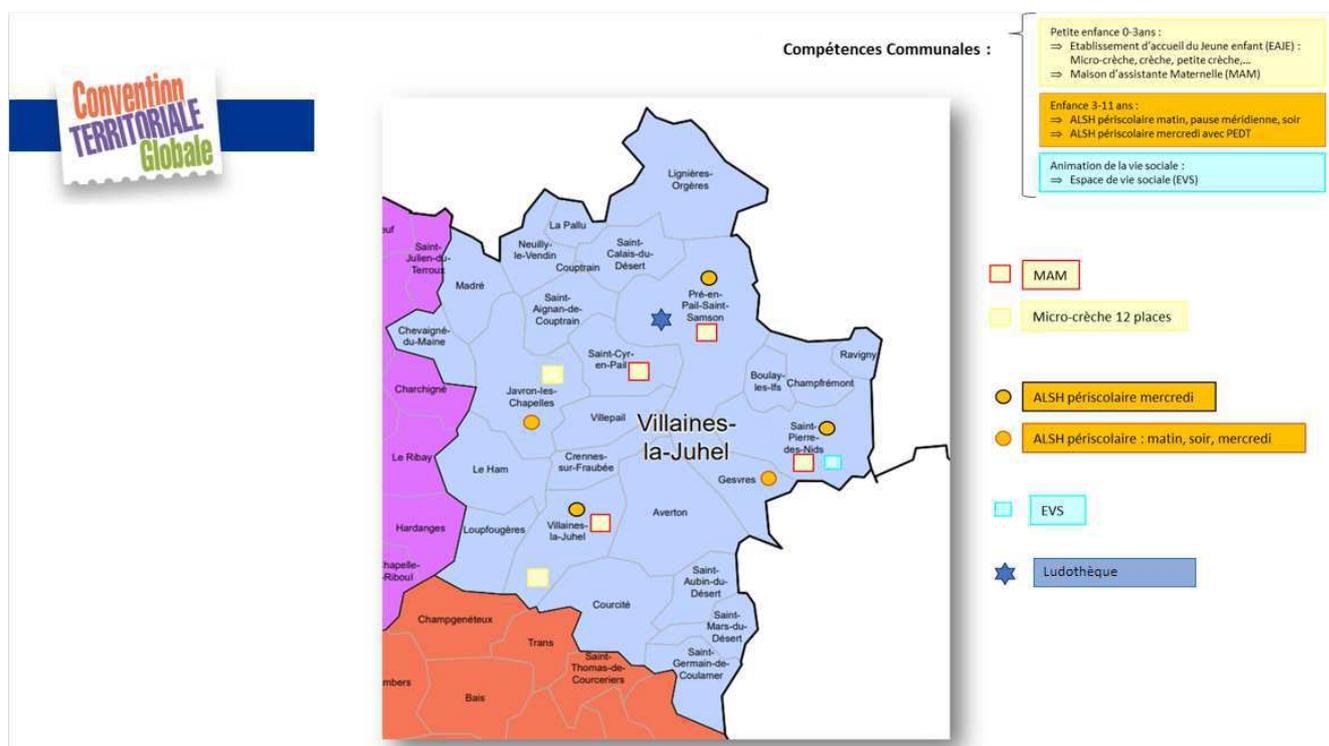


## Préambule

Dans le cadre du partenariat, le développement de nouvelles actions pourra être travaillé en commun sur la période de cette CTG.

Au regard des compétences, les communes peuvent souhaiter travailler sur le développement de service aux familles à partir de l'état des lieux présenté le 19 septembre 2024 :

### 1. L'état des lieux des services mis en place par les communes au regard de leurs compétences à la date de signature de la CTG.



2. Quelles actions peuvent mettre en place les communes au regard de leurs compétences en vigueur à la date de signature de la CTG ?



### Quelles actions possibles dans le cadre du champ d'intervention de des 26 communes ?

> Actions organisées par la commune ou délégation à un tiers possiblement soutenu financièrement par la commune.

Thème	Services aux familles promus par la Caf (en lien direct ou indirect avec les familles)
Petite enfance (0-3 ans)	MAM ( soutien d'un porteur de projet) Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) (Micro-crèche ou crèche)
Enfance (3-11 ans ou âge élémentaire)	ALSH périscolaire 3-11 ans (semaine d'école : matin – pause méridienne – soir - mercredi)
Transversal – tout public	Ludothèque
Parentalité	Actions REAAP : Conférences – groupe de parents ( Attention : évolution du dispositif à venir – en attente de texte coté Caf) CLAS – Accompagnement à la scolarité LAEP – Lieux d'Accueil Enfants Parents
Animation de la Vie Sociale	Espace de vie sociale ou Centre social



Dans le cadre du partenariat, le développement de nouvelles actions pourra être travailler en commun sur la période de cette CTG. Au regard des compétences, les communes peuvent souhaiter réfléchir et travailler sur le développement de service aux familles.

Il peut s'agir :

- D'un nouveau soutien d'un EAJE existant ou une création d'un EAJE (Crèche ou micro-crèche).

Et/ou

- D'un nouveau soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou une création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).

Et/ou

- De la transformation d'une garderie en ALSH périscolaire ou un développement d'un ALSH périscolaire existant sur des nouvelles période de fonctionnement (exemple : pause méridienne) ou une création d'ALSH périscolaire.

Et/ou

- Du soutien d'une ludothèque afin d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire afin que le service soit itinérant

Et/ou

- Du développement d'actions de soutien à la parentalité

Et/ou

- D'un nouveau soutien d'un Centre social ou Espace de vie social existant ou la création d'une nouvelle structure.

Suite aux délibérations reçues, voici le positionnement des 25 communes sur des éventuelles actions pour lesquelles une réflexion doit démarrer sur la période de cette CTG récapitulées ci-dessous.

## Récapitulatif des actions précisées dans les délibérations par les communes du territoire de la CCMA

<b>N°</b>	<b>Communes de :</b>	<b>Nature d'action :</b>
1	Averton	Etudier la transformation d'une garderie en ALSH périscolaire
2	Boulay-les-Ifs	Travailler le partenariat avec l'EVS "le Puzzle"
3	Champfrémont	Travailler le partenariat avec l'EVS "le Puzzle"
4	Chevaigné-du-Maine	Pas d'actions nouvelles précisées
5	Couptrain	Réflexion pour envisager le soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou la création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).
6	Courcé	Réflexion pour envisager le soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou la création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).
7	Crennes-sur-Fraubée	Pas d'actions nouvelles précisées
8	Gesvres	Pas d'actions nouvelles précisées
9	Javron-les-Chapelles	Pas d'actions nouvelles précisées
10	La Pallu	Réflexion pour envisager le soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou la création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).
11	Le Ham	Etudier la transformation d'une garderie en ALSH périscolaire
12	Lignièrès-Orgères	Réflexion pour envisager le soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou la création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).
13	Loupfougères	Pas d'actions nouvelles précisées
14	Madré	Pas d'actions nouvelles précisées
15	Neuilly-le-Vendin	Réflexion pour envisager le soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou la création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).
16	Pré-en-Pail-Saint-Samson	Etudier la transformation d'une garderie en ALSH périscolaire et travailler les partenariats avec la ludothèque Payaso Loco.
17	Ravigny	Travailler le partenariat avec l'EVS "le Puzzle"
18	Saint-Aignan-de-Couptrain	Pas d'actions nouvelles précisées
19	Saint-Aubin-du-Désert	Pas d'actions nouvelles précisées
20	Saint-Calais-du-Désert	Pas d'actions nouvelles précisées
21	Saint-Cyr-en-Pail	Réflexion pour envisager le soutien d'une MAM existante ou un développement d'une MAM existante ou la création d'une MAM (Maisons d'Assistant Maternel).

<b>N°</b>	<b>Communes de :</b>	<b>Nature d'action :</b>
<b>22</b>	Saint-Germain-de-Coulamer	Ouvrir et suivre la MAM (Maisons d'Assistant Maternel).
<b>23</b>	Saint-Pierre-des-Nids	Travailler le partenariat avec l'EVS "le Puzzle" et ouvrir la Micro-crèche communale en 2025
<b>24</b>	Villaines-la-Juhel	Réflexion sur l'accessibilité financières des familles à l'ALSH périscolaire et réfléchir à de nouvelles actions de soutien à la parentalité.
<b>25</b>	Villepail	Pas d'actions nouvelles précisées





## ANNEXE 4

### – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg



## La gouvernance de cette CTG :

Cette CTG qui couvre le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs concerne :

- La CCMA en tant qu'EPCI au titre des actions pour lesquelles elle est compétente ;
- et les communes qui la composent au regard des leurs propres actions pour lesquelles elles sont compétentes.

Elle implique de fait la Caf de la Mayenne qui peut accompagner chaque signataire en mettant à disposition un chargé de conseil et de développement en amont de la mise en place des actions. Il contribue à la mise en place de la CTG dans sa globalité.

Toutes actions finançables par la Caf doit obligatoirement impliquer le chargé de conseil et de développement de la Caf référent du territoire. Les décisions de financement de la Caf selon leur nature relève du rôle de la direction de la Caf de la Mayenne et/ou de son Conseil d'administration.

### 1. A l'échelle du territoire de la CCMA :

a/ L'animation de la CTG se fait à l'échelle de ce territoire et elle est organisée par la CCMA en concertation avec la Caf et la Msa. Un comité de pilotage (COFIL CTG) est défini et il est composé :

- D'élus de la CCMA ou leur représentant,
- D'élus des communes ou leur représentant,
- Du ou des chargé(s) de coopération de la CTG,
- Des partenaires institutionnels (Caf, MSA, Cd53, etc.)
- D'associations partenaires

Ce comité de pilotage est co-piloté par la CCMA et la Caf et il est présidé par la vice-présidence en charge de la commission Famille et Santé de la CCMA.

Des groupes thématiques peuvent être constitués à l'initiative de la CCMA et/ou de la Caf et/ou de la MSA pour travailler un sujet en particulier relevant d'une des thématiques de la CTG. Ils pourront être force de propositions auprès des différentes instances de gouvernance de la CCMA et/ou des communes selon la nature d'actions.

Ce comité de pilotage est chargé de suivre et travailler la mise en place du plan d'action sur l'ensemble du territoire et sur la période de cette CTG.

⇒ Le comité de pilotage se réunira au minimum 1 fois par an.

b/ Un comité technique (COTECH CTG) est également composé pour préparer et travailler le plan d'action de cette CTG.

Il s'agit :

- Du ou des chargé(s) de coopération de la CTG,
  - Du ou des chargé(s) de développement de la Caf,
  - Du chargé de développement de la Msa,
  - De la directrice générale des services de la CCMA
  - De la vice-présidence en charge de la commission Famille et Santé de la CCMA.
- ⇒ Ce comité technique se réunira au minimum 1 fois par an.



c/ Les décisions sont prises dans le cadre du Conseil communautaire de la CCMA après un avis possible de la commission famille et santé.

⇒ Au moins 1 point de situation par an concernant la CTG sera réalisé dans le cadre de ces instances.

d/ La méthodologie et le calendrier de renouvellement de cette CTG ont été travaillée entre le 16 mai et le 31 aout 2024 par le COTECH CTG. 2 comités de pilotage ont eu lieu en septembre et octobre 2024 afin de travailler sur la mise à jour du diagnostic et une proposition de plan d'action, avant un impératif de signature de cette CTG avant le 31/12/2024.

L'animation et la déclinaison du plan d'action ne peut se réaliser sans professionnels dédiés à cette activité. L'organisation des chargés de coopération de la CTG au niveau de la CCMA est rappelée ci-dessous. Celle-ci est mise en place depuis le 01/06/2024.

Nb : Ces temps de travail sont financés par la Caf si le référentiel des chargés de coopération est respecté :

Dans ce cadre, l'organisation suivante mise en place :

<b>Thématique</b>	<b>Référent</b> <i>(Au 01/01/2025)</i>	<b>ETP maximum</b> <b>finançable par la Caf</b> <b>au titre de la</b> <b>Coordination CTG</b>
Coordination Globale et Stratégique –et autres thématiques de la CTG à travailler (Accès aux droits, AVS et FJT)	Clémence Haye	0.3 ETP
Petite Enfance et soutien à la Coordination globale	Aurélie Lacaine	0.5 ETP
Enfance	Ophélie Blottière	0.2 ETP
Jeunesse	Antoine Trolong	0.2 ETP
Parentalité	Chloé Crestot	0.5 ETP
<b>TOTAL</b>	<b>5 Chargés de coopération CTG</b>	<b>1.7 ETP</b>

Cette organisation peut évoluer (personne référente et/ou temps de travail) au cours de la CTG sous réserve de validation par la Caf de la Mayenne.

## **2. A l'échelle des communes :**

Les actions (existantes ou à travailler) qui relèvent des compétences des communes seront travaillées localement avec les élus et/ou professionnels des communes et/ou l'organisateur de l'action (s'il est différent de la commune) dans le cadre de temps de travail spécifiques à l'initiative des communes et de la Caf et/ou la Msa et/ou du gestionnaire de l'action. Les chargé(s) de coopération CCMA de la CTG seront invités à ces temps de travail. (Exemple : Copil suivi micro-crèche ; Copil création MAM, Commission communale Enfance-Jeunesse, Comité de pilotage EVS, etc.)

Les décisions sont prises dans le cadre des conseils municipaux de chacune des communes.

